

# *futuribles*

*analyse et prospective*

**Réconcilier  
sécurité sociale  
et marché**

---

**L'Asie : opportunité  
ou menace  
pour l'Europe**

MARS 1995 - NUMÉRO 196

# futuribles

*analyse et prospective*

**REVUE MENSUELLE**

**55, rue de Varenne**

**75341 Paris Cedex 07 - France**

• Tél : (33 1) 42 22 63 10

• Fax : (33 1) 42 22 65 54

• Minitel : 3615 SJ\*FUTURIBLES

**Comité d'orientation :** Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Michel Crozier, Claire Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganoli, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

**Comité de rédaction :** Anne de Beer, Jean-Yves Boulouin, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Michel Drancourt, Charles du Granrut, Alain Michel, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Michel Schiray, Jacques Theys.

**Directeur :** Hugues de Jouvanel

**Rédaction :** Clarisse Fabre, Christine de Guébriant

**Assistante :** Annie Palmantier

**Abonnements-diffusion :**

Corinne Roëls, Fabrice Colin

<b>1 an :</b>	France	630,00 FF
	Etranger/DOM TOM	680,00 FF
	Par avion	780,00 FF
	Etudiants : tarif spécial sur demande	

<b>Le numéro :</b>	France	70 FF (port inclus)
	Etranger/DOM TOM	75 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl* 1995

Publiée avec le concours du Centre national du livre  
Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X  
Imprimerie Bialec S.A. - Nancy  
Dépôt légal n° 42002 - Mars 1995

**U**nique revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

## **Au sommaire des derniers numéros**

### **n°191**

#### **LES ENJEUX DU MULTIMÉDIA**

- La dynamique de l'offre technologique
- Les enjeux socio-économiques

### **n°192**

- Dossier spécial : Les marchés financiers en 2001
- L'avenir de la Turquie
- Le concile du Caire

### **n°193**

- Les nouvelles formes d'emplois
- De l'utilité de la recherche
- L'Europe vue d'Allemagne

### **n°194**

- SIDA : l'ampleur de la pandémie
- L'impact socio-économique du SIDA
- Le réveil des civilisations ?

### **n°195**

- Le partage de l'emploi en Allemagne
- Le réseau européen de transports à l'horizon 2010
- L'Europe incertaine : entre élargissement et approfondissement

# futuribles

analyse et prospective

**NUMÉRO 196**

**MARS 1995**

<b>Réconcilier la sécurité sociale et le marché</b>	<b>5</b>
<i>Jacques Bichot</i>	
<b>La protection sociale en Europe. Données statistiques 1980-1992</b>	<b>21</b>
<i>Eurostat</i>	
<b>L'Europe et la montée en puissance de l'Asie. Faux débats et vrais problèmes</b>	<b>35</b>
<i>Jean-Raphaël Chaponnière</i>	
<b>L'aménagement du territoire en 2015</b>	<b>59</b>
<i>Groupe de recherches prospectives breton</i>	

## **FORUM**

<b>La réforme des retraites étatiques au Japon</b>	<b>29</b>
<i>Jean-François Estienne</i>	
<b>La jeunesse en Europe. A propos du rapport « les jeunes dans le monde »</b>	<b>65</b>
<i>Olivier Galland, Jérôme Gautié</i>	

## **ACTUALITÉS PROSPECTIVES**

La restructuration du service public. La paix froide : fin d'une lune de miel russo-occidentale. L'exclusion des femmes. Aide publique au développement. Technologie et emploi. L'âge du super-terrorisme. Durée du travail en Europe. Le coût en France de l'enseignement supérieur. Effet de serre. 16-25 ans : scolarisation croissante

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Analyses critiques**

**83**

L. De Brabandere, A. Miklolaiczak, *Le plaisir des idées*. O. Donnat, *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*. Banque Mondiale, « Une infrastructure pour le développement », Rapport sur le développement dans le monde 1994. OCDE, *Redéfinir le curriculum : un enseignement pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. B. Gazier, *Emploi, nouvelles donnes*. M. Lallement, *Travail et emploi : le temps des métamorphoses*. B. Falga, C. Wihtol de Wenden, C. Leggevie, *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*. B. Prével, H. Le Bras, « Les jeunes dans le monde ».

### **Comptes rendus**

**95**



# Compétitivité et progrès social

*La mondialisation de l'économie, qui désormais s'organise suivant une logique de réseau à l'échelle planétaire déconnectée de la logique territoriale sur laquelle est assis le principe de souveraineté nationale, se traduit par le fait que les entreprises européennes sont de plus en plus confrontées à la concurrence d'autres agents n'ayant point les mêmes us et coutumes, les mêmes contraintes sociales et fiscales.*

*Du même coup, nombre de responsables — plutôt que de se réjouir de voir émerger sur la scène mondiale de nouveaux pays industrialisés (NPI) — ne songent qu'aux risques que présentent pour nos entreprises ces compétiteurs dont la concurrence serait déloyale. Ils s'élèvent ainsi avec indignation contre les délocalisations hors de leur territoire national d'activités productives trouvant dans les NPI des conditions plus favorables.*

*Mais ils oublient que les délocalisations peuvent leur permettre de prendre avantageusement position sur des marchés qui sont en rapide expansion et au sein desquels nous aurions tort, affirme J.R. Chaponnière, de ne pas investir davantage.*

*Pourquoi donc cette frilosité des Européens ? Parce que, nous dit-on,*

*ils ne peuvent être vraiment compétitifs sur les marchés mondiaux dès lors qu'ils supportent des coûts salariaux trop élevés, notamment du fait des prélèvements obligatoires excessifs qui servent à financer nos systèmes de protection sociale.*

*Faut-il donc démanteler ces dispositifs qui parasiteraient les économies d'Europe occidentale et leur imposeraient une charge insupportable dans un tel climat de guerre économique mondiale ? Pas du tout, répond J. Bichot, car ces régimes sociaux ne dérogent pas autant qu'on le dit aux règles des échanges. De surcroît, dans une économie libérale, on ne voit pas quels motifs justifieraient le rationnement d'un bien répondant à une forte demande sociale.*

*Les prélèvements ne soustrairaient pas de l'économie une richesse qui s'évapore ; ils jouent un rôle de redistribution de cette richesse entre les individus et entre les générations. Cessons donc de nous quereller sur le montant desdits prélèvements et, plutôt que de démanteler nos régimes sociaux, rendons-les plus transparents et plus efficaces.*

*Le lien entre l'article de J. Bichot et celui de J.R. Chaponnière me paraît évident, car, l'un et l'autre renvoient à l'étrange manière suivant laquelle*

les Européens, comme certains rentiers, manquent de l'audace nécessaire pour avancer, se crispent sur des acquis plutôt que de les exploiter de la façon la plus avantageuse. Et finalement débattent indéfiniment de questions accessoires qui finissent par occulter les véritables enjeux.

J'évoque ici les problèmes de la compétitivité et du progrès social sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs dans notre numéro d'avril<sup>1</sup>, pour une large part consacré aux liens entre le coût du travail et l'emploi et à l'idée largement répandue selon laquelle la réduction des charges sociales pesant sur les bas salaires permettrait de créer davantage d'emplois tout en améliorant notre compétitivité sur les marchés mondiaux.

Les défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés en Europe occidentale — parmi lesquels figure indéniablement la nécessité de trouver de nouvelles articulations entre l'économique et le social — ne pourront être relevés par de simples ajustements techniques. Ils exigent que nous fassions des choix politiques, donc idéologiques, c'est-à-dire fondés sur des valeurs.

Ce n'est pas une raison suffisante pour faire l'économie de toute analyse et s'empresse, avant même d'en

avoir pris connaissance, de se réjouir ou de s'offusquer de telle ou telle réflexion. Je rappelle cette règle élémentaire à l'attention de ceux qui, agrippés à leur sécurité sociale, dénonceront l'intention de la privatiser et de ceux qui, dans la bancassurance, n'attendent que cela. En même temps qu'à tous ceux qui brandiront une fois encore la menace de voir les entreprises européennes délocaliser leur production en Asie au sein de ces pays « barbares » qui, ignorant les droits sociaux, minent les pays d'Occident.

Etrange économie que celle-là laissant entendre que l'échange, au plan domestique et au plan international, nous appauvrit. Tel ne serait pas le cas s'il était organisé de manière satisfaisante, c'est-à-dire si nous faisons preuve d'une capacité « macro-organisationnelle » qui serait réellement à la hauteur des défis.

Cette nouvelle organisation collective ne mériterait-elle pas un vrai débat, notamment en France, alors que nous sommes à l'aube d'une échéance électorale, donc dans une période où, théoriquement, on devrait débattre des grands défis du futur et des politiques qui pourraient être menées.

Hugues de Jovenel

---

1. *Futuribles*, n° 197, avril 1995. « Coût du travail et emploi », articles de Henri Bogaert, Gilles Cazes, Michel Didier, Jean-Claude Ducatte, Alain et Chantal Euzéby, Jean-Paul Fitoussi, Jean-Baptiste de Foucauld, Jacques Lesource, Gérard Maarek.

# Réconcilier la sécurité sociale et le marché <sup>1</sup>

Jacques Bichot <sup>2</sup>

*Les prélèvements obligatoires ont sensiblement augmenté en Europe ces dernières décennies, notamment en raison de l'accroissement des dépenses sociales souvent dénoncées comme « parasitant » l'économie de marché et grevant d'une hypothèque insupportable les pays européens dans la compétition mondiale.*

*Mais J. Bichot nous fait observer d'abord que, au nom même du libéralisme, on ne saurait raisonner un bien répondant à une forte aspiration sociale. Ensuite, il nous montre que nos systèmes de protection sociale — loin de constituer une aberration dans une économie libérale — font partie de l'économie d'échange et de l'ensemble des services de « sociobancassurance » .*

*Cessons de camoufler la réalité, nous dit-il. Les régimes sociaux relèvent essentiellement d'une logique assurancielle et bancaire élémentaire au sein de laquelle l'épargne et l'emprunt, certes sur longue période (le cycle de vie), jouent un rôle clef. Seule « l'obscurité généralisée » nous empêche de voir comment en réalité fonctionnent sur une base marchande nos régimes de protection sociale dont les mécanismes doivent être simplifiés de sorte que soient plus transparentes les règles du jeu fondamentales.*

*L'auteur en « démontant » ainsi nos mécanismes de protection sociale resitue à leur juste place certains faux débats actuels (par exemple sur l'opposition couramment faite entre les régimes de retraite par répartition et par capitalisation). Il énonce un certain nombre de propositions en vue d'une réforme de nos systèmes de protection*

1. Ce texte a initialement élaboré pour la « XIII sesiones de trabajo de Tesorería » organisée par la caja de Ahorros de Navarre à Pampelune les 17 et 18 novembre 1994.

2. Professeur à l'Université Lumière de Lyon II (France), membre du Conseil Economique et Social, Président de la « Fédération Famille, de France », auteur de plusieurs ouvrages sur la protection sociale et de *Plein emploi : les grands moyens*, Paris : éd. l'Hermès, 1995.

*sociale qui auraient notamment pour but de permettre aux Européens de mieux saisir les relations entre ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent et d'intégrer ces systèmes dans l'économie de marché...*

*Il dénonce ainsi le retard pris par nos savoir-faire macro-organisationnels au regard de nos compétences micro-organisationnelles, retard qui, du reste, expliquerait, au moins en partie, le chômage élevé.*

H.J.

Les prélèvements obligatoires atteignent des niveaux très élevés : en Europe, de 35 % à 45 % du PIB. De tous côtés, on se plaint de leur poids. La compétitivité des entreprises européennes devient problématique ; les motivations individuelles, qui supposent que les efforts soient récompensés, faiblissent. Or la sécurité sociale représente plus de la moitié des prélèvements obligatoires ; il est donc tentant de dire : réduisons la protection sociale pour revenir à un niveau de prélèvements obligatoires plus compatible avec le bon fonctionnement d'une économie d'échange.

Pourtant, les sondages montrent que les Européens sont très attachés à un niveau élevé de sécurité sociale. En majorité, ils préféreraient payer davantage, s'il le fallait, que voir se restreindre leur protection sociale. Il n'y a pas seulement une demande de sécurité sociale payée par les autres (on se voit bénéficiaire, les « gros » payeront pour tous...) ; il existe aussi une demande sérieuse : beaucoup sont prêts à ouvrir leur propre porte-monnaie pour bénéficier de la sécurité sociale. En fait, il existe vraiment une demande d'assurance portant sur les problèmes couverts par la sécurité sociale.

Dans ces conditions, militer pour une réduction de la sécurité sociale serait un contresens dramatique. Ceux qui prônent moins de sécurité sociale sous couvert de libéralisme sont des dirigistes qui s'ignorent ou se camouflent. Car pour un libéral, il n'existe pas de quantité optimale d'un service qui pourrait être fixée *a priori* par des technocrates. Pourquoi seule la protection sociale ferait-elle exception ? Pourquoi serait-il libéral de la contingenter alors qu'il est dirigiste de contingenter les importations d'automobiles ? Dans une perspective démocratique libérale, la quantité optimale de sécurité sociale est celle qui résulte de la libre confrontation entre l'offre et la demande. Passer d'une situation où l'Etat impose une consommation de protection sociale peut-être supérieure à ce que les citoyens veulent vraiment — c'est-à-dire sont prêts à payer — à une situation où l'Etat imposerait un rationnement de la sécurité sociale, serait remplacer un dirigisme par un autre.

Mais pourquoi beaucoup tombent-ils dans ce travers ? Parce qu'ils n'imaginent pas que la protection sociale puisse faire partie de l'économie

d'échange. Pour eux, la sécurité sociale est une sorte de cancer dont il faut protéger l'organisme en le réduisant le plus possible. La sécurité sociale serait radicalement, fondamentalement, extérieure à la sphère de l'échange. Dès lors, bien sûr, il n'est pas question de songer à une offre ni à une demande de sécurité sociale.

Le présent exposé a pour objet de montrer qu'il ne faut pas désespérer ainsi de la sécurité sociale. Il n'y a pas d'incompatibilité de nature entre elle et l'économie marchande. Elle n'est pas définitivement perdue pour l'économie de marché. Pour parler vulgairement, elle est « récupérable ». Car la protection sociale est un ensemble de dispositifs qui servent à réaliser des échanges. Certes, dans l'état actuel des choses, cela ne se voit pas beaucoup, parce que la sécurité sociale a été organisée de manière bureaucratique. Mais ce n'est pas une fatalité. On peut réformer la sécurité sociale pour en faire une pièce maîtresse, une cheville ouvrière de l'économie de marché, parce que fondamentalement, elle remplit au sein de notre société des fonctions d'échange. Très proche de la finance et de l'assurance, elle pourra alors former avec elles un vaste ensemble de services : la « sociobancassurance ».

## *Les fonctions de la protection sociale*

### *L'assurance*

Elle est bien connue. L'assurance-maladie et l'assurance-accidents du travail ne diffèrent pas fondamentalement des assurances contre l'incendie, les dégâts des eaux ou les accidents automobiles. Dans tous les cas, l'assuré échange une dépense certaine (la prime) contre des dédommagements aléatoires. L'organisme qui gère le service permet que s'instaure un échange entre l'ensemble des assurés. C'est un échange tellement important pour l'économie de marché qu'il a commencé à être pratiqué, dès le XII<sup>e</sup> siècle, par les marchands génois, au moment où l'Europe commençait à redécouvrir le commerce et à sortir de l'économie d'autarcie.

### *Le report, ou réallocation des revenus au cours du cycle de vie*

Chacun de nous passe par trois stades : enfance, âge adulte, troisième âge. Enfant et vieillard, il a besoin d'apports extérieurs ; et ses besoins grandissent au fur et à mesure que s'allongent la première période et la troisième : se

former au-delà de l'adolescence, et prendre sa retraite bien avant la vieillesse, qui survient de plus en plus tard et dure de plus en plus longtemps, est devenu la règle commune.

Chacun doit donc fournir durant la seconde période de son existence de quoi « rembourser » ceux qui l'ont entretenu durant sa jeunesse, et de quoi préparer sa retraite. C'est un problème de réallocation des ressources au cours du cycle de vie. Les organismes de retraite, les Caisses d'Allocations Familiales, le financement public des institutions scolaires, organisent cette réallocation. Il n'y a pas de différence de nature avec le prêt qu'une banque fait à un particulier pour construire sa maison - ou pour financer sa scolarité dans une grande école - ni avec les contrats d'assurance-vie et les rentes viagères que proposent des organismes d'assurance, ni avec les fonds de pension. L'opposition entre répartition et capitalisation est largement factice car les retraites par répartition sont en fait des retraites par capitalisation humaine, qui fonctionnent grâce à l'investissement dans la ressource humaine (la mise au monde et l'éducation des jeunes).

La répartition adéquate des revenus au cours du cycle de vie ne peut se réaliser que grâce à des échanges : chaque génération commence par recevoir de celle qui l'a précédée, puis elle lui rend la pareille une quarantaine d'années plus tard. C'est un échange à très long terme, mais il est tout à fait fondamental et porte sur une proportion importante des biens et services produits annuellement par le pays : des millions d'Européens travaillent dans l'enseignement, donc (en principe) au service de la jeunesse ; 40 % des soins médicaux sont destinés aux retraités, etc.

### *L'échange démographique*

Il se greffe sur l'échange entre les générations qui est à la base de la réallocation des revenus au cours du cycle de vie. Certains n'ont pas d'enfant, ou en ont un seul. D'autres contribuent davantage au renouvellement des générations. Or tous comptent bien sur leur retraite, c'est-à-dire entendent disposer d'une partie de ce que produit la génération suivante. Si chacun gardait pour soi les droits sur les revenus des enfants qu'il a lui-même élevés, ceux qui n'ont pas d'enfant ou en ont peu n'auraient guère de pensions. Un échange est donc nécessaire entre ceux qui ont davantage d'enfants et ceux qui en ont peu ou pas. Les premiers permettent aux seconds de bénéficier du travail des enfants qu'ils ont élevés ; en contre-partie, les seconds financent une partie de cette éducation, sous forme d'impôts destinés à l'enseignement, de cotisations ou d'impôts destinés à la couverture maladie (les enfants sont assurés « gratuitement ») et aux prestations familiales, etc.

### *Le lissage des revenus*

En cas de chômage, un déficit provisoire apparaît dans les revenus de l'individu ou du ménage concerné. De même, en ce qui concerne l'éducation des enfants, il y a un moment où ils sont tous à charge à la fois. On aimerait pouvoir disposer durant ces périodes d'une partie du revenu généré durant d'autres périodes. C'est un problème de réallocation des revenus, mais à l'intérieur même de l'âge adulte. L'épargne et l'emprunt permettent en partie d'y faire face. Bien sûr, épargne et emprunt supposent des échanges entre débiteurs et créanciers.

### *Le traitement de la pauvreté et des cas sociaux*

C'est la seule fonction de la protection sociale qui ne relève pas directement de l'économie d'échange. Elle ne représente qu'un pourcentage modeste des sommes que gèrent les organismes de sécurité sociale au sens large du terme : 10 % à 20 % environ. Cette fois, il s'agit de prendre des ressources pour les donner, sans en attendre de retour, à des gens qui en ont besoin et qui resteront sans doute incapables de rembourser.

Remarquons toutefois qu'on peut organiser cette assistance sociale de manière plus ou moins « rentable » : bien organisée, elle doit permettre de remettre dans le circuit productif une proportion non négligeable de personnes marginalisées. Certains organismes caritatifs savent faire prendre conscience à ceux qu'ils ont sortis du pétrin qu'ils ont le devoir de tendre la main à leur tour à d'autres marginaux, en contribuant par exemple à la marche de l'organisme qui les a aidés. Ces organismes renouent avec un principe d'échange. Or ils sont parmi les plus efficaces, parce qu'ils n'enferment pas les pauvres dans le cercle vicieux de l'assistance, mais les en font sortir dans toute la mesure du possible.

Ainsi, même au niveau de la lutte contre la pauvreté, l'échange n'est pas totalement absent. Sous des formes adéquates, il constitue au contraire une solution très performante.

Nous pouvons conclure cette première partie en affirmant que, pour l'essentiel, la protection sociale relève bel et bien de l'économie d'échange : elle a pour fonction d'organiser des échanges, souvent à long terme, concernant l'ensemble de la population d'un pays. C'est ce que l'on peut appeler l'échange social. Mais cet échange social n'est généralement pas reconnu, car il est camouflé par une organisation bureaucratique qui le défigure.

## *L'échange social camouflé et défiguré*

La sécurité sociale et quelques autres organismes, selon les particularités nationales (Etat, collectivités territoriales, caisses d'assurance-chômage, caisses de retraites complémentaires), remplissent plus ou moins bien leur fonction d'échange social, pour une série de raisons, dont la première est le développement d'une mythologie de la sécurité qui camoufle cette fonction.

### *Le mythe de la redistribution*

Cette mythologie est très bien orchestrée ; des grands prêtres la prêchent avec beaucoup d'assurance, et les médias relaient volontiers leurs homélies. On persuade ainsi les gens que la protection sociale est faite pour redistribuer les revenus, pour faire passer de l'argent de la poche de Pierre dans celle de Paul dès lors que Pierre est riche et Paul, pauvre. Les statisticiens eux-mêmes ne parlent que de transferts sociaux, et rares sont les économistes qui ne cèdent pas à ce conformisme. D'ailleurs, l'économie de la sécurité sociale est encore le parent pauvre de l'analyse économique.

Qu'il s'agisse d'un mythe et non d'une réalité est bien prouvé : pour 80 % à 90 % des sommes concernées, la sécurité sociale consiste à prendre de l'argent dans les catégories mêmes qui bénéficient de ses largesses. La redistribution est certes une des fonctions de la protection sociale ; mais cette fonction n'absorbe qu'une part modeste de son budget. Par contre, le mythe de la redistribution conduit à organiser l'assurance et le report comme s'il s'agissait de redistribution, ce qui conduit à de multiples obscurités et injustices.

Une fois acceptée l'idée de transfert social, on se trouve en effet enfermé dans un monde factice, comme Alice au pays des merveilles. Par exemple, dès lors qu'il s'agit de transfert sociaux, pourquoi ne pas fiscaliser largement la sécurité sociale ? Des organisations peu suspectes de socialisme, telles que le Patronat français, ont proposé dans cette optique (et ils ont partiellement obtenu) la fiscalisation des ressources de la branche famille, sans se rendre compte qu'il s'agit d'une mesure analogue à la nationalisation du crédit contre laquelle elles tempètent par ailleurs...

Une fois admis le dogme des transferts sociaux, c'est-à-dire quand on croit, avec la foi du charbonnier, que la sécurité sociale est entièrement faite pour redistribuer les revenus, il devient impossible de raisonner : les pulsions affectives et passionnelles prennent le pas sur l'analyse. Cela stérilise toute réflexion pouvant conduire à rapprocher la sécurité sociale de la finance et de l'assurance, à la rendre compatible avec le marché.

### *L'obscurité généralisée*

En matière de sécurité sociale, on bande les yeux de la population. Ce qui est versé aux caisses n'est guère connu des salariés, même si cela est aujourd'hui, en France, mentionné sur les feuilles de paye, car ces sommes ne sont pas versées sur le compte-chèque de l'intéressé. On prétexte qu'il est plus simple de faire payer les caisses directement par les employeurs ; mais les compagnies d'électricité, de téléphone, d'eau, et d'autres organismes, maîtrisent parfaitement la technique du prélèvement automatique étendue à la plus grande partie de la population : pourquoi la sécurité sociale ne serait-elle pas capable de faire de même ? En réalité, il n'est pas certain que l'on tienne en haut lieu à ce que le salarié ait une idée précise de ce qu'il verse : les réactions des travailleurs indépendants, qui eux, par la force des choses, savent exactement ce qu'ils payent, étant souvent négatives, on aime autant que le salarié moyen reste dans une ignorance anesthésiante.

Une autre source d'obscurité à ce niveau est la distinction entre cotisation salariale et cotisation patronale. Pour l'économiste, il est clair que l'employeur paye tout, et que le salarié également paye tout. Ce qui compte pour l'employeur est le coût total du travail : pour lui, la rémunération du travail inclut toutes les charges liées à l'emploi de personnel, quel que soit leur statut juridique ou leur nom. Quant au salarié, qui pourrait être bénéficiaire de la totalité de cette rémunération du travail par l'employeur, s'il n'en reçoit qu'une fraction, par exemple 60 %, c'est bien qu'on lui a prélevé les 40 % manquants. La vérité est que les employeurs rémunèrent leurs salariés par la totalité du coût du travail, et que ceux-ci payent aux organismes de protection sociale une importante contribution.

La distinction entre cotisations patronales et salariales ne fait que donner l'occasion aux partenaires sociaux de se disputer pour savoir quelle forme sera donnée à la prochaine augmentation des cotisations. Dans l'immédiat, il est plus avantageux pour les salariés que l'on augmente la part patronale, et pour les employeurs que l'on augmente la part salariale. Ensuite, la loi du marché fait son œuvre, et la position d'équilibre est la même ; mais durant une période transitoire, il en résulte un avantage pour les uns ou pour les autres, et les joutes qui se produisent à propos de ces avantages transitoires sont une des raisons d'être du syndicalisme ouvrier et patronal.

En caricaturant, on pourrait presque dire que la distinction entre cotisations patronales et salariales existe uniquement pour justifier l'existence des syndicats ouvriers et patronaux, justifier leur présence dans les conseils d'administration des organismes de protection sociale, et les occuper en des joutes ritualisées.

Anesthésié pour le prélèvement de son argent, le salarié n'a pas non plus la possibilité de savoir pour quelle fonction il cotise. Les cotisations maladie

servent pour 40 % à payer les services de santé dont bénéficient les retraités : ces 40 % ont la même fonction que les cotisations aux Caisses de retraite, mais le travailleur moyen ne peut pas le savoir ; on lui laisse entendre qu'il cotise pour sa propre couverture maladie et il ignore ainsi le coût réel de la retraite. De même, 10 % à 15 % des cotisations maladie servent aux enfants ; elles ont de ce fait la même nature que les cotisations « famille », mais nul ne le sait.

### *L'absence de logique actuarielle*

En matière de retraite, on feint d'ignorer cet élément essentiel qu'est l'espérance de vie à la date de liquidation de la pension. Un droit intemporel se substitue ainsi à la valeur actuelle de la rente viagère. Cette valeur actuelle est ce que le retraité obtient en échange de sa contribution à l'investissement démographique. Mais cet échange est lui aussi occulté, comme le montre le point suivant.

La première conséquence de l'absence de logique actuarielle est que les gens sont soit incités à partir à la retraite plus tôt, soit incités à partir plus tardivement, mais on ne les laisse jamais libres et responsables en la matière. En France, antérieurement aux réformes de 1982, les abattements pratiqués sur les pensions de ceux qui voulaient prendre leur retraite avant 65 ans excédaient sensiblement ce qui aurait résulté d'un calcul actuariel : l'Etat pénalisait donc les départs précoces. Depuis 1983, c'est l'inverse : attendre plus de 60 ans pour liquider sa pension fait gagner de l'argent aux caisses de retraite, sans que le salarié en soit récompensé comme le voudrait la logique actuarielle. Les départs au-delà de l'âge « normal » sont donc pénalisés. Autrement dit, l'Etat ne peut pas s'empêcher d'intervenir, que ce soit dans un sens ou dans un autre. Quand se rendra-t-on compte que la démocratie et le principe de subsidiarité consistent, en la matière, à laisser les actuaires faire leurs calculs, et à laisser les principaux intéressés décider eux-mêmes de la solution qui leur convient, en toute responsabilité, c'est-à-dire sans les pénaliser ni les avantager ? (Bien entendu, les calculs des actuaires aboutissent à des pensions mensuelles d'autant plus élevées que la retraite est liquidée à un âge plus avancé).

Une deuxième conséquence de l'absence de logique actuarielle se manifeste dans les comptes des caisses de retraite par répartition : celles-ci ne tiennent la comptabilité ni de leurs engagements ni de leurs droits à prélèvement. En bonne logique, elles devraient mesurer ce qu'elles auront à payer aux retraités et aux actifs qui ont déjà acquis des droits : elles ont une dette envers eux, et les provisions mathématiques ont pour fonction de répertorier ce genre de dettes. Pourquoi n'est-ce pas fait ? On serait capable de le faire : les orga-

nismes d'assurance-vie le font. Il semble donc bien qu'on ne veuille pas le faire. Cet obscurantisme (au sens étymologique : volonté de maintenir une obscurité) entraîne l'éloignement des caisses de retraite par répartition des fonds de pension et des organismes d'assurance-vie, alors que les services rendus à la population sont très voisins.

### *La mythologie des droits à la retraite*

On fait croire aux braves gens que leurs droits à la retraite sont basés sur les cotisations qu'ils versent aux organismes de retraite. Bien plus : juridiquement c'est ce qui se passe, chaque versement donnant lieu à l'attribution de points (dans les régimes complémentaires) ou d'annuités. Il y a là une mystification extraordinaire, puisque les cotisations sont dépensées au fur et à mesure au profit des retraités actuels. En fait, l'espoir de disposer d'une pension est fondé dans la mesure où des jeunes ont été mis au monde, éduqués, entretenus jusqu'au moment où ils sont capables de prendre la relève de leurs aînés, et dans cette mesure seulement. La logique voudrait que l'on attribue les droits à la retraite au prorata des contributions donnant un contenu effectif à ces droits, c'est-à-dire des contributions à l'éducation des jeunes. Mais on a laissé se développer une gigantesque « chaîne », analogue à ces opérations attrape-nigauds dans lesquelles il faut envoyer une petite somme à qui vous a contacté, et en réclamer une à d'autres naïfs.

Ainsi a-t-on fait accepter par la population une erreur généralisée d'affectation, dont l'équivalent bancaire serait le suivant : imaginons que chaque client ait un compte d'épargne et un compte de prêt, et qu'une erreur dans le programme informatique de gestion de ces comptes fasse que tout ordre de remboursement d'une échéance de prêt déboucherait sur le crédit du compte d'épargne. Le remboursement de prêt, c'est le versement aux caisses de retraite par répartition, qui sert à s'acquitter de la dette que nous avons vis-à-vis de nos aînés. Le crédit du compte d'épargne, c'est l'attribution des points de retraite. Il résulte bien entendu de ces erreurs d'affectation que chacun conçoit la sécurité sociale comme un organisme prélevant et distribuant des revenus sans égard aux services rendus, sans logique économique. Il en résulte aussi que les ponts sont coupés entre la sécurité sociale et les institutions d'épargne, de crédit et d'assurance, puisque la première a recours à des méthodes qui, pour les secondes, constitueraient des fautes professionnelles de la plus grande gravité.

En fin de compte, la sécurité sociale est actuellement organisée de façon à ce que les gens ne sachent ni ce qu'ils versent, ni ce qu'ils reçoivent, de façon à ce qu'ils ignorent la liaison de réciprocité qui existe entre l'un et

l'autre, ce pour quoi ils versent, et ce qui dans leur comportement antérieur est la cause efficiente de ce qu'ils reçoivent. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que les services d'échange social que la sécurité sociale a fonction de rendre soient totalement méconnus. L'ampleur même du désastre suggère que des améliorations sont possibles. Elles ouvriraient d'immenses perspectives aux institutions qui rendent des services analogues en conformité avec les principes de base de l'échange et du marché.

## *Quelques directions pour une réforme*

Nous énumérerons quelques pistes, de façon très succincte et sans aucune prétention à l'exhaustivité.

### *1 – Suppression de la distinction entre part patronale et part salariale*

Toutes les cotisations sociales sont indiquées sur la feuille de paie, y compris la dotation du Comité d'Etablissement, le financement du logement, etc. Toutes sont considérées officiellement soit comme une cotisation d'assurance ouvrant des droits à indemnisation, soit comme une épargne préparant la retraite future (ce qui se traduit par l'attribution des points de retraite), soit comme le remboursement d'une dette contractée durant la jeunesse (les cotisations aux caisses vieillesse), soit comme un prélèvement quasi-fiscal finançant la redistribution et la lutte contre la pauvreté. Le salaire brut les inclut toutes.

Dans un deuxième temps, le compte du salarié sera crédité de la totalité du salaire brut, et les prélèvements seront effectués sur ce compte de manière personnalisée, c'est-à-dire en prenant en considération ses choix, sa situation de famille, etc.

### *2 – Remodelage des cotisations*

En particulier la cotisation-maladie est réduite de moitié environ, au profit de la cotisation-vieillesse et secondairement de la cotisation-famille, pour que chacun sache à qui va en fait son argent, et ne paie au titre de la cotisation-maladie que sa propre assurance-maladie. Les retraités voient leur pension brute augmentée à due concurrence, ainsi que leur cotisation-maladie, ce qui laisse leur pension nette inchangée, mais ils savent désormais ce que les actifs dépensent pour eux.

### 3 – Suppression de la notion d'âge de la retraite et application d'un barème actuariel fixant la valeur du point en fonction de l'âge à la liquidation de la pension

Il s'agit là d'appliquer le principe de « neutralité actuarielle », fondamental pour permettre un libre choix entre les méthodes de capitalisation classique et les méthodes de capitalisation humaine, dites « répartition ». En effet, les fonds de pensions et autres organismes proposant des formules d'épargne en vue de la retraite avec sortie possible ou obligatoire en rente viagère ne peuvent pas être en concurrence équitable avec des organismes qui utilisent l'argent du contribuable pour se libérer des contraintes que traduisent les calculs actuariels.

### 4 – Introduction de « points » dans tous les régimes de retraite par répartition

Le système des annuités et celui qui consiste à verser un certain pourcentage du salaire de fin de carrière sont en effet incompatibles avec une gestion rigoureuse du système dans son ensemble, et avec une concurrence loyale entre les organismes proposant leurs services en matière de report. Cette réforme constitue un préalable indispensable pour la mise en œuvre des points 3 et 5.

### 5 – Attribution des points de retraite en fonction des contributions à l'investissement démographique

Ces contributions sont de deux sortes : en nature et en espèces. Les personnes qui élèvent des enfants recevraient donc des points à ce titre, et l'autre moitié (environ) des points serait attribuée au prorata d'une contribution en argent qui remplacerait diverses ressources fiscales et para-fiscales du système scolaire, des organismes versataires de prestations familiales, et de l'assurance-maladie-maternité. Désormais, ces sommes ne seraient plus versées à fonds perdus ; leur nature de participation à l'effort collectif d'investissement dans la jeunesse serait reconnue : elles donneraient droit à des points de retraite, à peu près comme un versement au profit d'un fonds de placement donne droit à des parts émises par ce fonds de placement.

Une certaine latitude pourrait être laissée aux personnes quant aux montants à verser. Ceux qui préféreraient investir dans le capital physique, à travers les relais financiers proposés par divers organismes capables de gérer une épargne en vue de la retraite, auraient ainsi la possibilité de le faire. La capitalisation classique entrerait en concurrence loyale avec la répartition réformée, ou capitalisation humaine.

On notera que les organismes d'épargne et de crédit pourraient fort bien intervenir dans la gestion des retraites par répartition, comme dans celle des

retraites par capitalisation. Tous les droits sur les actifs seraient détenus par une Caisse Nationale, des établissements privés pouvant difficilement posséder directement des droits de prélèvement obligatoire sur des êtres humains. Mais les organismes d'épargne et de prévoyance pourraient parfaitement posséder des créances sur cette Caisse Nationale, comme ils possèdent des créances sur l'Etat (sous forme d'obligations et de bons du trésor). D'ailleurs, détenir des obligations d'Etat signifie en réalité posséder par l'intermédiaire de l'Etat des droits sur la production des futurs actifs (futurs contribuables). L'analyse économique de la dette publique montre assez peu de différence entre elle et la dette des organismes de retraite par répartition : dans les deux cas, il n'y a pas d'actif physique, mais des droits de prélèvement sur le capital humain.

Ainsi, dans cette perspective, les caisses de retraite classiques perdraient leur monopole actuel, et les organismes d'épargne pourraient proposer à leurs clients une gamme complète de services, incluant la gestion de leur compte de points de retraite par répartition. Les propositions faites au paragraphe 7 montreront à quel point cela pourrait être intéressant.

#### ***6 – La contribution destinée au financement de la jeunesse***

Elle pourrait prendre une forme assez semblable à l'actuel impôt sur le revenu. Ainsi, cet impôt, le plus sensible, pourrait-il être radicalement rajeuni. D'une part, il cesserait d'être versé à fonds perdus, ce qui diminuerait son impopularité. D'autre part, les fraudeurs se puniraient eux-mêmes, en se privant de droits à la retraite. La fraude étant une véritable plaie dans de nombreux pays, on conçoit l'intérêt d'un mécanisme sanctionnant automatiquement les citoyens qui s'en rendent coupables.

Cette nouvelle forme d'impôt sur le revenu serait réintégrée à la sphère de l'échange : elle deviendrait un prêt destiné à financer l'éducation des jeunes générations, et remboursable ultérieurement par ces générations devenues adultes, sous forme de rentes viagères à leurs aînés. On aurait ainsi diminué le champ des prélèvements obligatoires sans contrepartie d'un montant considérable : dans le cas français, environ 600 milliards, soit 8,5 % du PIB, et le double de l'actuel impôt sur le revenu, particulièrement faible par rapport à la moyenne européenne.

#### ***7 – Utilisation de mécanismes financiers***

Pourquoi par exemple ne pas remplacer par des prêts une large partie des indemnités de chômage ? Pourquoi ne pas prêter davantage aux ménages pour l'éducation de leurs enfants, le remboursement de ces prêts étant gagé sur les droits à la retraite qu'ils obtiendraient du fait d'avoir élevé ces enfants ? Le champ de la socio-finance est un vaste domaine en friche, que les techniques financières maîtrisées par les organismes financiers classiques peuvent mettre

en valeur, pour le plus grand profit à la fois de la population et de ces organismes.

### **8 – Organiser des compensations**

Par exemple, entre les cotisations « famille » payées par les salariés chargés de famille, et les prestations familiales auxquelles ils ont droit. Ou encore entre les prestations familiales et les droits à la retraite : certains peuvent se passer d'aide pour élever leurs enfants, et préférer obtenir en remplacement davantage de points de retraite.

### **9 – Multiplier les plages de libre choix**

Pour une part significative, cotisations et prestations pourraient devenir facultatives, choisies. On retrouve là une idée libérale classique : limiter le régime obligatoire à un minimum, et au-delà laisser les gens libres.

### **10 – Introduire de la concurrence dans le domaine santé-assurance maladie**

Les patients ne sont pas les mieux placés pour faire jouer la concurrence entre producteurs de services médicaux ; par contre, ils sont à même de choisir l'organisme qui lui-même choisirait les prestataires de services offrant le meilleur rapport qualité/prix.

Autrement dit, l'idée serait de faire jouer la concurrence à deux niveaux :  
— entre producteurs de services de santé, dont les acheteurs seraient les organismes assureurs, ayant les compétences et la sérénité requises pour juger des prix et des prestations ;  
— entre organismes assureurs, les citoyens étant libres de s'adresser à celui de leur choix, comme c'est le cas en Allemagne. Tous devraient assurer une couverture de base pour un prix donné forfaitaire versé par une Caisse Centrale en fonction de différents critères (âge, sexe, handicaps éventuels, etc) ; les plus performants offriraient plus que le minimum légal. Et tous pourraient proposer des compléments permettant d'aller au-delà.

Ce point ne sera pas davantage développé puisque le présent texte est centré sur le report. Mais il convenait de montrer qu'il existe des voies pour sortir de la routine bureaucratique en ce qui concerne la maladie comme en ce qui concerne la retraite, la jeunesse et le chômage.

On notera aussi qu'il est possible de balayer certaines dispositions qui poussent à la fraude, par exemple en matière d'absentéisme-maladie. Le remboursement de celui-ci à 100 % pour de courtes absences est certainement plus générateur d'abus que l'absence de ticket modérateur sur tel ou tel médicament.

## *Conclusion*

Si l'on veut intégrer la protection sociale dans l'économie de marché, cela est possible, puisque les organismes de protection sociale ont pour fonction économique d'organiser des échanges. Au lieu de plafonner les prélèvements obligatoires avec une peine infinie, au prix d'une restriction des services rendus, et donc vraisemblablement au prix d'un rationnement assez bizarre dans notre société d'opulence, on aboutirait ainsi à rendre insignifiante la notion même de prélèvement obligatoire dans environ 80 % du domaine de la protection sociale.

Tel est l'enjeu fondamental : si la crise actuelle de la sécurité sociale aboutit à sa conversion, à son intégration dans l'économie de marché où elle est actuellement parasitaire, alors un dynamisme nouveau animera notre vieille société. Apprivoiser la sécurité sociale est l'une des tâches essentielles qui nous incombent pour les prochaines décennies. La protection sociale a besoin d'être refondée, reprise dans ses fondements. Ce sera la grande réforme du début du XXI<sup>e</sup> siècle, rendue indispensable par les évolutions considérables qui se sont produites depuis la fondation du système : allongement de l'espérance de vie (une dizaine d'années en 40 ans, et le mouvement continue à raison de deux mois et demi par an environ) ; généralisation de l'activité professionnelle féminine ; changement dans les modes de vie familiaux ; baisse de la natalité ; progrès du niveau de vie ; ouverture des frontières ; rapidité du progrès technique, etc.

A bien des égards, la réforme de la sécurité sociale va constituer la « nouvelle frontière ». Elle représente une part importante de l'amélioration de la gestion des macro-systèmes dont nous avons le plus urgent besoin.

En effet, notre capacité d'organisation macro-économique accuse un retard considérable par rapport à nos performances organisationnelles micro-économiques. Nous savons faire fonctionner une entreprise de manière très efficace, mais il n'en va pas de même au niveau de l'Etat et de la protection sociale. Les taux insupportables de chômage que l'on connaît en Europe, et particulièrement en Espagne et en France, sont la conséquence directe du retard pris par notre savoir-faire macro-organisationnel sur nos compétences micro-organisationnelles.

Ce bref article a cherché à indiquer quelques-unes des voies qui devraient être explorées pour rattraper le retard accumulé en matière d'organisation de la protection sociale. L'idée maîtresse est qu'il faut partir des compétences dont nous disposons. Or nous avons une bonne ingénierie, un solide savoir-faire dans le domaine de la finance et de l'assurance classique : c'est à partir de ces points forts que nous pourrons faire rentrer la protection sociale dans le cadre de l'économie d'échange. Non pas en la livrant pour dépeçage au

secteur privé : ce serait un comportement irresponsable et politiquement suicidaire. Il est indispensable de conserver certaines caractéristiques de service public, et il n'est pas possible de confier à des agents privés le pouvoir de prélèvement des redevances sur la ressource humaine. Mais le maintien de ces prérogatives régaliennes n'a rien à voir avec le *statu quo*. L'existence d'une banque centrale exerçant des prérogatives pour limiter l'émission monétaire n'est nullement incompatible avec l'instauration d'une grande liberté et d'une vraie concurrence entre banques de second rang. Le développement des marchés financiers, la multiplication des innovations, des nouveaux produits — peut-être avec des excès en ce qui concerne les produits dérivés — atteste que l'exercice de l'autorité monétaire a été compatible avec le passage du financement et de l'épargne d'un régime bureaucratique à un régime concurrentiel.

Cette intégration du secteur financier dans l'économie de marché, après un long séjour dans le giron de l'économie administrée, montre la voie : c'est quelque chose d'analogue que nous avons à faire pour la protection sociale. Celle-ci en est au stade où la banque et la finance en étaient il y a 20 ou 30 ans : sous la coupe de l'Etat, avec un contrôle bureaucratique pesant, qui donnait d'ailleurs de mauvais résultats en matière d'inflation — c'est-à-dire sur le point qui était en principe sa raison d'être. Depuis, la banque et la finance se sont libéralisées, il y a eu le prodigieux essor des formules de marché — et en même temps l'inflation a été pratiquement jugulée. Ce beau succès conduit à être raisonnablement optimiste pour la transformation de la sécurité sociale. Qui aurait dit, il y a 30 ans, que nos systèmes bancaires et financiers évolueraient comme ils l'ont fait ?

La grande transformation de la sécurité sociale qui va avoir lieu requiert un formidable transfert de compétences. Le savoir-faire se trouve aujourd'hui pour une part importante dans la banque et l'assurance — dans la bancassurance. Ce secteur est particulièrement bien placé pour jouer un rôle déterminant et prendre des parts de marché dans les services de sécurité sociale nouveau style. La bancassurance et les marchés ont été ces dix dernières années la « nouvelle frontière » des organismes d'épargne, de crédit et d'assurance. Si mon analyse est exacte, la socio-finance et la socio-assurance, réintégrées dans l'économie de marché, seront leur « nouvelle frontière » durant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

**BANQUE**  
*Stratégie*

**Global custody**

*Le global custody consiste à gérer de façon centralisée des actifs et de tenir comptabilité de ces actifs.*

*Les perspectives de croissance sont en Asie.*

*Une nouvelle segmentation des particuliers Placements publics des sociétés du CAC 40 aux États-Unis: le nouveau régime*

*Métier: le gestionnaire de personnel*

*Les perspectives de croissance sont en Asie.*

*Une nouvelle segmentation des particuliers Placements publics des sociétés du CAC 40 aux États-Unis: le nouveau régime*

*Métier: le gestionnaire de personnel*

*Les perspectives de croissance sont en Asie.*

*Une nouvelle segmentation des particuliers Placements publics des sociétés du CAC 40 aux États-Unis: le nouveau régime*

*Métier: le gestionnaire de personnel*

*Banque Stratégie, les dossiers de prospective bancaire et financière*

*Banque, la revue professionnelle de la banque et de la finance*

**BANQUE**

*Les perspectives de croissance sont en Asie.*

*Une nouvelle segmentation des particuliers Placements publics des sociétés du CAC 40 aux États-Unis: le nouveau régime*

*Métier: le gestionnaire de personnel*

**L'épargne salariale**

*L'épargne salariale résiste à la crise. Elle s'intègre à la politique sociale et aux stratégies des entreprises. Le loi Girard lui apporte de nouveaux outils.*

✂

Je m'abonne pour un an...

	France	Étranger	Quantité	Total
à <i>Banque</i> (11 numéros) (1) .....	670 F	760 F	.....	..... F
• Particuliers (2).....	450 F	540 F	.....	..... F
• Étudiants ou personnels en formation (2) (3) .....	320 F	410 F	.....	..... F
à <i>Banque Stratégie</i> (11 numéros).....	2 800 F	2 900 F	.....	..... F
<b>Total</b> (TVA : 2,10 % incluse sur le tarif France) .....				..... F

**Règlement à l'ordre de la Revue Banque, 18, rue La Fayette, 75009 Paris**  
Tél. (1) 42 47 17 80 ; fax (1) 42 47 16 15

Le règlement d'abonnements sur l'étranger est à effectuer en francs français, par chèque payable en France, net de frais.

(1) Entreprises et autres personnes morales. (2) Domiciliation à l'adresse personnelle de l'abonné. (3) Y compris CFPB, CESB, ITB. Joindre un justificatif.

Société..... Code postal..... Ville.....  
 Nom..... Pays.....  
 Adresse..... Code TVA (pays de la CEE).....  
 Téléphone..... Télécopie.....

# La protection sociale en Europe<sup>1</sup>

## Données statistiques 1980-1992

Entre 1980 et 1992, dans l'Union européenne, les dépenses de protection sociale par habitant, exprimées en prix constants, ont augmenté de 40,6 % alors que la croissance, en termes réels, du PIB par tête s'est élevée à 26,5 %.

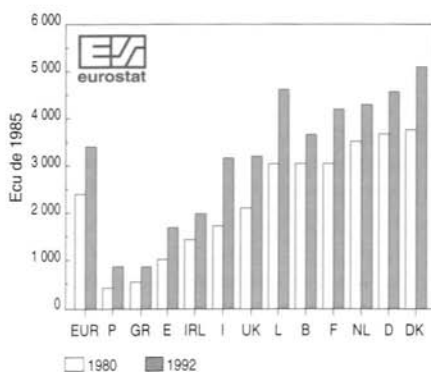
La note ci-dessous, extraite des « Statistiques rapides » d'Eurostat, révèle comment ont évolué, d'une part les dépenses et leur répartition par fonction, d'autre part les recettes et leur répartition par origine.

H.J.

En 1992, la dépense moyenne de protection sociale dans l'Union européenne a atteint 4 348 ECU par habitant. Les dépenses des Etats membres se sont échelonnées de seulement 1 127 ECU par habitant en Grèce à 6 687 ECU par habitant au Danemark, soit un rapport de 1 à 6. Cette variance traduit les grandes disparités du niveau de protection des citoyens européens par rapport à la vieillesse, la maladie, le chômage, l'indigence, etc. Cette situation tient de facteurs institutionnels, structurels et financiers.

Les systèmes de protection sociale ont évolué différemment dans les Etats membres. Certains pays ont mis davantage l'accent sur l'intervention directe de l'Etat, alors que la protection dans d'autres repose plutôt sur les contrats de travail et l'affiliation aux organisations professionnelles.

Graphique 1. — Dépenses de protection sociale par habitant à prix constants de 1985 en ECU



Des différences s'observent en outre dans les besoins sociaux, lesquels sont liés notamment à des facteurs démographiques, économiques, politiques ou cultu-

1. Eurostat, « Dépenses et recettes de protection sociale 1980-1992 » et « Statistiques rapides : population et conditions sociales » 1994/5 du 6 juin 1994.

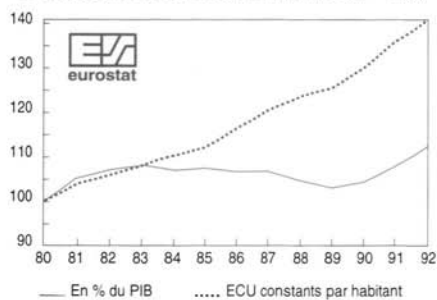
rels (par exemple, la proportion de personnes âgées dans la population, le taux de chômage, ...).

Par ailleurs, les ressources financières disponibles varient sensiblement d'un pays à l'autre. En 1992, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de la Grèce ne représentait que 36 % de la moyenne observée dans l'Union européenne. Les Etats membres les plus favorisés de ce point de vue, à savoir l'Allemagne et le Danemark, surpassaient cette moyenne d'environ 33 %.

Pour l'ensemble de l'Union, les dépenses de protection sociale par habitant suivent une tendance constante à la hausse depuis 1980 (le ratio des dépenses de protection sociale par rapport au PIB n'a pourtant dépassé son niveau de 1983 qu'en 1992). En 1992, les prestations sociales par habitant à prix constants s'élevaient à 40,6 %

de plus que celles de 1980. Tous les Etats membres ont participé à cette croissance. Entre 1980 et 1983, le ratio des dépenses de protection sociale par rapport au PIB a poursuivi une tendance à la hausse, déjà enregistrée au cours des années 70. Durant la période 1983-1989, les efforts

Graphique 2. — Evolution des dépenses courantes de protection sociale dans d'Union (1980 = 100)



## Impôts et cotisations sociales dans l'Union européenne

Les statistiques sur les impôts et les cotisations sociales élaborées selon la méthodologie du Système européen de comptes économiques intégrés (SEC) permettent d'avoir un aperçu de l'état et de l'évolution des recettes publiques<sup>1</sup> dans l'Union européenne et les Etats membres. Des premiers résultats obtenus pour l'année 1993, on a retenu quelques aspects principaux qui sont présentés ci-après.

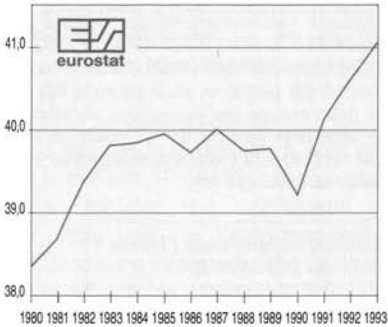
L'augmentation de la part totale des impôts et des cotisations sociales dans le produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne<sup>2</sup> (graphique 1, tableau 1) qui se dessine déjà depuis 1991, s'est poursuivie également en 1993, bien que dans une moindre mesure.

La hausse des charges fiscales et sociales qui était encore de 0,9 point en 1991, s'est ralentie à partir de 1992 à 0,5 point et à 0,4 point en 1993. A partir de 1991 cependant, une nouvelle pointe a été atteinte par rapport au début des années quatre-vingts. L'évolution observée entre 1990 et 1993 se distingue de celle de la période précédente, où il y avait eu une forte augmentation relative des recettes publiques entre 1980 et 1983, du fait que dans ce cas l'augmentation maximum avait eu lieu au milieu de la période considérée (en 1982 : 0,8 point). Le niveau de 40 % environ de prélèvement atteint en 1983, s'est maintenu, sauf quelques faibles variations, pendant six années et n'a commencé à

1. Eurostat, impôts et cotisations sociales 1980-1992, Thème 2, série C, Bruxelles/Luxembourg 1994.

2. La comparaison des chiffres de l'Union ne tient pas compte de la Grèce, ni de l'Espagne, ni des prélèvements versés à l'UE.

Graphique 1. — Part des impôts et cotisations sociales dans le PIB de l'Union\* 1980-1993, en %



\* Voir remarques concernant tableau 1.

Graphique 2. — Part des impôts dans le PIB de l'Union\* 1980-1993, en %



\* Voir remarques concernant tableau 1.

baisser sensiblement qu'en 1990 (39,3 %). Par rapport à la moyenne mesurée entre 1980 et 1992 (39,7 %), le taux des charges fiscales et sociales se situe en 1993 à un niveau supérieur de 1,4 point. Si l'on considère séparément les deux éléments, impôts et cotisations sociales (graphiques 2 et 3, tableau 1), on observe pour 1993 une stagnation en ce qui concerne

Tableau 1. — Part des impôts et cotisations sociales dans le PIB de l'Union \* 1980-1993, en %

eurostat	Impôts	Cotisations sociales	Total
1980	25,1	13,3	38,4
1981	25,3	13,4	38,7
1982	25,6	13,9	39,5
1983	25,7	14,1	39,9
1984	25,8	14,1	39,9
1985	25,9	14,1	40,0
1986	25,6	14,2	39,8
1987	25,7	14,3	40,0
1988	25,8	14,0	39,8
1989	26,0	13,9	39,8
1990	25,4	13,9	39,3
1991	25,8	14,5	40,2
1992	25,9	14,8	40,7
1993	25,9	15,2	41,1

\* Sans la Grèce et l'Espagne ; sans impôts perçus pour l'Union ; dans l'Allemagne les nouveaux Länder sont inclus depuis 1991.

Graphique 3. — Part des cotisations sociales dans le PIB de l'Union\* 1980-1993, en %



\* Voir remarques concernant tableau 1.

les premiers et une progression rapide pour les deuxièmes (en 1992 + 0,3 point et en 1993 + 0,4 point). Pendant la première moitié des années quatre-vingts, c'était exactement l'inverse : les cotisations sociales s'étaient déjà stabilisées en 1984 tandis que la part des impôts avait encore augmenté jusqu'en 1985. En 1992 et 1993, le taux des impôts a oscillé

autour du niveau maximum de la décennie précédente atteint en 1985 et 1989 alors que la part des cotisations sociales se situe en 1993 à près d'un point au-delà des maximum des années quatre-vingts.

Même en tenant compte du fait que les systèmes d'imposition et de cotisations sociales des Etats membres de l'Union sont très hétérogènes et qu'ils ont été modifiés dans une certaine mesure au fil du temps, on peut considérer que les cotisations sociales représentent le facteur

déterminant de l'augmentation constante du pourcentage de l'ensemble des prélèvements dans l'Union depuis le début de cette décennie. Cela n'explique pas uniquement l'accroissement des charges globales de 1,8 point entre 1990 et 1993 — l'augmentation des impôts s'élève seulement à 0,5 point —, mais aussi le fait que le pourcentage des cotisations sociales ait grimpé déjà de près de 1,2 point en 1993 par rapport à la moyenne enregistrée entre 1980 et 1992 (14 %).

Tableau 2. — Part des impôts et cotisations sociales dans l'Union\* et dans les Etats membres en % du PIB 1990-1993

EUROSTAT	Impôts				Cotisations sociales				Total			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
EUR12	25,4	25,8	25,9	25,9	13,9	14,5	14,8	15,2	39,3	40,2	40,7	41,1
B	28,5	28,0	28,1	28,5	15,5	15,9	16,4	16,7	43,9	43,9	44,4	45,2
DK	46,1	46,1	46,6	47,5	1,5	1,5	1,6	1,6	47,6	47,6	48,1	49,1
D	22,8	23,6	24,0	24,0	15,8	17,2	17,5	18,1	38,6	40,8	41,5	42,1
GR												
E	22,2	22,1	22,9		12,2	12,4	13,0		34,4	34,5	35,8	
F	23,5	23,8	23,2	23,4	19,3	19,4	19,6	19,6	42,8	43,1	42,7	43,0
IRL	29,7	30,1	30,5	31,0	5,6	5,8	6,0	6,1	35,3	35,9	36,5	37,1
I	25,2	26,0	27,8	28,8	12,9	13,1	13,3	13,5	38,1	39,1	41,1	42,3
L	34,1	32,9	33,1	36,9	13,5	14,2	14,8	15,8	47,7	47,1	47,9	52,7
NL	26,9	28,3	27,9	29,1	17,0	18,0	18,6	18,8	43,9	46,3	46,5	47,9
P	22,3	22,3	24,0	22,2	9,8	9,9	10,2	10,2	32,1	32,2	34,2	32,4
UK	28,2	28,0	26,8	25,4	6,7	6,7	6,7	6,5	34,8	34,7	33,5	31,9

\* Sans la Grèce et l'Espagne ; sans impôts perçus pour l'Union ; dans l'Allemagne les nouveaux Länder sont inclus depuis 1991.

Source : Eurostat. — « Statistiques rapides, économie et finances », — 1994/4.

des gouvernements visant à réduire la charge financière de la protection sociale dans leur budget ont connu un certain succès. Depuis 1989, sous l'effet conjugué des besoins accrus de protection sociale et de la récession économique, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a recommencé à augmenter à un rythme rapide.

*Les dépenses totales de protection sociale ont tendance à converger dans les divers Etats membres.*

Sur la période 1980-1992, les six Etats membres présentant les plus faibles dépenses de protection sociale par habitant ont enregistré une croissance réelle de ces dépenses de 68,2 %. Le chiffre correspondant pour les six autres pays équivaut à seulement 31,7 %.

*Les cotisations sociales des employeurs représentent la principale source de financement de la protection sociale dans l'UE. Leur proportion dans le total a néanmoins tendance à se réduire.*

En 1992, la part de la protection sociale financée par les cotisations sociales des employeurs s'élevait à 40,5 % du total, alors que les contributions des administrations publiques, les cotisations sociales des personnes protégées et les autres recettes courantes représentaient respectivement 29,2 %, 24,2 % et 6,1 % du financement de la protection sociale.

Comme l'indique le graphique 5, tout au long de la période 1980-1992, la part des cotisations sociales des employeurs a diminué dans tous les Etats membres. Pour l'Union dans son ensemble, elle est passée de 45,4 % en 1980 à 40,5 % en 1992. Les autres sources de financement ont vu leur part s'accroître dans le total ; ainsi sur la même période, les cotisations sociales des personnes protégées ont augmenté de 2,2 %, les autres recettes de 1,4 % et les contributions des administrations publiques de 1,3 %.

*Dans l'Union européenne, la majeure partie des dépenses de protection sociale est consacrée à la vieillesse/survie et à la santé.*

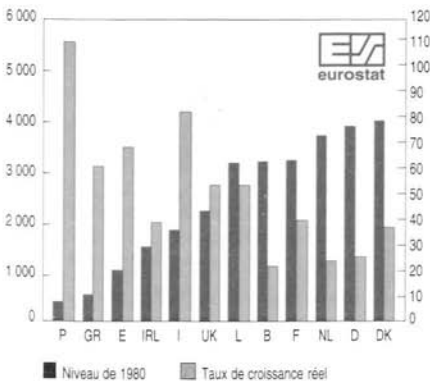
En 1992, plus de 81 % de l'ensemble des prestations sociales visent les fonctions vieillesse/survie et santé.

Dans la plupart des Etats membres, les prestations de vieillesse-survie sont prédominantes ; seuls l'Irlande, le Portugal et les Pays-Bas présentent des fonctions « santé » plus importantes. En Allemagne, les dépenses au titre de vieillesse-survie et de santé sont plus ou moins équivalentes. En moyenne pour l'Union, les prestations de vieillesse-survie et de santé représen-

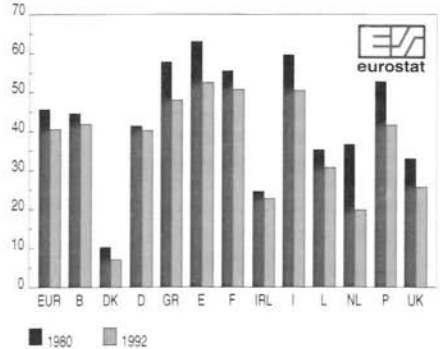
Graphique 4. — Recettes courantes de protection sociale par type - 1992



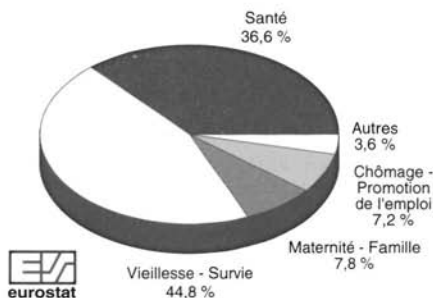
Graphique 3. — Prestations de protection sociale par habitant, niveaux de 1980 et taux de croissance réels 1980-1992



Graphique 5. — Cotisations sociales des employeurs par rapport aux recettes totales de protection sociale, 1980 et 1992



Graphique 6. — Prestations de protection sociale dans l'Union par groupe de fonctions - 1992



tent respectivement 44,8 % et 36,6 % du total des prestations de protection sociale. Pour les autres fonctions de la protection sociale, la part des dépenses dans le total s'élève, pour l'Union, à 7,8 % pour le groupe famille-maternité, à 7,2 % pour celui du chômage-emploi et à 3,6 % pour les fonctions résiduelles comprenant notamment le logement et l'indigence.

L'importance relative des diverses fonctions varie considérablement d'un Etat membre à l'autre, ce qui traduit notamment des différences à la fois institutionnelles et structurelles (voir tableau).

Graphique 7. — Evolution en termes réels des prestations de protection sociale par groupe de fonctions

Graphique 7. — Evolution en termes réels des prestations de protection sociale par groupe de fonctions

Le graphique illustre l'évolution des prestations de protection sociale en termes réels (indice 100 en 1980) pour cinq catégories de fonctions de 1980 à 1992. Les recettes totales (ligne pleine) et la santé (pointillés) montrent la plus forte croissance, dépassant l'indice 140. Les prestations de vieillesse-survie (tirets) et de maternité-famille (tirets longs) suivent, atteignant respectivement environ 140 et 135. Le chômage-emploi (tirets courts) reste le plus bas, évoluant autour de 100.

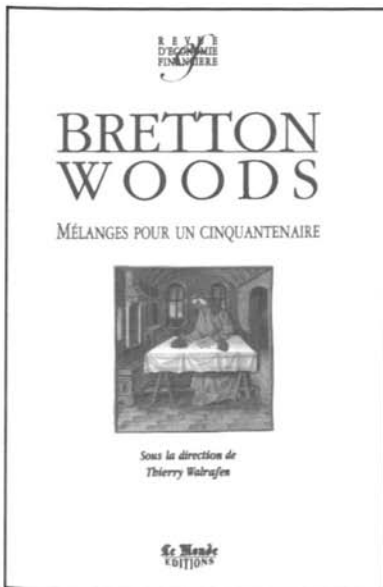
Prestations de protection sociale par fonction, 1980 et 1992 (en % du total des prestations)

	Santé		Vieillesse-Survie		Maternité-Famille		Chômage-Promotion de l'emploi		Autres	
	1980	1992	1980	1992	1980	1992	1980	1992	1980	1992
	Union européenne	37,5	36,6	43,4	44,8	10,5	7,8	6,4	7,2	2,2
Belgique	34,6	34,4	41,5	44,7	11,3	8,1	11,6	11,4	0,9	1,4
Danemark	35,8	28,5	35,7	35,1	10,8	12,0	12,9	17,2	4,8	7,2
Allemagne	40,5	41,0	42,7	40,6	9,9	8,9	4,5	6,2	2,5	3,3
Grèce	26,0	18,7	61,9	69,0	4,5	1,7	2,5	5,3	5,1	5,3
Espagne	36,9	36,6	40,8	41,3	4,4	1,8	16,2	18,5	1,8	1,9
France	35,6	34,6	43,9	44,1	12,7	9,5	5,1	7,7	2,7	4,1
Irlande	42,5	36,0	29,7	27,2	15,1	17,4	7,8	14,6	4,9	4,8
Italie	34,9	31,6	55,1	62,8	7,5	3,9	2,3	1,7	0,1	0,0
Luxembourg	40,4	39,3	47,5	48,4	10,0	11,1	0,9	0,8	1,2	0,4
Pays-Bas	47,8	45,2	32,9	36,9	9,2	5,4	6,1	8,4	3,9	4,2
Portugal	44,8	45,4	39,4	38,8	8,0	5,6	2,8	5,0	5,0	5,2
Royaume-Uni	32,9	36,4	42,8	39,4	13,1	10,9	9,6	6,0	1,6	7,4

## La protection sociale en Europe

Au niveau de l'Union, la part des fonctions vieillesse-survie a augmenté au cours de la période 1980-1992, passant de 43,4 % à 44,8 % du total des prestations de protection sociale. Ce phénomène est lié au vieillissement de la population et aux prestations plus généreuses en matières de pensions. Les fonctions de la santé ont occupé une part légèrement moindre : leur proportion, équiva-

lente à 37,5 % en 1980, s'est établie à 36,6 % en 1992. Au cours des mêmes années, les fonctions famille-maternité ont enregistré une baisse plus nette, passant de 10,5 % à 7,8 %. La part des fonctions chômage-emploi s'est accrue : elle était égale à 6,4 % en 1980 et à 7,2 % en 1992. Le graphique 7 résume l'évolution intervenue au cours de la période 1980-1992.



Prix 290 F TTC - 600 pages



Prix 160 F TTC - 300 pages

A COMMANDER à l'Association d'Economie Financière, 110, rue de l'Université, 75007 PARIS - Fax : 40 49 91 04

TOUS LES MOIS LISEZ

# ÉTVDES

*Dans les prochains numéros :*

La « santé génésique », nouveau concept démographique	Pierre MARTINOT-LAGARDE
Clinton, « nouveau démocrate »	Norman BIRNBAUM
Etendre l'insertion	Franck CHAIGNEAU
Action culturelle urbaine	Eric PAREYDT
Intelligence, gènes, environnement	Michel YAËCHE
Tendances de la formation	Raphael VERHAEREN
La retraite par capitalisation	Robert HOLCMAN
Le cinéma africain	Pierre HAFFNER

*Et dans chaque numéro :*

*Choix de films - Chroniques de théâtre  
Revue des livres - Choix de disques*

En vente dans les grandes librairies.

Le n° (144 p.) : 55 F - étr. 62 F  
Abonnement (11 n°s par an) : 460 F - étr. 560 F

Rédacteur en chef :  
Jean-Yves CALVEZ

*Pour recevoir un numéro ou vous abonner, envoyez vos nom, adresse et règlement  
à l'ordre d'Études - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - ☎ (1) 44 39 48 48  
Ou sur Minitel, tapez 3615 SJ\* Études.*

# *La réforme des retraites étatiques au Japon*

Jean-François Estienne<sup>1</sup>

*Les Européens sont fascinés par la flexibilité des salaires, la réduction des coûts salariaux et l'augmentation du volume d'emploi aux Etats-Unis. Du même coup, la baisse desdits coûts salariaux — notamment au travers de l'allègement des charges sociales — devient l'instrument prioritaire de lutte contre le chômage.*

*Au même moment toutefois, les Japonais — dont les coûts salariaux horaires ouvriers de l'industrie sont supérieurs à ceux des Américains et des Français (voir encadré) — viennent d'adopter une réforme des régimes étatiques de retraite dont la principale mesure consiste à planifier un quasi-doublement de la cotisation retraite (de 14,5 % en 1994 à 29,6 % en 2018) sur les salaires.*

*Si le prétexte officiel de la réforme est l'augmentation prévisible des dépenses sociales liées au vieillissement démographique (entraînant un arbitrage en faveur des inactifs au détriment des salariés et des entreprises), J.F. Estienne, pour sa part a une autre explication. Il s'agirait d'augmenter le niveau des prélèvements sur le revenu des ménages et la compétitivité des entreprises pour assurer le financement des dépenses étatiques d'investissement.*

*Une mesure paradoxale au regard des discours européens. A méditer assurément.*

H.J.

---

1. Chercheur en économie du cycle de vie à la Maison franco-japonaise de Tôkyô.

Figuraient sur l'agenda plutôt chargé de la Diète japonaise, au cours de l'automne 1994, d'importantes réformes fiscales et électorales. La réforme des régimes étatiques de retraite, votée en novembre, est passée plus inaperçue. Il s'agit pourtant de renforcer l'un des éléments essentiels d'un dispositif visant à augmenter le niveau de prélèvement sur les revenus des ménages et la compétitivité des entreprises, pour garantir une demande publique interne croissante, au bénéfice des entreprises.

### *Des régimes par répartition largement excédentaires*

Les régimes étatiques japonais (par répartition) sont pourvus d'excédents importants : 96,2 billions de yens<sup>2</sup>, soit près de 5 300 milliards de francs au 31 mars 1993. Le premier pilier est constitué de deux composantes (voir encadré) : le régime universel et forfaitaire (*kokumin nenkin*, 69,8 millions de cotisants) et le régime complémentaire obligatoire des 38,3 millions de salariés à temps plein du *kōsei nenkin*. La longue période de croissance économique et démographique conjuguée qui précéda la création de ces régimes (respectivement en 1961 et en 1966), explique ces excédents : la population active employée a crû de 45 % entre 1960 et 1992, passant de 44,3 à 64,3 millions de personnes, alors que le pouvoir d'achat du salarié moyen était multiplié par 10,8. Le nombre de cotisants s'accroissait beaucoup plus vite que le nombre de bénéficiaires, alors que le taux de cotisation augmentait régulièrement, passant, pour les salariés du secteur privé, de 3,5 % en 1960 à 7,5 % en 1975 et

14,5 % en 1992. D'où l'accumulation représentant deux années de prestations pour le régime universel et 5,5 années pour le régime des salariés.

### *Le Second Budget, ou la version japonaise du keynésianisme ?*

Les finances publiques japonaises présentent la particularité de distinguer les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement. Les émissions de dette publique sont d'ailleurs distinctes, puisqu'il existe des obligations « de déficit » et des obligations « de construction ». Ainsi, le Second Budget, ou budget d'investissement, est financé par les excédents des systèmes de collecte du réseau postal (banque : Yūbinchokin et assurance vie : Kampo, premier assureur mondial) et les excédents des systèmes sociaux : santé et retraite. Les cotisations de retraite, collectées par le ministère de la Santé et des Affaires sociales sont transférées à la Japan Pension Corporation qui souscrit aux obligations d'investissement. Le Trésor japonais prête alors ces fonds à des organismes publics et privés chargés des grands travaux, du logement ou de l'infrastructure sociale. Le montant total du Second Budget était en 1993 de ¥ 45,8 billions (2,54 billions F).

### *L'inquiétude démographique*

Dès les années 70, avec un renforcement récent, s'est développé au Japon un discours puissant et univoque sur le « vieillissement » de la population. Il faut d'abord souligner les faits, comme le doublement de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus (de 7 à 14 % entre 1970 et 1994). Les personnes qui auront

2. Un billion = mille milliards = 10<sup>12</sup>.

## Les régimes de retraites étatiques japonais

### A/ Le régime universel et forfaitaire (*kokumin nenkin*)

- 68,94 millions de cotisants (critères : être résident au Japon, âgé de 20 à 59 ans). 3 catégories : salariés, conjoints de salariés, autres.
- Contributions : pour les non-salariés (ni conjoints de salariés) uniquement : cotisation mensuelle volontaire et uniforme de ¥ 11 100 (620 F). Salariés : via le régime complémentaire, gratuité pour leurs conjoints.
- Financement : 1/3 par les cotisants, 1/3 par les employeurs et 1/3 par le budget de l'Etat.
- Prestations (individuelles) mensuelles moyennes : ¥ 37 000 (2 060 F), maximales, pour 40 ans de cotisations : ¥ 65 000 (3 615 F).
- Durée minimale de cotisation : 25 ans. 1/3 des non-salariés (ni conjoints de salariés) ne cotisent pas.

### B/ Régime complémentaire obligatoire des salariés (*kōsei nenkin*)

- 32,5 millions de salariés, déclarés par leurs employeurs privés, pour une durée de travail hebdomadaire d'au moins 33 h.
  - 5,8 millions de personnes affiliées aux régimes spécifiques : fonctionnaires, salariés des collectivités locales, enseignants du privé, salariés du secteur parapublic (chemins de fer ex-étatiques, tabacs, télécoms), agriculteurs et pêcheurs.
  - Cotisations (partagées également entre employeurs et salariés) : privé, 14,5 % \*, autres, de 11,8 à 19,09 % du salaire mensuel brut.
  - Financement : à part égale par les employeurs et les salariés, avec transfert partiel vers le régime de base.
  - Prestation individuelle moyenne, pour 40 ans de cotisations : ¥ 170 000 (9 450 F). Durée minimale : 25 ans. Plein bénéficiaire à 60 ans \*\*.
- En outre, la plupart des salariés bénéficient d'un pécule et de prestations provenant de fonds de pension, dont les contributions sont prises en charge en totalité par l'employeur, sans préjuger de l'épargne individuelle des ménages, destinée à leur retraite.

\* portée progressivement à 29,6 %.

\*\* porté progressivement à 65 ans.

65 ans et plus représenteront 25 % de la population vers 2015.

Mais s'agit-il vraiment d'un péril ?

On s'inquiète de la baisse du taux global de fécondité (1,46 en 1993), mais l'on rappellera que depuis Meiji (1872 et 1992), les effectifs de la population japonaise sont passés de 34,8 à 125 millions (+ 360 %). Pendant soixante ans, il y a même eu « rajeunissement » de la population, car à la fin d'Edo (vers 1870) la proportion des « vieillards » de 65 ans et plus était au Japon de 7 % et seulement de

4,6 % en 1930. On aurait pu autant craindre le surpeuplement du pays. La baisse de la fécondité peut s'apprécier comme la difficulté du « système japonais » (administration et employeurs) à s'adapter aux attentes des jeunes femmes japonaises, qui devant l'interdit social et professionnel du cumul carrière/enfant, choisissent de reculer l'âge du mariage, donc de la maternité. L'espérance de vie à la naissance (et à un âge donné) des Japonais est désormais la plus longue du monde : 82 ans pour les femmes et 76 ans

pour les hommes, soit une progression de 80 % en 120 ans. Cela semble plutôt une bonne nouvelle, car au-delà de l'âge absolu, les conditions sanitaires se sont considérablement améliorées au cours de la période, ainsi que la situation au regard des incapacités.

### *Une réelle transition démographique*

On assiste donc à une tardive (donc rapide) transition démographique, dont les causes qui tiennent à la fois d'évolutions démographiques historiques et de problèmes sociaux contemporains, ont entre elles des relations complexes.

Mais peut-on pourtant affirmer, comme certains, que la population japonaise va décroître fortement dans les prochaines décennies, ou établir des projections, prolongeant sur longue période les tendances actuelles ? Le taux de fécondité peut évoluer dans le temps pour des raisons actuellement peu prévisibles à long terme (les propres mères des enfants à naître dans 30 ans ne sont pas forcément encore nées). Comme par exemple l'évolution future du statut des jeunes femmes au regard du marché du travail. La proportion de 25 % de personnes de 65 ans et plus dans l'effectif total en 2015 mettra le Japon à parité avec certains pays européens. Au-delà des trente prochaines années, l'activité consistant à fournir des prédictions démographiques fines peut se révéler hasardeuse, surtout si un ensemble structuré d'hypothèses permettant d'en établir la pertinence devait faire défaut. Il est possible, dans une certaine mesure de contourner l'obstacle en multipliant les scénarios. Mais l'absence d'une vision globale du phénomène sur une période longue dans le futur conduit à des divergences problématiques : l'écart entre

l'hypothèse haute et basse de l'effectif total de la population en 2090 est de 92 %...

L'étonnement, si l'en est, devrait plutôt concerner l'absence d'esprit critique (de toute part) au sens constructif et scientifique du terme.

### *La retraite et les coûts de santé liés au « vieillissement »*

Enfin, on peut considérer que les conditions des personnes de 65 ans et plus, notamment au regard des incapacités, peuvent encore connaître de nombreuses améliorations au cours des trente prochaines années, ce qui autorise à ne pas souscrire aveuglément à l'hypothèse peu nuancée d'une explosion des coûts de santé à cause du « vieillissement de la population ». Si l'on ne peut nier que ceux-ci, pour un individu donné, augmentent avec l'âge, on peut aussi se demander s'il ne faut pas prendre du recul avec un raisonnement un peu rapide et mécaniste. Un sociologue japonais, Wataru Koyano, de l'Institut de Recherche sur la Gérontologie du Gouvernement métropolitain de Tôkyô affirme : « Les études que nous avons effectuées, où nous tentions d'aller au-delà des clichés confucéens sur le respect dû aux aînés, montrent que l'image des personnes âgées au Japon est plus négative que dans la plupart des autres pays développés. L'une des idées reçues est celle de personnes âgées utilisant abusivement le système de santé, devenant une charge économique insupportable. Nous avons démontré que la fréquence et le montant de la consommation médicale de l'ensemble de la population âgée est bien moindre que ce que pensent la plupart des gens. Qui plus est, on peut considérer qu'une bonne partie des recours aux soins

procède d'un comportement de prévention évitant des maladies plus graves ».

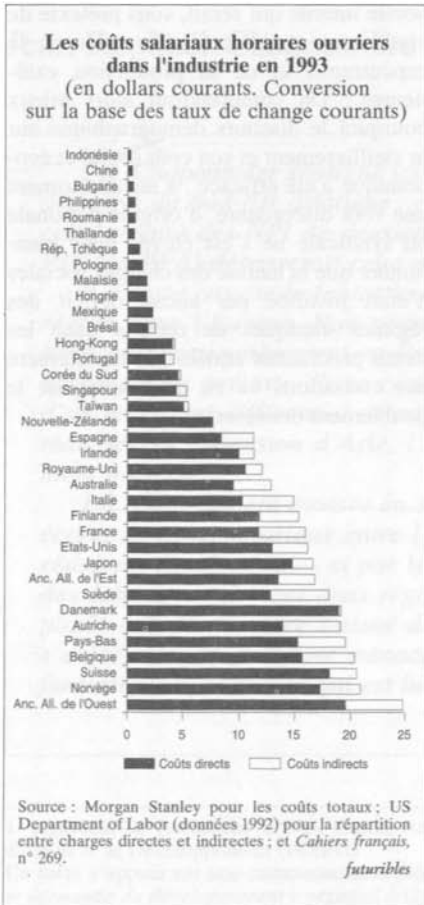
On rappellera, sauf à prévoir l'anéantissement du système garantissant une couverture de soins pour les personnes âgées, que la retraite, si elle a l'immense mérite de participer à la sécurité financière des bénéficiaires, n'est pas destinée à prendre en charge les coûts de santé...

Le « vieillissement de la population » constitue pourtant l'argument unique jus-

tifiant la réforme des régimes étatiques de retraite.

### La réforme des systèmes de retraite

Les textes fondateurs des régimes existants prévoient de nombreuses possibilités d'adaptation : indexation annuelle, ajustement quinquennal et réforme décennale, dont relève le plan en 13 points conçu par les fonctionnaires du ministère de la Santé et des Affaires sociales, avec l'aide d'experts et voté par la Diète. Les principales modalités sont l'augmentation de l'âge de début de perception de la retraite d'Etat par les salariés, pour atteindre 65 ans (par étapes entre 2001 et 2013 pour les hommes et entre 2006 et 2018 pour les femmes, contre actuellement 60 et 58 ans), l'indexation des pensions en fonction des salaires nets et non des salaires bruts, l'extension de l'assiette de cotisation aux bonus (qui feront l'objet d'un prélèvement de 1 %). D'autres dispositions figurent dans ce projet, comme la prise en compte gratuite du congé parental, la possibilité pour un conjoint salarié, survivant d'un autre conjoint de salarié, de n'être pas contraint, comme un conjoint qui n'aurait pas effectué une carrière complète, de ne percevoir que la réversion de 75 %, mais d'opter pour 50 % du cumul des deux retraites, ou la possibilité pour les travailleurs étrangers de se voir restituer un montant pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 3 années de contributions salariales. S'ajoute aussi, la disparition progressive d'une curiosité, explicable par la grande autonomie de chaque ministère, qui permet à un retraité de s'enregistrer au chômage et de cumuler légalement les deux prestations pendant 300 jours.



### ***Réforme des retraites et impact macro-économique***

Mais la disposition majeure de la réforme, est le quasi-doublement de la cotisation pour les salariés, passant par étapes de 14,5 % en 1994 à 29,6 % en 2018 (augmentation répartie à parts égales entre employeurs et salariés). Les conséquences macro-économiques de cette décision d'origine bureaucratique ne semblent pas avoir fait l'objet de nombreuses évaluations. Il s'agit pourtant, au même moment où se prépare la réforme fiscale, sous une certaine insistance du Gouvernement des Etats-Unis — voulant agir sur la propension à épargner des ménages japonais — rien moins que de « geler », au profit des investissements publics, une partie conséquente du revenu disponible des ménages. C'est aller à l'encontre d'une hypothétique reprise de la consommation, dont certains attendent une augmentation des importations. C'est aussi obérer de manière importante via les coûts salariaux, la compétitivité des entreprises japonaises soumises à la concurrence internationale, déjà aux prises avec

un taux de change défavorable, et les inciter à recourir davantage aux délocalisations.

### ***Découplage entre l'économie interne et l'économie externe ?***

S'agit-il là d'une vision des autorités japonaises, visant à augmenter l'emprise des prélèvements publics sur l'épargne des ménages et la performance d'entreprises afin de les recycler vers une économie interne qui serait, sous prétexte de vieillissement, à terme découplée de la concurrence et de la production extérieures ? On comprendrait alors mieux pourquoi le discours démographique sur le vieillissement et son coût social et économique a été efficace : à aucun moment une voix discordante, d'origine patronale ou syndicale ne s'est élevée pour mentionner que la hausse des charges sociales n'était justifiée par aucun déficit des régimes étatiques de retraite dans les trente prochaines années : le doublement des cotisations va en effet entraîner le doublement des réserves...

# *L'Europe et la montée en puissance de l'Asie*

## *Faux débats et vrais problèmes*

Jean-Raphaël Chaponnière <sup>1</sup>

*J.R. Chaponnière souligne ici l'extraordinaire montée en puissance des pays du Sud-Est asiatique : celle d'abord des « quatre dragons », celle ensuite des NPI de deuxième génération et de la Chine dont le PIB (en PPA) dépasserait celui des Etats-Unis en 2020.*

*Il montre ensuite le fantastique défi que représente l'essor de cette région pour l'Europe. Non point tellement en raison des délocalisations qui, particulièrement en France, suscitent tant d'émoi en raison du fallacieux prétexte d'une concurrence déloyale exercée au travers d'un important différentiel de coûts salariaux, mais parce que sur les marchés en expansion d'Asie, l'Europe généralement est insuffisamment présente.*

*J.R. Chaponnière montre en substance que, trop obnubilés par les écarts de coûts salariaux entre l'Asie et l'Europe — qui d'ailleurs se réduisent rapidement — et par les destructions d'emplois résultant ici des échanges entre ces deux régions, les pays de l'Union européenne, plutôt que de craindre l'essor des pays en développement, devraient s'en réjouir. Plus qu'une menace, ils constituent, selon l'auteur, une fantastique opportunité qui est hélas insuffisamment exploitée.*

H.J.

1. Ingénieur de Recherche CNRS, Centre Asie, Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement (IREPD)

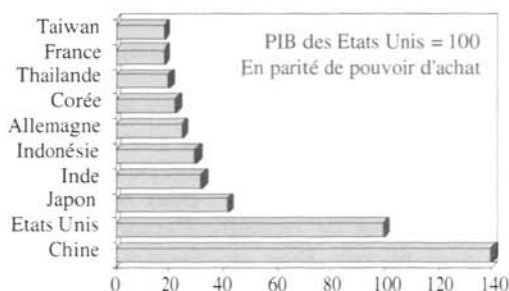
Ce texte s'appuie sur une communication faite au Colloque « *Nouveaux dynamismes industriels et économie du développement* » organisé à Grenoble en octobre 1994 par l'Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement. L'auteur tient à remercier les Professeurs Marc Humbert et Gilbert Etienne pour leurs suggestions.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs ouvrages, reprenant les propos précurseurs tenus par un secrétaire d'Etat américain dès 1865 évoquent le glissement du centre du monde vers l'Asie Pacifique<sup>2</sup>. Ce qui n'était qu'une figure de style est une réalité perceptible et le glissement devient basculement. Le montant du commerce transatlantique a été dépassé successivement par les échanges transpacifiques (1980), par les échanges entre l'Europe et l'Asie et enfin par le commerce intra-asiatique (1993). Ces évolutions confirment le « recentrage asiatique »<sup>3</sup> de l'Asie Pacifique.

La montée en puissance de l'Asie s'appuie sur une base qui va s'élargissant. A partir des années soixante, les Nouveaux pays industriels (NPI) — Corée, Hong-Kong, Singapour et Taïwan — se sont imposés sur les secteurs où le Japon perdait ses avantages comparatifs. Vingt ans plus tard, les autres pays de l'ANSEA<sup>4</sup> (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) et la Chine ont occupé des niches abandonnées par les NPI dans le textile et la confection, et depuis cinq ans c'est au tour du Vietnam de grignoter des parts de marché à la Thaïlande dans ces secteurs. Chacun s'inspire de l'exemple de son prédécesseur pour mieux le concurrencer et au fil des ans, il s'est ainsi construit un cercle vertueux qui s'appuie sur, d'une part l'élargissement des marchés domestiques et, d'autre part, l'accroissement des échanges intra-asiatiques. En 1980 on avait coutume de dire que lorsque les Etats-Unis éternuaient, les pays asiatiques s'enrhumaient; entre 1990 et 1993, les Etats-Unis et le Japon ont attrapé la grippe mais la bonne santé de l'Asie en développement a frisé l'insolence.

Ces performances remarquables, « miraculeuses », justifient l'optimisme des pays asiatiques pour qui le « rattrapage » n'est plus une utopie

### Les dix plus grandes puissances économiques en 2020 d'après la Banque Mondiale



2. On peut citer à ce propos: Etrillard, G.; Sureau, F. — *A l'est du Monde*. — Paris: Fayard, 1983; Attali, J. — *Les Trois Mondes pour une théorie de l'après crise*. — Paris: Fayard, 1981; Kennedy, P. — *Preparing for the 21th century*. Traduction française: *Préparer le XXI<sup>e</sup> siècle*. — Paris: Ed. Odile Jacob, 1994.

3. Fouquin, M.; Dourille-Feer, E.; Oliveira, Martins. — *Pacifique le recentrage asiatique*. — Paris: Economica, 1991.

4. Créée en 1967, l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANSEA, et ASEAN en anglais) regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.

### Parité de pouvoir d'achat

Une famille chinoise appartenant à la classe moyenne vit assez confortablement avec un revenu de l'ordre de 2 000 dollars par an, alors qu'avec ce revenu une famille française n'arriverait pas à survivre. L'explication de ce paradoxe est que le taux de change ne reflète pas la parité des pouvoirs d'achat. Les fluctuations de change et les différents systèmes de prix, rendent insatisfaisantes les comparaisons qui s'appuient sur des mesures en une monnaie commune. L'utilisation des prix en parité de pouvoir d'achat vise à résoudre ce problème.

A partir d'enquêtes effectuées tous les cinq ans, l'ONU calcule des séries de prix mondiaux pour 151 catégories de détail représentatives de la demande finale. Le calcul des prix mondiaux et des taux de PPA est ensuite effectué en deux temps. Un taux de conversion par rapport au dollar est calculé pour chaque produit et pour ne pas privilégier le système de prix américain, la moyenne pondérée des prix observés dans

les différents pays est définie comme le prix mondial de chaque produit, on aboutit à un étalon international théorique en dollars. Par convention le PIB américain mesuré grâce à cet étalon est défini comme égal au PIB mesuré en dollar US. La parité de pouvoir d'achat de chaque pays se définit alors comme le nombre d'unités de monnaie nécessaire pour se procurer sur le marché la même quantité de biens et services qu'avec un dollar aux Etats-Unis.

L'utilisation de cette méthode conduit à réévaluer le pouvoir d'achat des pays du Sud qui ont en général des monnaies plutôt sous-évaluées. En 1993, le PIB chinois mesuré en PPA est proche de celui du Japon alors que, mesuré en dollars courants, il pèse huit fois moins. Ces évaluations ne sont que des ordres de grandeur tant les marges d'erreurs sont importantes : une étude de l'Institut d'Economie Internationale <sup>1</sup>a conclu à un PIB per capita (en PPA) de 1 000 dollars, soit la moitié de l'estimation de la Banque Mondiale.

Source : Cet encart s'est inspiré de l'article de C. Baulant. — « Le niveau de vie des pays en développement a-t-il progressé depuis 1969 ? ». — *Economie Prospective Internationale*, n° 52, 4<sup>e</sup> trimestre 1992.

1. Lardy, Nicholas. — *China in the world economy*. — Washington : Institute for International Economics, 1994.

mais est devenu une question d'une à trois décennies. Des travaux menés au niveau international corroborent ces projections. Le CEPII <sup>5</sup> estime que le niveau de vie des NPI mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat (une méthode qui soulève de nombreux problèmes, voir l'encadré) rejoindra celui de l'Europe à la fin de la décennie. Les quatre scénarios contrastés élaborés par le Bureau central du Plan néerlandais <sup>6</sup> prévoient que l'Asie en développement restera la région la plus dynamique au cours des trois décennies à venir et à l'horizon 2020, selon les projections de la Banque Mondiale (qui ne font pas l'unanimité) six pays asiatiques seront classés parmi les dix pre-

5. CEPII. — *Economie mondiale 1990-2000 : l'impératif de la croissance*. — Paris : Economica, 1992.

6. Bureau central du Plan. — *Scanning the future, a long term scenario study of the world economy 1990-2015*. — La Haye, Sdu Publishers, 1992.

mières puissances mondiales, le PIB de la Chine (en PPA) pourrait peser davantage que celui des Etats-Unis alors que la France aura été dépassée par la Corée et la Thaïlande.

L'Asie pourrait retrouver la place qui était la sienne avant les grandes découvertes et occuper une situation plus conforme à son poids démographique. La taille de la population n'a jamais suffi à assurer sa puissance économique, mais la proposition inverse s'est plus souvent vérifiée. En 1900, lorsqu'elle était au faite de sa puissance, l'Europe rassemblait le quart de la population de la planète ; elle n'en regroupe que 6 % aujourd'hui et n'en comptera plus que 3 % en 2020. A cette date plus de la moitié de la population mondiale vivra en Asie.

Le pessimisme des années cinquante a cédé la place à un optimisme qui, à quelques exceptions notables près<sup>7</sup>, fait l'unanimité tant il semble fondé, mais l'histoire est toujours le « cimetière de la prospective » et même si les risques de dérapages paraissent relever davantage de la politique (voir l'encadré), rien n'est jamais assuré dans le domaine économique. Si le rattrapage des NPI est très probable, la réussite des autres pays est plus incertaine. Alors que les pays de l'Est asiatique (Chine comprise), ont donné la priorité à la valorisation des « ressources humaines », la Thaïlande et la Malaisie ont vingt années de « retard » sur la Corée ou Taïwan en termes de performances éducatives. Ces contraintes, qui ne sont pas insurmontables, peuvent toutefois freiner leur croissance.

L'autre risque, souvent dénoncé et jusqu'à présent toujours démenti, réside dans les obstacles dressés par les nations industrielles pour contenir la croissance de leurs exportations. Les pays industrialisés, qui ont eu des difficultés à s'ajuster à l'irruption des quatre Dragons (soit 70 millions d'habitants), devront faire de la place à des nations bien plus peuplées qu'il s'agisse de l'Indonésie (190 millions) et bien sûr de la Chine (1 100 millions). Cette émergence représente un redoutable défi pour l'Europe.

Depuis les voyages de Marco Polo, l'Asie n'a jamais laissé indifférents les Européens. L'étonnement des commerçants du XVI<sup>e</sup> siècle devant les richesses asiatiques a cédé la place, au XIX<sup>e</sup> siècle, à la fascination des industriels pour la taille des marchés asiatiques ; le marché chinois excitait les Anglais qui, selon l'expression de l'époque, s'amusaient à « compter les

---

7. Dans l'introduction à l'édition 1993 de son ouvrage, Lester Thurow « persiste et signe » les conclusions de la première édition de son livre. Il estime que l'Europe est la région du monde qui a le plus de chance de sortir vainqueur de la « guerre économique », car c'est elle qui réussira à imposer les nouvelles règles du jeu commercial de la même façon que les Etats-Unis avaient imposé naguère leurs règles après la Seconde Guerre. Le Japon apparaît comme un sérieux prétendant, mais Lester Thurow n'attend rien ni des NPI, ni du reste de l'Asie. Thurow, L. — *Head to Head the coming economic battle among Japan, Europe and America*. — Warner Books, 1993.

## Les incertitudes politiques et géopolitiques

Les explications économiques des « miracles asiatiques »<sup>1</sup> omettent de mentionner l'essentiel : la Pax Pacifica. L'« Asia optimisme » est un sentiment tellement partagé que l'on a tendance à oublier les incertitudes qui hypothèquent l'avenir de la région. Comment évolueront les régimes politiques ? L'émergence de nouvelles puissances ne représente-t-elle pas un danger pour la paix ?

La Malaisie et Singapour sont des démocraties musclées où les partis au pouvoir sont reconduits d'élections en élections. La transition démocratique se confirme au fil des ans en Corée du Sud, à Taiwan, aux Philippines et en Thaïlande où l'armée ne représente plus une alternative crédible. Ailleurs l'avenir est plus incertain. En juillet 1994, l'énigmatique Kim Jong Il a succédé à son père à la tête de la Corée du Nord mais sa situation n'est pas encore assurée ; le dernier bastion du stalinisme résistera-t-il à la timide ouverture qu'il négocie avec les Etats-Unis ? Mais plus inquiétantes encore sont les incertitudes qui planent sur l'avenir à court terme des deux grandes puissances de la région. En Indonésie, le président Suharto, au pouvoir depuis 1965, détient le record de longévité en Asie ; âgé de 73 ans, il entame son cinquième mandat dans une atmosphère de fin de règne marqué par un regain d'autoritarisme. En Chine, les remous suscités au mois de janvier par l'état de santé de Deng Ziao Ping sont symptomatiques des incertitudes qui entourent sa succession. Elle se prépare dans l'ombre et

plusieurs années seront nécessaires pour que s'impose un nouveau leader, alors que le pays sera confronté à des problèmes nouveaux. A partir de juillet 1997, date de la réintégration de Hong Kong, Pékin devra montrer qu'il peut gérer « un pays et deux systèmes ». Ces incertitudes sont minimales comparées à celles suscitées par la montée du régionalisme. Le contrôle de Pékin sur les régions côtières s'est érodé et les liens qu'elles ont tissés avec Hong Kong et Taiwan accroissent les forces centrifuges.<sup>2</sup> Assistera-t-on à l'« éclatement de l'empire » ou au retour de balancier vers une « dictature nationaliste », deux scénarios contrastés évoqués à propos de l'avenir de la Chine<sup>3</sup>.

La fin de la guerre froide et le retrait progressif des Américains créent un vide en Asie. Depuis quelques années, les pays du Sud Est Asiatique ont considérablement augmenté leurs dépenses d'armement ; ces pays profitent de la grande braderie soviétique pour se préparer à un avenir plus incertain. L'affirmation de la puissance chinoise bouleverse l'équilibre géopolitique. Pékin, de plus en plus présent dans les mers du Sud, refuse de négocier pour imposer ses revendications comme il l'a montré dans le conflit des îles Spratleys. Les ambitions chinoises inquiètent également le Japon, mais, même si le budget militaire japonais se situe au troisième rang mondial (devant la France), l'attachement de la population à la paix représente une garantie pour la région.

1. Banque Mondiale. — *East Asian Miracles, economic growth and public policy*. — Washington : World Bank Policy Report, 1993.

2. Segal, G. — « China's changing shape ». — *Foreign Affairs*, volume 73, n° 3.

3. Grant, R. — « China, scenarios for the future ». — Conférence The Future of China INSEAD, février 1994.

têtes »<sup>8</sup>. Ces attentes ont été déçues. A la fin du siècle dernier lorsque le Japon a relevé le défi européen, l'Asie a suscité un sentiment d'effroi. Guillaume II a été le premier à évoquer (1895) le « péril jaune », un monstre

8. Landes, David. — *L'Europe technicienne*. — Paris : Gallimard, 1959.

composé d'un cerveau japonais et de millions de bras chinois, qui a ensuite effrayé les Etats-Unis jusqu'en 1940<sup>9</sup>. Depuis vingt ans, ce n'est pas l'invasion de millions de travailleurs asiatiques que l'on craint mais celle des produits fabriqués par des millions de « petites mains ». Ces appréhensions sont particulièrement fortes en France où on continue d'évaluer les pays du Sud à travers le prisme africain.

A la fin des années soixante-dix, un secrétaire d'Etat français avait eu son heure de gloire à l'Assemblée Nationale en agitant une petite culotte pour dénoncer la concurrence sauvage de la Corée. Publié en 1993, le rapport Arthuis s'est inscrit dans cette lignée. Il a lancé un faux débat, celui des délocalisations, car les entreprises françaises (et européennes) ont peu investi dans les pays à bas salaires et en Asie, mais a soulevé un vrai problème, celui de l'ajustement de l'Europe à la montée en puissance de l'Asie.

## *Un faux débat : les délocalisations*

Lancé à l'occasion de la fermeture de l'usine Hoover de Dijon et de son déplacement en Ecosse, le débat sur les délocalisations s'est focalisé sur la concurrence exercée par les importations en provenance des pays à bas salaires, et plus particulièrement des pays de l'Est et du Sud-Est asiatique. L'utilisation abusive du terme « délocalisation » a eu un effet pervers. Dans sa conception la plus stricte<sup>10</sup>, il signifie la fermeture d'une usine sur le sol national et son transfert à l'étranger accompagné de la réimportation de la production. Un premier dérapage consiste à étendre cette notion à tout investissement à l'étranger, accompagné ou non de l'arrêt d'une production dans le pays d'origine et quel que soit l'objectif poursuivi (marché étranger ou réimportation)<sup>11</sup>. Le second dérapage a conduit à évoquer les délocalisations pour caractériser les importations en provenance des pays « à bas salaires ». Cet abus de langage laisse entendre que ces importations sont le fait d'entreprises françaises (ou européennes) qui y sont implantées. Ce n'est pas le cas et c'est justement parce que les entreprises européennes ont ignoré l'Asie et

---

9. On peut lire à ce propos les descriptions de l'invasion des travailleurs japonais aux Etats-Unis dans Siegfried, André, 1930.

10. Mucchielli, J.L. — *Les délocalisations*. — Colloque du CESSEFI, 9-10 juin 1994.

11. Cet amalgame entretient la suspicion. Les entreprises sont parfois conduites à chercher mille et une raisons pour « excuser » un investissement à l'étranger. Au mois de mars 1994, lors de l'inauguration d'une joint venture concernant la fabrication d'équipement radiologique pour le marché indonésien, le représentant français a pris soin de rappeler qu'il ne s'agissait pas d'une délocalisation mais d'un projet d'accompagnement d'exportation.

y ont maintenu un profil bas que le dynamisme asiatique est davantage perçu comme une menace que comme une opportunité.

### *L'attractivité du Sud*

La globalisation a été le phénomène marquant de la décennie 80 qui s'est traduit par un essor sans précédent des flux d'investissements directs à l'étranger. Ceux-ci ont progressé trois fois plus vite que les échanges. Le Sud a été marginalisé par ce mouvement qui concernait les pays de la « Triade » (Amérique du Nord, Europe et Japon). Le pourcentage des flux dirigés vers les pays en voie de développement n'a cessé de diminuer jusqu'en 1989. Plusieurs articles ont attribué cette baisse à la perte d'attractivité des pays en développement<sup>12</sup>; ces analyses ont mis l'accent sur les transformations structurelles des pays du Nord tant au niveau de l'offre (diffusion des nouvelles technologies, organisation du travail, apparition de nouveaux matériaux) que de la demande (diversification, montée des services). Ces évolutions érodent les avantages traditionnels des pays en développement (ressources naturelles, main d'œuvre) qui de ce fait attirent moins les investisseurs potentiels.

L'évolution des flux d'investissements directs étrangers depuis 1989 amène à s'interroger sur la pertinence de ces analyses. Avec du recul, la perte d'attractivité du Tiers-Monde apparaît davantage comme un phénomène conjoncturel que comme le résultat de transformations structurelles. Au niveau mondial, l'évolution des flux



d'investissements directs s'est en effet brusquement infléchi en 1990; les sorties d'investissements directs des pays industrialisés ont diminué jusqu'en 1992 et les entrées se sont effondrées. En revanche les entrées dans les pays du Sud n'ont cessé de progresser et la part du Tiers-Monde dans les flux mondiaux a progressé de 15 % en 1989 à 42 % en 1993<sup>13</sup>.

Parmi les explications avancées de ce regain d'intérêt, il y a les améliorations apportées au « climat des investissements » par les politiques d'ajuste-

12. Michallet, C.A. — « Attractivité des pays en voie de développement et stratégies des multinationales ». — XLI<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association Française de Science Economique, Paris, 24 septembre 1992.

13. CNUCED. — *World Investment Report*. — Genève : Nations Unies, 1994.

ment structurel et les opportunités créées par les privatisations (notamment en Amérique latine). Mais au-delà de ces réformes, il faut surtout insister sur le fait que la croissance a continué dans de nombreux pays du Sud alors que le Nord traversait une période de récession. Les pays du Sud ont été présentés par le FMI comme les « nouveaux moteurs de l'économie mondiale » dans son rapport sur l'économie du monde en 1993.

Cette reprise des investissements directs ne concerne pas l'ensemble des pays du Tiers-Monde. La

<b>Répartition en pourcentage des flux d'investissements directs étrangers vers le Sud</b>				
	1976/80	1981/85	1986/90	1991/92
Amérique latine . . . .	52 %	43 %	35 %	39 %
Afrique . . . . .	11 %	14 %	12 %	6 %
Asie du Sud-Est . . . .	22 %	36 %	50 %	52 %
Autres . . . . .	16 %	7 %	4 %	3 %
Ensemble des pays en développement . .	100 %	100 %	100 %	100 %
Flux cumulés en milliards de USD	53,9	70	130	79
<i>Source : CNUCED, Programme des Transnationales.</i>				

plupart des pays africains attirent de moins en moins les investissements étrangers qui se dirigent vers les économies « émergentes » d'Amérique latine et d'Asie. L'Asie du Sud-Est absorbait en moyenne 22 % des flux d'investissements directs étrangers vers le Sud entre 1976 et 1980 mais plus de 50 % à partir de 1986. Ce mouvement s'est maintenu et en 1993, la Chine a été, après les États-Unis, le deuxième pays d'accueil des investissements directs étrangers <sup>14</sup>.

L'Europe n'a pas participé à ce redéploiement. Depuis 1980, les investissements français et européens ont considérablement augmenté en direction des États-Unis (les fusions acquisitions) puis à partir de 1985 vers les autres pays de l'Union européenne pour la préparation du Grand Marché. L'Asie en totalité n'a absorbé que 1 % (France) et 4 % (Royaume-Uni) des investissements directs à l'étranger entre 1985 et 1991. Les évaluations en termes de stocks <sup>15</sup> montrent que la part relative de l'Asie en développement est même inférieure à 1 % en 1990.

Contrairement à une idée reçue, les entreprises européennes qui ont investi en Asie ne se sont pas engagées dans les industries à haute intensité de main-

14. Les chiffres chinois doivent être considérés avec prudence car une part inconnue de ces investissements correspond à des « aller retour » d'investissements chinois qui vont vers Hong Kong pour revenir comme étrangers et bénéficier du même coup d'avantages fiscaux. Lardy, C. — *op. cit.*

15. Laubier, D. (de). — « Les investissements directs ». — *Economie Internationale*, Paris, décembre 1993.

d'œuvre et n'ont pas poursuivi une stratégie de réexportation. Elles se sont surtout engagées dans les secteurs de l'énergie, de la chimie et de la pétrochimie pour se rapprocher du marché intérieur<sup>16</sup>. Ces entreprises sont absentes du textile, de la confection, du cuir, de la chaussure et des jouets, c'est-à-dire des activités à haute intensité de main-d'œuvre. L'électronique fait seule exception. Cette répartition sectorielle explique que les effectifs des entreprises européennes (et françaises) sont limités (de l'ordre de 400 000 dont 87 000 pour la France). Le rapprochement entre les effectifs employés par les entreprises européennes en Asie et les chiffres du chômage se passe de commentaire.

### *La préférence européenne pour un faible contrôle*

On met souvent en avant la distance géographique et culturelle entre l'Europe et l'Asie pour expliquer la faiblesse de la présence européenne. C'est oublier que plusieurs pays européens ont été présents très longtemps dans le Sud-Est asiatique<sup>17</sup> alors qu'inversement, dans l'histoire, le Japon n'a jamais entretenu des relations privilégiées avec ces pays (à l'exception de ses colonies). Après la guerre et les décolonisations, les entreprises européennes se sont détournées du Sud-Est asiatique laissant ainsi le champ libre aux produits et aux entreprises japonaises. Cette attitude qui nous semble relever de la myopie ne manquait pas de fondement. Outre l'« Asia pessimisme » qui prévalait à cette époque, il faut se souvenir que les performances de l'Asie en développement n'étaient pas beaucoup plus fortes que celles de l'Amérique latine jusqu'en 1980. Parmi les autres raisons qui expliquent le peu d'empressement des entreprises à s'engager en Asie, il y a le fait que leurs exportations ont moins souffert que les exportations japonaises des stratégies de substitution aux importations mises en œuvre dans les années soixante par les pays asiatiques.

Depuis le début des années 80, les entreprises européennes se sont davantage engagées sur ces marchés comme en témoigne l'accroissement de la part de l'Asie en développement dans les exportations manufacturières (hors Europe) de l'Union européenne (de 6 % à 11 % entre 1980 et 1992). Cette progression n'a pas suffi. Mesurée par sa part dans les importations manufacturières des pays asiatiques, la position européenne n'a cessé de se dégrader<sup>18</sup>.

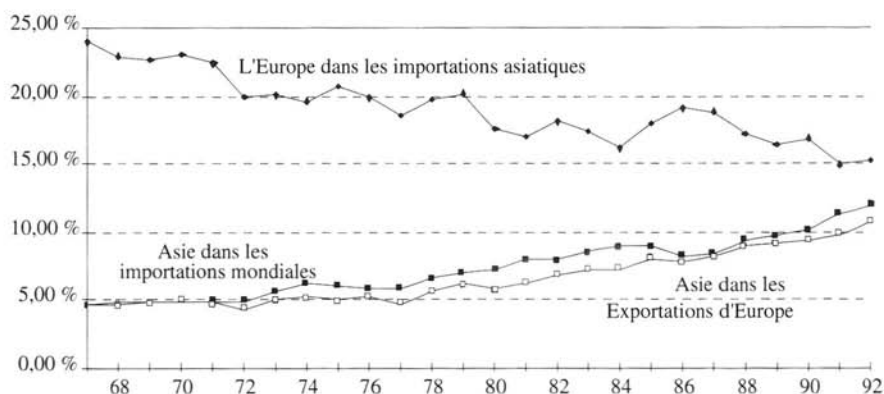
---

16. Chaponnière, J.R.; Garin, M.; Renard, M.F. — « Les délocalisations des industries et des emplois entre l'Europe et l'Asie ». — Contrat Fast 940005, Bruxelles, 1994.

17. Le Portugal, l'Espagne et les Pays-Bas depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le Royaume-Uni à partir du XVIII<sup>e</sup>.

18. L'indicateur de performance élaboré par le CEPPII montre que l'écart entre les exportations manufacturières de l'Europe effectivement réalisées et telles qu'elles auraient été si l'Europe avait conservé sa part de marché de 1970 est de plus de 200 %.

### Les importations en provenance d'Europe et le poids de l'Asie dans les exportations de l'Europe et les importations mondiales



Cette érosion est pour partie imputable à la frilosité dont font preuve les entreprises européennes dans le choix d'une modalité d'entrée sur ces marchés. Celles-ci peuvent être classées en fonction du niveau de contrôle qu'elles offrent à l'entreprise, en commençant par l'exportation, en continuant par des ventes de licence puis par des investissements sous forme de *joint venture* et de filiales<sup>19</sup>. Si on les analyse à travers cette problématique, les modalités d'entrée sur les marchés asiatiques des entreprises françaises sont différentes de celles des entreprises allemandes, et les choix européens diffèrent de ceux des Japonais.

La comparaison certes artificielle entre le flux d'exportation et le stock d'investissement offre un premier éclairage des différences de stratégies<sup>20</sup>. Il indique la forte priorité donnée à l'exportation sur l'investissement dans le cas de l'Europe en Asie, et plus encore dans le cas de la France. Les entreprises françaises et allemandes ont développé leurs exportations sans s'appuyer sur une extension de leurs implantations. La part de marché « des importations » détenue par la France en Asie est de l'ordre de 2% alors que

19. Buckley, P. — « Contemporary theories of international investment ». — *Revue Economique*, juillet 1993.

20. Stopford, John M. — « Offensive and defensive response by European multinationals to a world of trade blocs ». — Centre de développement de l'OCDE, Technical paper, n° 64, 1992.

Flux d'exportation rapporté au stock d'investissements directs (en 1990)						
Destination/ origine =	Etats-Unis	Japon	Europe	France	Allemagne	Grande- Bretagne
Japon . . . . .	2,29		3,63	(100)	3,60	1,57
Asie en développement	2,65	2,43	2,90	10,00	6,43	0,98
Amérique latine . .	0,65	0,48	0,74	1,50	0,84	0,14

Source : Laubier (de). — *op. cit.* et Direction of Trade Statistics, FMI.

la France est à l'origine de 1 % environ des investissements étrangers dans ces pays.

Après avoir privilégié l'acquisition de licences et pratiqué une politique restrictive vis-à-vis de l'entrée d'investissements<sup>21</sup>, les Japonais se montrent

Ventes de licences ou investissement direct			
Nombre de cas	Investissement (FID)	Licences (TT)	Rapport FID/TT
<i>Malaisie (1980-1991)</i>			
Allemagne . . . . .	137	68	1,9
France . . . . .	31	31	1,0
Japon . . . . .	899	608	1,3
<i>Corée (1967-1993) . . . . .</i>			
Allemagne . . . . .	90	426	0,2
France . . . . .	34	307	0,1
Japon . . . . .	2 298	3 817	0,6

Source : mesurées à partir des données du MIDA (Malaisie), du ministère des Finances et du ministère de la Science (Corée) dans Chaponnière, J.R. ; Garin, M. ; Lautier, M. — « La coopération industrielle entre l'Allemagne et la France et trois économies du Sud-Est asiatique (Corée, Malaisie, Thaïlande). — Paris : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1994.

réticents à transférer leurs technologies. Les pays asiatiques le leur reprochent et l'attitude japonaise offre une ouverture aux Européens qui acceptent plus facilement de céder leur savoir-faire. A défaut de données sur les royalties, le tableau ci-contre illustre ces différences de comportement.

Le nombre cumulé de projets d'investissements approuvés est comparé à celui des ventes de licences pour la Malaisie et la Corée. Dans le cas de la Malaisie, on constate que la France réalise autant de projets d'investissements que de

21. En 1993 le stock d'investissements étrangers au Japon est le vingtième du stock d'investissements japonais à l'étranger ; dans le cas des autres pays de l'OCDE ce ratio est proche de l'unité.

ventes de technologies, alors que le rapport entre ces deux modalités est de 2 pour l'Allemagne et de 1,5 pour le Japon. En Corée les Européens vendent également plus de licences qu'ils n'investissent. Mesuré par le rapport entre le nombre de cas d'investissements et ventes de licences, la propension à investir des Allemands a été deux fois plus forte que celle des Français, et celle des Japonais a été quatre fois plus forte que celle des Européens.

On retrouve cette prédilection pour un contrôle bas (exportation, licences) jusques et y compris dans le cas des « vraies délocalisations » qui ont comme objectif la réimportation en France de produits fabriqués à l'étranger. Les entreprises françaises ont eu peu recours à cette formule et elles ont préféré sous-traiter plutôt qu'investir dans des filiales exportatrices. Du point de vue du donneur d'ordre, la sous-traitance offre l'avantage de répondre à la concurrence asiatique en s'adaptant à l'évolution des avantages comparatifs : après avoir sous-traité avec des Coréens dans les années 70, le donneur d'ordre a traité avec des Malaisiens dans les années 80 et des Vietnamiens aujourd'hui. En procédant de la sorte l'entreprise court le risque de former un concurrent qu'elle ne contrôle pas. Il aurait été préférable de vraiment délocaliser (avec des conséquences identiques sur l'emploi) car cela aurait permis non seulement de profiter des avantages comparatifs de ces pays mais aussi d'acquérir un statut d'observateur (« insider ») permettant le cas échéant de saisir des opportunités locales ; dans un nombre croissant de pays, la législation autorise d'ailleurs les filiales exportatrices à vendre sur le marché local. Les entreprises japonaises et, depuis quelques années les entreprises des NPI investissent massivement vers le Sud-Est asiatique et profitent du « cercle vertueux des délocalisations »<sup>22</sup>.

Conséquence de cette faible agressivité, l'Europe est maintenant sur la défensive.

## *Un vrai problème : la concurrence asiatique*

Le faux débat sur les délocalisations a eu le mérite de poser un problème qui va devenir d'actualité : celui de l'ajustement des pays industrialisés à la concurrence des pays asiatiques. Concurrence encore à venir, car même si dans certains secteurs (jouets, petit électroménager) la percée asiatique est extrêmement forte, elle ne représentait que 3,2 % en 1980 et 5,6 % en 1992 du total des importations manufacturières de l'Union européenne. Ce pourcentage est de 23 % pour les Etats-Unis et de 36 % pour le Japon. Il serait erroné d'en

---

22. Ould Aoudia, J. — « L'Europe en panne d'innovation, le cercle vertueux des délocalisations ». — *Futuribles*, novembre 1993.

### Les ressorts de la croissance asiatique

L'essor des pays asiatiques a été spectaculaire. Ils ont certes profité d'un contexte international favorable mais pourquoi les autres régions en développement n'ont-elles pas saisi la chance ? Les analyses élaborées par A. Toynbee à propos de l'histoire des civilisations trouvent une application inattendue au cas des NPI où le développement était la réponse aux défis posés par des menaces externes (celle du monde communiste en Corée du Sud, à Taiwan et à Hong Kong ; celle du monde malais pour l'enclave chinoise de Singapour). Au-delà de ces explications qui font appel à la dynamique des sociétés, l'une des recettes des « miracles économiques asiatiques » a été le respect des grands équilibres. C'est un point sur lequel le rapport de la Banque Mondiale a insisté car la stabilité (et la prédictabilité) de l'environnement économique ont largement contribué aux performances de ces pays. Cette conclusion générale ne doit pas faire oublier que les politiques économiques n'ont pas toujours été très orthodoxes : la croissance de la Corée a été assez inflationniste dans les années 70 et ce pays a fait partie des « poids lourds de la dette » ; le déficit des finances publiques de la Malaisie a atteint des niveaux préoccupants au début des années 80 ; la bonne tenue du baht thaïlandais et du NT\$ taiwa-

nais au cours des trente dernières années contraste avec la dérive du won coréen.

La première réussite asiatique a été agricole. La plupart de ces pays n'auraient pas connu un essor aussi rapide sans le développement de leur agriculture. Les réformes agraires en Corée et à Taiwan ont amélioré la distribution des revenus et la bonne santé agricole a augmenté le pouvoir d'achat des riziculteurs.

Le dynamisme des entrepreneurs asiatiques est proverbial. Une douzaine d'entreprises coréennes figurent parmi les 500 plus grandes entreprises mondiales et des milliers de PMI taiwanaises se sont internationalisées au cours des cinq dernières années, suivies plus récemment par les entreprises indonésiennes, thaïlandaises et chinoises. Les pays asiatiques se sont davantage inspirés des enseignements de F. List que des leçons d'A. Smith ; l'économiste allemand concevait la protection des industries naissantes comme une préparation à durée limitée à la compétition internationale. Le rôle de l'Etat a été une question très controversée. Les pays asiatiques ont pratiqué de véritables politiques industrielles. Sans entrer dans ce débat, soulignons seulement que ces pays ont été dirigés par des administrations compétentes qui ont donné la priorité à l'éducation et à la cohésion sociale.

1. Banque Mondiale. — *East Asian Miracles, economic growth and public policy.* — *op. cit.*

conclure que le Japon est beaucoup plus ouvert aux exportations industrielles de l'Asie en développement que l'Europe. Elles représentent en effet respectivement 9,7 % (Japon) et 8,8 % (Europe) du PIB, à comparer avec 15,9 % dans le cas des Etats-Unis. Le Japon dégage en outre un surplus commercial considérable dans ces échanges alors que le déficit des Etats-Unis et de l'Union européenne (à l'exception de l'Italie<sup>23</sup>) s'est creusé entre 1980 et 1992.

23. D'après les douanes, la France a dégagé un surplus dans ses échanges commerciaux (et sans doute aussi dans ses échanges de services) avec la Corée, Singapour et Hong Kong en 1993. On constate d'ailleurs une certaine corrélation entre les résultats du commerce extérieur et le niveau de développement ou de présence française.

Les importations manufacturières en provenance d'Asie en développement et du Japon				
En 1992	Pourcentages des importations en provenance de :		Taux de pénétration en millième du PIB	Solde bilatéral milliards de US \$
	Asie en développement	Japon		
France . . . . .	4,79 %	3,99 %	6,5	- 0,7
Allemagne . . .	7,16 %	6,95 %	10,9	- 2,4
Italie . . . . .	4,77 %	3,06 %	4,8	+ 1,2
Pays-Bas . . . .	5,16 %	5,25 %	16,1	- 2,4
Royaume-Uni.	7,39 %	7,26 %	11,8	- 4,5
CEE . . . . .	5,63 %	5,40 %	8,8	
Etats-Unis . . .	23,72 %	23,51 %	15,9	- 43,7
Japon . . . . .	36,09 %		9,7	+70,1

Source : Mesurées à partir de CHELEM, CEPIL.

Les importations en provenance de pays à bas salaires ont un impact analogue au progrès technique, car elles détruisent des emplois dans les secteurs qu'elles pénètrent tout en créant une richesse, difficile à mesurer, dans l'ensemble de la société. L'automation « détruit » beaucoup plus d'emplois que les importations mais, comme le rappelle Cohen<sup>24</sup> il est politiquement plus aisé de dénoncer les pays à bas salaires que les « dégâts du progrès ».

Cette pression concurrentielle s'amplifiera car elle est l'expression d'un mouvement de fond qui a pris naissance dans le Sud-Est asiatique au début des années soixante et s'est étendu à l'ensemble des pays du Sud dans les années quatre-vingts. La chute des cours des matières premières a convaincu les responsables économiques du bien fondé d'une stratégie de promotion des exportations et, ajustement et conseils de la Banque Mondiale aidant, ils sont persuadés qu'il n'y a plus qu'une seule recette : valoriser l'avantage salarial en espérant renouveler l'expérience des NPI d'Asie. Le succès à l'exportation

24. Cohen, D. — *Les infortunes de la prospérité*. — Paris : Julliard, 1994.

de l'Indonésie et de la Chine depuis 1980 dément les propos de Cassandre inspirés par le « pessimisme à l'exportation ».

En 1978 le rapport Berthelot avait démontré que le Tiers-Monde représentait davantage une opportunité qu'une menace pour la France ; quinze ans plus tard un nouveau rapport au Plan<sup>25</sup> a rappelé que les conséquences économiques de l'émergence des pays du Sud ne peuvent être que bénéfiques. Si la Corée et la Chine étaient demeurées des économies aussi recluses que la Corée du Nord, la croissance mondiale et donc française serait légèrement inférieure. On ne peut que se réjouir de voir le Sud devenir un moteur de la croissance même si cela ne se passe pas dans les conditions envisagées il y a quelques années par le rapport Brandt<sup>26</sup>.

Malheureusement cette émergence a coïncidé avec la montée du chômage dans les pays industrialisés. Entre 1980 et 1990 l'emploi manufacturier a augmenté de 3,7 millions dans les NPI et les pays de l'ASEAN, de 0,8 million au Japon et de 9,9 millions en Chine alors qu'au cours de la même période il a diminué de 3,8 millions dans les pays de l'Union européenne.

Cette coïncidence est troublante et, rapprochant ces deux évolutions, on a parfois attribué l'aggravation du chômage à la concurrence exercée par les importations des pays à bas salaires.

### Emploi manufacturier

En milliers	1980	1985	1990	1980/90
NPI et ASEAN .....	9160	10 510	12 880	+ 3 720
Chine .....	24 270	28 940	34 170	+ 9 900
Union européenne .....	28 080	23 930	24 200	- 3 880

Source : ONUDI.

### La concurrence des bas salaires

Le débat s'est focalisé sur les écarts gigantesques de salaires entre le « Nord » et le « Sud ». Le coût horaire français est trente fois plus élevé qu'en Indonésie ou en Chine. Pareille concurrence a été jugée déloyale et, dans une série d'articles, M. Allais a dénoncé les dangers inhérents des échanges avec des pays à bas salaires ; au-delà des bonnes intentions, le projet de « clause sociale » élaboré lors de la phase finale de l'Uruguay Round participait des mêmes intentions. Ces accusations ne sont pas nouvelles. A la fin du

25. Pisani Ferry, J. — « Délocalisations et compétition du Sud ». — Paris : Commissariat Général au Plan, septembre 1993.

26. Commission Brandt. — *North South a programme for survival*. — Paris : Pan World Affairs, 1980.

XIX<sup>e</sup> siècle un parlementaire britannique s'était indigné devant l'invasion des camelotes tape-à-l'œil, exportées par des « Teutons sous payés »<sup>27</sup>.

Avant d'être un instrument de dumping, les bas salaires caractérisent un état de sous-développement et n'ont jamais suffi à assurer la compétitivité. En France le rapport des coûts salariaux (charges sociales incluses) au chiffre d'affaires hors taxes est de 27 % pour la branche habillement, 24 % pour les jouets, 11,6 % pour la construction automobile, 9,5 % pour la fabrication de

téléviseurs<sup>28</sup>. Un travail récent<sup>29</sup> a montré que le différentiel de coût entre le Nord et le Sud est très inférieur à ce que laissaient prévoir les écarts de salaires ; ainsi dans la confection, alors que les coûts salariaux (salaires et charges) allemands sont cinquante fois plus élevés que les coûts vietnamiens, le rapport entre les coûts de production (dans des conditions proches de taille d'établissement et de technologie) est de 3,6 du fait du différentiel de productivité.

Salaire nominal et coût unitaire du travail dans la confection (1992)		
	Salaire nominal <sup>1</sup>	Coût du travail <sup>2</sup>
Allemagne . . . . .	100	100
France . . . . .	58	75
Portugal . . . . .	22	43
Taiwan . . . . .	21	43
Hong Kong . . . . .	19	39
Malaisie . . . . .	5	29
Vietnam . . . . .	2	28

1. Le salaire nominal recouvre le salaire et les charges sociales versées par l'entreprise.  
 2. Le coût du travail qui est mesuré correspond à l'ensemble des coûts variables par minute dans le cas d'une entreprise de taille moyenne qui réalise des opérations de sous-traitance dans des conditions comparables.  
 Source : Jungnickel, R. — *op. cit.*

### Des échanges déficitaires en emplois

Les graphiques indiquent la répartition des exportations manufacturières de la Corée et de la Chine vers l'Union européenne entre 1980 et 1992 suivant un classement en termes de niveau de salaires<sup>30</sup>. Un peu plus de 70 % des exportations coréennes relevaient de branches caractérisées par des

27. Landes, D. — *op. cit.*

28. SESSI. — *La situation de l'industrie en 1992*. — Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, 1994.

29. Jungnickel, R. — *Globalization and the international division of labour: the role of technology and wage costs*. — International Institute for Labour Studies, n° 3, 1994.

30. OCDE. — *Survivance des politiques industrielles des pays de l'OCDE*. — Paris : OCDE, 1993.

### **Dumping monétaire**

Au lendemain de la crise mexicaine du mois de décembre 1994, les Coréens ont reporté d'un an leur adhésion à l'OCDE ; estimant que l'appréciation du peso n'avait pas été étrangère à cette crise, ils voulaient se préparer davantage à la réévaluation du won souhaitée par les experts du château de la Muette. La dévaluation compétitive a été l'un des facteurs de succès des exportations des pays asiatiques.

Les pratiques de dumping monétaire sont d'autant plus aisées à mettre en œuvre que la convertibilité de la monnaie est incomplète. Pour apprécier cette évolution, on peut comparer l'évolution du taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPA) à celui du taux de change ; le taux de change de PPA est celui qui assurerait que cette monnaie ait dans son pays d'origine

le même pouvoir d'achat que le dollar des Etats-Unis pris comme référence. Au fur et à mesure qu'un pays se développe, le rapport entre son taux de change courant et le taux de change de PPA devrait se rapprocher de 1. Qu'en est-il dans les pays de l'Asie en développement<sup>1</sup> ? L'évolution de ce rapport fait apparaître une lente progression dans le cas de la Corée ou de Taïwan et selon ce critère la sous-évaluation de leurs monnaies serait de 30 % en 1992. Ce rapport a par contre diminué dans le cas de la Malaisie, de la Thaïlande et de l'Indonésie et la sous-évaluation serait de l'ordre de 50 %.

On doit toutefois rappeler que ces manipulations du taux de change ne peuvent suffire à assurer la compétitivité industrielle des pays asiatiques.

1. Calculs réalisés à partir de la base de données CHELEM du CEPII (voir Chaponnière, J.R. ; Garin, M. ; Renard, M.F. — *op. cit.*

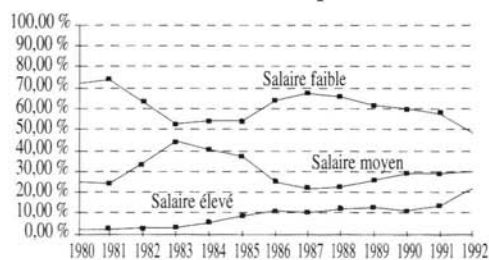
salaires faibles en 1980 mais ce ratio était de 50 % en 1992 alors que la part des branches caractérisées par des salaires élevés atteignait 20 %. Au cours de cette période, la répartition des exportations chinoises a très peu évolué et 80 % consistent en produits relevant de branches caractérisées par des salaires faibles.

L'Europe importe des produits incorporant plus de quantité de travail que ceux qu'elle n'exporte, aussi doit-on s'attendre à ce que, mesuré en termes d'emplois inclus, le solde des échanges manufacturiers avec le Sud soit négatif. L'estimation du solde des emplois « inclus » dans les échanges avec l'Asie en développement (ou plus généralement avec l'ensemble des pays à bas salaires) a fait l'objet de plusieurs travaux qui conduisent à des résultats différents selon les méthodologies adoptées.

En France, C. Vilmont<sup>31</sup> pour l'Institut de l'Entreprise a évalué ces créations et destructions en considérant trois niveaux de qualification de la main-

31. Vilmont, C. — *Le commerce extérieur français créateur ou destructeur d'emplois.* — Paris : Economica, 1993.

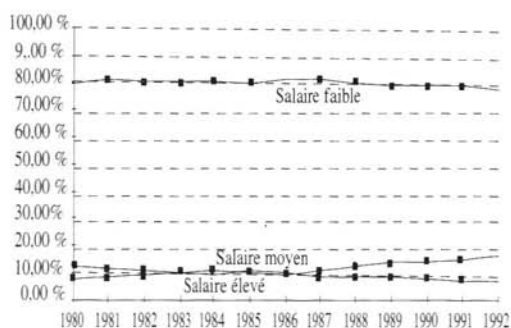
### Structure des exportations coréennes vers l'Union Européenne



emplois plus important. En adoptant un coefficient correcteur égal à 2 et en tenant compte de l'impact de la concurrence asiatique sur les marchés tiers, l'OFCE arrive à un déficit d'emplois deux fois plus important (230 000 emplois).

A. Wood<sup>32</sup> s'intéresse aux échanges des pays de l'OCDE avec l'ensemble des pays en voie de développement et utilise une méthodologie différente. Son point de départ est que les produits importés ne peuvent pas être considérés comme directement substituables à ceux des pays industrialisés car la plupart n'y sont plus fabriqués<sup>33</sup>. Aussi, au lieu d'évaluer les emplois inclus à partir des fonctions de production des pays industrialisés, il s'appuie sur les coefficients d'emplois tirés des tableaux entrées-sorties coréens généralisés à l'ensemble du Sud. Il estime en outre qu'une partie des diminutions d'emplois attribuées habituellement au progrès technique sont imputables au Sud car les entreprises se sont automatisées pour répondre à cette concurrence. Fort de ces différentes hypothèses, A. Wood conclut que l'impact des importations des pays à bas salaires représenterait 20 % de la baisse des offres d'emplois pour les travailleurs non qualifiés de l'OCDE

### Structure des exportations chinoises vers l'Union européenne



32. Wood, A. — *North South trade*. — Oxford: Oxford University Press, 1993.

33. C'est ainsi le cas de certains jouets, mais aussi de radios ou de téléviseurs noir et blanc.

depuis vingt ans. Outre cet impact sur l'emploi, il estime que ces importations affectent la distribution des salaires et fait apparaître une assez bonne corrélation entre l'accroissement de l'écart des revenus entre ouvriers qualifiés et non qualifiés et la pénétration des importations en provenance des pays à bas salaires. L'étude de Wood dont les hypothèses sont discutables<sup>34</sup>, conclut à un déficit beaucoup plus important que les précédentes (9 millions en trente ans pour l'ensemble des pays du Nord) mais qui est très loin des estimations alarmistes parfois évoquées dans les médias.

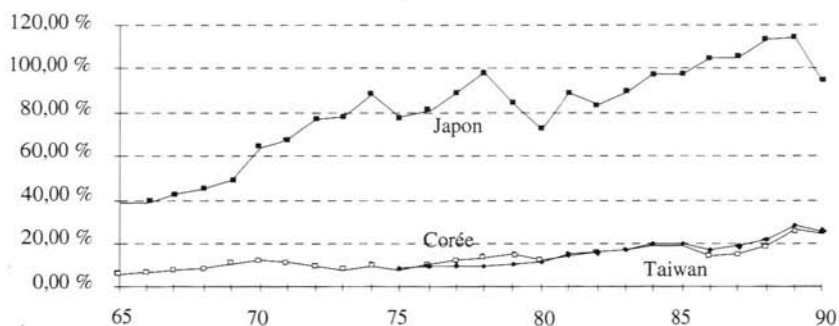
Il n'en demeure pas moins que la montée en puissance de l'Asie et celle des autres économies émergentes sera le défi des années à venir.

### *La lente convergence des salaires*

Il y a une dizaine d'années la plupart des chaussures « Nike » vendues dans le monde étaient fabriquées en Corée ; en 1994, le distributeur américain a racheté son partenaire coréen pour construire un réseau de distribution de chaussures Nike fabriquées en Thaïlande et en Indonésie. Comme cette anecdote l'illustre, les bas salaires représentent un avantage comparatif très fragile dans un environnement économique aussi mouvant que celui de l'Asie en développement. Les salaires les plus faibles caractérisent les pays qui abordent la transition au marché comme le Vietnam et qui font leurs premiers pas dans l'exportation, mais plus un pays est inséré dans l'échange international, plus les salaires augmentent. L'expérience, comme la théorie, suggère

**Salaires horaires au Japon, en Corée et à Taiwan**

Salaires français = indice 100



34. C'est en particulier le cas de la non-substituabilité.

qu'il est difficile de maintenir très longtemps un écart important entre la productivité et les salaires, aussi la croissance attendue des économies asiatiques devrait s'accompagner d'un accroissement des salaires (et probablement d'une appréciation des taux de change).

Cela se vérifie dans le cas des NPI où les salaires ont augmenté assez rapidement, leur croissance s'accéléralant à partir de 1987.

Les données du Département du Travail des Etats-Unis permettent de mesurer l'évolution comparative des salaires coréens, taiwanais et français. Lorsqu'en 1978, on a pour la première fois dénoncé la concurrence sauvage coréenne en France, le rapport entre les coûts horaires coréen et français était de 1 à 8. Il était de 1 à 5 au milieu des années 80 et en 1994 le rapport est 1 à 3. Cet écart est aujourd'hui proche du différentiel de productivité constaté entre la Corée et l'Europe.

Ce mouvement de rattrapage est-il perceptible dans les autres pays ?

Les statistiques de l'Union des Banques Suisses publiées tous les trois ans permettent d'apprécier l'évolution comparative des salaires au niveau mondial pour des postes clairement définis.

<b>Revenu annuel brut d'une ouvrière du textile</b>		
	1985	1993
Paris . . . . .	100	100
Hong Kong . . . . .	86	71
Singapour . . . . .	57	58
Taipei . . . . .	nd	56
Séoul . . . . .	47	53
Madrid . . . . .	98	52
Lisbonne . . . . .	36	38
Bangkok . . . . .	21	11
Manille . . . . .	18	10
Djakarta . . . . .	0	4

L'ouvrière du textile est la figure emblématique des petites mains asiatiques. Les salaires coréens ou taiwanais sont maintenant supérieurs à ceux pratiqués en Espagne ou au Portugal, mais dans le cas de la Thaïlande ou de l'Indonésie l'écart s'est élargi. Les effets de la progression rapide (mais très mal respectée) du salaire minimum ont été gommés par l'évaluation des parités monétaires (voir l'encadré). Par contre, les salaires des cadres ont progressé très fortement, et ce d'autant plus que dans plusieurs pays l'offre n'a pas suivi la demande. Alors qu'entre la Thaïlande et la France, le rapport de

salaires est de 1 à 10 pour les ouvrières du textile, il est de 1 à 3 pour les ingénieurs. Un programmeur de Hong Kong est mieux rénuméré que son homologue français<sup>35</sup>. Cette évolution entame la compétitivité de ces pays et

35. Respectivement 28 000 et 26 300 US\$ par an (source : Towers Perrin, cité dans *The Economist*, 30 juillet 1994).

Revenu d'un ingénieur		
	1985	1993
Paris . . . . .	100	100
Singapour . . . . .	50	66
Taipei . . . . .	0	40
Séoul . . . . .	45	56
Hong Kong . . . . .	95	60
Madrid . . . . .	59	59
Manille . . . . .	13	14
Bangkok . . . . .	27	37
Djakarta . . . . .	0	13
Kuala Lumpur . . . . .	42	nd

retardera leur transition vers des productions plus sophistiquées alors même qu'ils sont concurrencés sur les produits de bas de gamme.

Le ralentissement de l'augmentation de la population active déjà perceptible dans les NPI (et à venir en Thaïlande <sup>36</sup>) accélérera les hausses de salaires, mais l'existence de « gisements d'emplois » aussi vastes que ceux de l'Indonésie et de la Chine pèsera encore très longtemps sur le niveau des salaires des emplois non qualifiés. Dans ces deux pays l'agriculture absorbe de moins en moins de bras et il existe d'ores et déjà un sous-emploi important. Fau-

dra-t-il attendre sa résorption pour assister à une progression des salaires ? Comme l'a montré le CEPII <sup>37</sup>, l'expérience des NPI tend à infirmer cette conclusion inspirée du modèle d'économie duale. En Corée comme à Taïwan, il n'a pas fallu attendre la fin des années soixante et la disparition du sous-emploi pour assister à des hausses de salaires et la transition d'une économie assistée (années cinquante) à une économie ouverte et davantage régulée par le marché a été à l'origine d'une augmentation des salaires. Ces évolutions amènent les industriels à proposer des rémunérations suffisamment intéressantes pour fixer la main-d'œuvre...

Avant d'être une menace pour l'Europe, l'émergence de nouveaux concurrents représente un défi pour les exportateurs déjà établis. Les produits « made in China » se substituent aux produits « made in Korea ». Cette concurrence intra-asiatique ne signifie pas un allègement de la pression concurrentielle sur le reste du monde car les exportations dans leur ensemble augmentent. Il n'en demeure pas moins que l'arrivée de ces nouveaux venus amène les NPI à s'engager plus haut en gamme et les modalités de leurs échanges avec l'Europe se modifient. La division internationale du travail entre ces deux ensembles devient progressivement plus horizontale. L'indicateur de complémentarité des échanges <sup>38</sup> est passé de 0,99 (1980) à 0,67

36. D'après une étude de l'East West Institute. — *Forecast of Labour force and wages for Thailand*. — East West Population Institute, 1988.

37. CEPII. — *Economie Mondiale 1990-2000*. — *op. cit.*

38. Cet indicateur égal 1 si les catégories de produits exportés et importés sont tout à fait différentes et 0 si les structures d'exportations et d'importations sont identiques.

(1991) dans le cas des échanges de la France et la Corée ; et de 0,97 (1970) à 0,72 dans le cas des échanges avec la Malaisie. Ces évolutions vers des échanges intra-industriels aura comme conséquence de limiter les chocs concurrentiels et les coûts d'ajustement que ne manquera pas de provoquer la montée en puissance de l'Asie<sup>39</sup>.

### *Quels ajustements ?*

Après avoir été un moment séduites par les perspectives ouvertes aux marchés de l'Europe aux lendemains de l'effondrement du communisme<sup>40</sup>, les entreprises européennes sont désormais convaincues de l'enjeu que représentent les marchés asiatiques et de la nécessité d'y être présentes. Non seulement ils seront les plus dynamiques mais d'ici dix ans ils offriront des débouchés parfois plus importants que le marché européen dans des secteurs tels que la construction aéronautique, la construction ferroviaire, la pétrochimie et les télécommunications. Au risque de se marginaliser, les entreprises européennes seront tenues de s'engager davantage et l'investissement européen augmentera pour se rapprocher du pourcentage que représente l'Asie dans les exportations européennes. Quel sera l'impact de ces flux d'investissements à venir sur l'emploi ? Se substitueront-ils ou seront-ils complémentaires aux exportations ? Aucune étude ne s'est attachée à résoudre cette question dans le cas français ou européen. On peut toutefois rappeler<sup>41</sup> que des travaux réalisés aux Etats-Unis ont conclu à la complémentarité des investissements américains en Asie. Compte tenu de la spécialisation européenne dans les biens intermédiaires, on pourrait arriver à des résultats similaires dans le cas européen.

L'essor probable des investissements européens vers l'Asie en développement pourrait se faire au détriment des autres régions du Sud et en particulier du Maghreb. Vus d'Europe les enjeux économiques de l'Asie entrent en conflit avec le choix d'une stratégie d'ouverture privilégiant les partenaires plus proches ; l'Union européenne souhaite ouvrir ses frontières aux exportations des pays qui lui sont proches (Maghreb et Pays d'Europe Centrale et Orientale, PECO) dans l'espoir de réduire les pressions migratoires<sup>42</sup>. Cette volonté politique ne sera qu'un vœu pieux si elle ne mobilise pas les entre-

---

39. Buigues, P.A. ; Jacquemin, A. — « Les pays à bas salaires et les échanges commerciaux avec l'Union européenne ». — Communication au colloque du CESSEFI, 9-10 juin 1994.

40. Langhammer, Rolf J. — « Competition among developing countries for investment in the eighties, whom did OECD prefer ? ». — *Weltwirtschaftliches Archiv*, 1991, vol. 127, n° 2, pp. 390-403.

41. Laubier, D. (de). — « Les investissements directs ». — *op. cit.*

42. Pisani-Ferry, J. — *op. cit.*

## *L'Europe et la montée en puissance de l'Asie*

prises. En outre, si du point de vue européen ce souhait se justifie, on est en droit de s'interroger sur son bien-fondé du point de vue des pays du Sud, à la lumière de ce que l'on a constaté en Asie. Les pays asiatiques ne se sont pas développés dans l'orbite japonaise mais en s'insérant davantage dans les échanges mondiaux. Les pays situés dans « l'orbite européenne » gagneraient peut-être à s'ouvrir davantage au reste du monde.

Aucun pays au monde ne peut ignorer les marchés asiatiques ; en dépit de toute amélioration sur le chapitre des droits de l'homme, le Président Clinton a renouvelé à la Chine la clause de la nation la plus favorisée en 1994. L'attrait exercé par les marchés asiatiques rend peu crédible la construction d'une « Forteresse Europe ». Les réponses protectionnistes seraient dangereuses car elles isoleraient les entreprises européennes des marchés les plus dynamiques ; bon gré, mal gré, l'Europe continuera d'être ouverte aux importations asiatiques. Sans provoquer l'hémorragie d'emplois que l'on évoque parfois, l'ajustement à la montée en puissance d'une Asie industrielle accélèrera le redéploiement des emplois de l'industrie vers les services.

Les bonnes réponses à cette menace sont connues, il s'agit moins de réduire les coûts salariaux que d'investir dans les ressources humaines pour améliorer la compétitivité. Il ne faut pas dénoncer les « délocalisations » mais au contraire davantage investir dans ces pays pour transformer le défi en opportunité.

# INTER DEPENDANCES

Le magazine d'information sur tous les maillons de la drogue

Vient de paraître

**DROGUES :  
L'ÉCOLE S'OUVRE  
À LA  
PRÉVENTION**



30 F le numéro - 140 F l'abonnement (étudiant : 100 F)

Contact : Eva Mutter (1) 45 56 92 90 - Cimade - 176, rue de Grenelle 75007 Paris

## **QUELLE IDENTITÉ CADRE?**

**Introduction**, par Marie-Noëlle Auberge-Barré

### **LE COLLOQUE DE L'ARCHE**

Bienvenue à la Défense, par Pierre Pouillet

La permanence de l'action de l'U.C.C., par Marie Odile Paulet

Contradictions dans le groupe cadres, par Alain Etchegoyen

La productivité et l'emploi, par Jacques Méraud

Les cadres, vigies du salariat, par Nicole Notat

### **IDENTITÉ, FONCTIONS, SALAIRE**

La notion de cadre en droit social, par Marie-Noëlle Auberge-Barré  
Formation des compétences cadres et efficacité des entreprises,  
par Louis Mallet

Oscar: un outil pour suivre l'évolution du salaire individuel des  
cadres, par Lucien Desvaux, Jean-Pierre Huiban, Jean-Paul Percher,  
Michel Rousselot

Cadres 1995: la montée d'une fragilisation, par Stéphane Rozès

# L'aménagement du territoire en 2015

Groupe de recherches prospectives breton <sup>1</sup>

*Nous avons toujours pris garde à Futuribles de distinguer avec soin la prospective à caractère exploratoire (anticiper les futurs possibles « descendant » de la situation présente) des réflexions stratégiques : la question « que peut-il advenir » n'ayant cependant d'intérêt qu'en guise d'introduction à la question « que pouvons-nous faire ? ».*

*Relevant d'un autre genre, non moins honorable et à certains égards complémentaire, sont les fictions et, parmi elles, celles qui résultent de l'avenir comme lieu où l'on projette nos rêves et nos cauchemars.*

*Le texte ci-dessous s'inspire de cette démarche. Il décrit, non sans tenir compte de certaines réalités, comment pourrait être organisée en 2015 l'Europe des régions, elle-même composée de « Bassins de vie », les trois niveaux d'administration se substituant au découpage actuel, Etat, région, département, commune.*

*Le souci de rigueur qui anime notre revue ne doit point s'exercer au détriment de l'indispensable effort d'imagination. Ce papier élaboré par un groupe de prospective breton qu'anime Liam Fauchard résulte d'un tel effort : il constitue peut-être une fiction, mais le rêve est passé au crible de la raison.*

H.J.

Nous sommes en 2015, l'Union européenne se compose d'une cinquantaine de grandes régions autonomes. Sept grandes régions francophones s'imposent par leur forte présence culturelle. Couvrant l'équivalent de douze anciens départements, l'Armorique est l'une d'elle et comprend

49 Bassins de vie (voir la carte qui montre pour la Bretagne les aires d'attraction des villes-centres de chaque Bassin). Les compétences de gestion administrative sont maintenant partagées entre l'Europe, les Etats Régionaux, les Bassins de vie, les Communes.

---

1. Groupe animé par Liam Fauchard.

## *L'Europe des régions*

Tocqueville a été entendu. L'organisation européenne est légère. L'Europe ne se mêle plus de subventionner le métro napolitain ou la salle multimédia de Ros-trenen. Aucune ingérence européenne, aucune mode administrative (par exemple la mode des piscines, des rues piétonnes, des murs d'escalade, etc.) ne vient fausser les arbitrages budgétaires réalisés au plus près des populations concernées. Le principe de subsidiarité est respecté, les politiques européennes de rééquilibrage passent par des dotations globales aux Etats Régionaux et aux Bassins de vie.

En tout territoire disposant d'une administration et d'un budget, la vie a tendance à se regrouper en un lieu privilégié. Ce phénomène a joué pendant des siècles dans les territoires communaux, départementaux ou étatiques ; comment échapper, en Europe, à cette apparente fatalité en conservant le bénéfice d'un espace économique intégré et la monnaie unique ?

Un vieux projet est ressorti : que les employeurs de main-d'œuvre déplacée par les forces d'attraction du marché supportent une taxe salariale redistribuée par l'Europe au profit des régions d'origine. Que les travailleurs indépendants y versent semblablement un impôt additionnel sur leur revenu. L'équilibre du territoire est alors conciliable avec l'intégration économique. L'Europe ainsi régulée a pu affronter les difficultés de l'élargissement sans risquer l'embarquée fatale. Elle a pu

s'étendre à l'est sans effets pervers. Le Maghreb frappe à sa porte dans de bonnes conditions.

La France se compose désormais de sept grands Etats Régionaux comparables par la puissance et l'organisation à la Bavière, l'Ecosse ou la Catalogne. L'appel révolutionnaire de mars 1968<sup>2</sup> a été entendu comme celui de 1981<sup>3</sup>.

En voulant disséminer sur son territoire des morceaux d'administration centrale, Paris souhaitait, sans rien changer à sa logique unitaire, faire du pays une seule grande région européenne. Les débats de 1995-1996 ont conduit à privilégier une autre orientation.

Après d'intenses discussions, les taxes sur les tabacs, les alcools, les produits pétroliers et la redevance radio-télévision, tout en gardant des taux voisins, sont venues alimenter les budgets des sept régions prenant en charge l'enseignement supérieur, les grandes infrastructures de transport et la culture — y compris la radio, la télévision et les télécommunications...

L'heure n'est plus à mettre l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Strasbourg ou la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) à Mende. Dans chaque Etat Régional et grâce au télé-enseignement, les Instituts Régionaux d'Administration se sont largement ouverts à la société civile dans leur mode de recrutement et forment au plus hauts postes.

L'administration de la fonction publique a été déconcentrée ; les concours sont régionalisés. La mobilité des fonction-

2. « L'effort multiséculaire qui fut longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain ». Ch. de Gaulle, Lyon, 24 mars 1968.

3. « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ». F. Mitterrand, Paris, 15 juillet 1981.

naires entre les administrations a été développée.

Le ministère de l'Éducation Nationale n'est plus le second employeur du monde après l'armée russe ; tout se passe désormais dans sept grandes régions comptant seulement chacune 100 000 à 200 000 fonctionnaires de l'Éducation.

L'achèvement de la construction européenne a éliminé tout risque de guerre intra-européenne. Les stocks d'armes et de munitions sont dispersés mais leur clé d'utilisation appartient aux autorités fédérales européennes. Les forces défensives sont organisées sur une base territoriale ; les forces d'intervention sont européennes.

### *Régions et Bassins de vie*

Pendant près de deux siècles, le département a cumulé en France une fonction régionale et une fonction supracommunale ou locale. La création de régions puissantes lui permet de se consacrer à sa fonction locale. Appelé à se rapprocher des communes, il a laissé la place à des territoires plus petits, plus proches de l'arrondissement ou du district scolaire. L'intercommunalité établie au niveau du canton s'est révélée impuissante face au déclin des campagnes. Un Bassin de développement autonome doit comporter au moins un lycée et l'espace rural ne saurait se développer sans la ville. La communauté ville-campagne comportant une cinquantaine de communes est aujourd'hui la véritable unité de développement, authentique Bassin de vie structuré autour d'une ville-centre, avec à sa tête une instance élue au suffrage universel — et un préfet pendant la période transitoire —, levant l'impôt, votant des budgets et doté d'un projet de développement global.

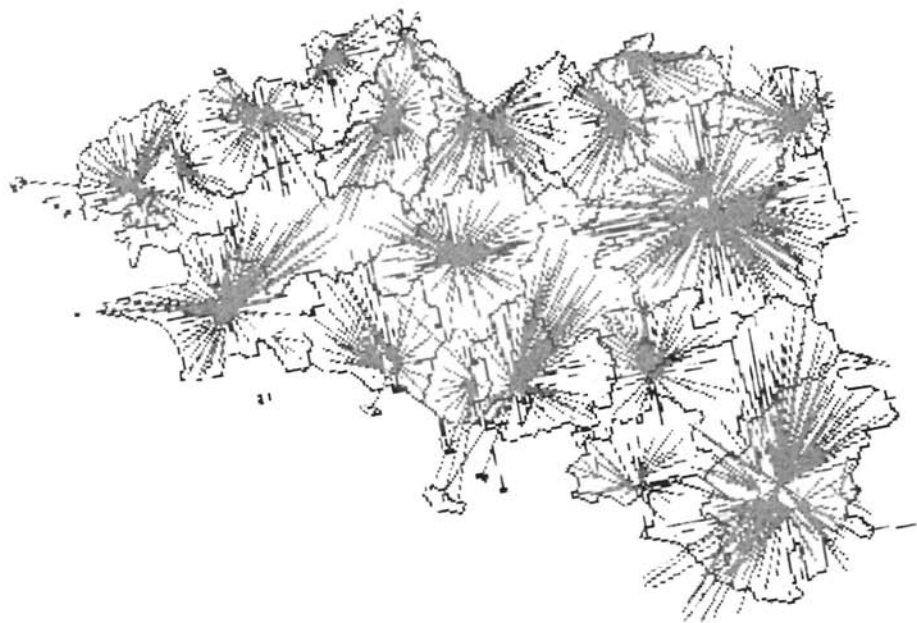
La mise en place de ces Bassins de vie s'est faite à partir des réalités vécues par les populations : fréquentation des infrastructures de base, migrations domiciles-lieux de travail, domiciles-lieux de consommation, domiciles-lieux de loisirs, domiciles-lieux de santé principaux... L'étude de la polarisation de l'espace par le peuplement montre que le Bassin de vie, comme la grande région, sont des espaces cohérents avec le vécu des habitants.

Très rapidement ces territoires sont apparus comme mieux dimensionnés pour traiter aussi bien de l'urbanisme commercial que du ramassage des ordures ménagères, de la sécurité incendie ou des transports scolaires. En outre, on assiste à des comportements à géométrie variable : plusieurs Bassins de vie pouvant se joindre temporairement sur la base du partenariat pour mener un projet commun ou intervenir sur un sujet donné qui les concerne.

La fin des départements s'est faite dans la douceur. Il n'a pas été possible de transformer brutalement un mode d'administration multiséculaire. Un nouveau territoire s'est mis en place à titre expérimental en 1995, écornant trois anciens départements. Quelques autres ont suivi l'année suivante. La conquête de l'ensemble du territoire par la nouvelle administration s'est étalée sur une génération c'est-à-dire une trentaine d'années. La Loi de 1994 sur l'aménagement du territoire ayant autorisé des expérimentations dans les Bassins de vie en situation critique, nombreuses ont été les candidatures pour adopter les nouvelles configurations territoriales. Seule exigence au départ, une ville, un minimum de 40 000 habitants et un projet de développement. Pendant la phase transitoire, la présence de l'Etat français dans les nouveaux Bas-

---

Les Bassins de vie bretons



Le Bassin de vie ne correspond pas à un découpage administratif arbitraire, mais représente le territoire où s'organise, autour d'une ville centre, la vie des populations (emplois, scolarité, santé, consommation, etc.). Sur la carte présentée ici, on voit les Bassins de vie bretons tels qu'ils apparaissent au vu des observations du terrain. Les étoiles représentent notamment les aires d'attraction des centres commerciaux principaux.

---

sins de vie fut essentiellement interministérielle, sous l'autorité d'un préfet (les sous-préfets ont disparu). Le nouveau territoire est en effet pour tout ce qui concerne le service des populations un lieu d'arbitrage budgétaire. Santé, culture, sport, éducation, routes, logements... tout se décide sur place, dans le respect des normes et des constitutions française puis européenne.

Ce sont les villes qui ont demandé le plus rapidement la création de territoires dis-

tincts : Brest et Quimper avec le Finistère, Le Havre et Rouen avec la Seine-Maritime, Bayonne et Pau avec les Pyrénées-Atlantique. Brive, Cholet, Rochefort, Montluçon, Reims, Béziers... et bien d'autres villes ont demandé un remaniement territorial, mais c'est la France rurale avec ses structures administratives plus légères qui a lancé le mouvement ; Redon, Bellac et Aubenas se disputent l'antériorité.

L'expérience la plus intéressante est par-

tie d'une volonté d'autonomie budgétaire : désir de rationalité dans les choix, volonté d'échapper à la mendicité projet par projet, déception devant l'inefficacité coûteuse du gel de la fermeture des services publics.

Dès 1996, pour l'investissement comme pour le fonctionnement, pour tout ce qui concerne le service des populations, le Bassin de vie a reçu sa part démographique des budgets des structures antérieures, l'Etat et la Région. D'autres critères de calcul ont aussi été utilisés : superficie du territoire, exode des jeunes, pauvreté des bases fiscales... Ce budget local sert, entre autre, à financer la rémunération de l'ancien personnel d'Etat désormais affecté sur le territoire nouveau.

Après en avoir débattu, les crédits de l'enseignement supérieur ont été mis dans la corbeille, bourses comprises. Cela a permis d'amorcer un virage local dans l'orientation des jeunes, virage qu'il était impossible de négocier d'emblée sur l'ensemble du territoire. Avant 1996, la société ne leur offrait rien d'autre et la limitation du nombre d'enfants aiguisant les appétits des parents, près d'un jeune sur deux s'orientait vers l'enseignement supérieur. La liberté budgétaire, qui a été acquise sur une petite parcelle de territoire, permet de proposer aux jeunes, à moindre coût, d'autres choix, d'autres expériences, en France et à l'étranger.

N'ayant plus d'avantages à montrer leurs plaies pour rester dans le champ de l'action des ministères, les territoires expérimentaux ont clamé leur satisfaction d'être et leur joie de vivre. Ils ont beaucoup dépensé pour une France plus belle. Les acteurs locaux ne craignent plus qu'une recherche de qualité de vie ne se retourne contre ses initiateurs, les autres territoires continuant leur logique de

mendicité et d'adéquation avec les programmes des ministères.

### *Nouveaux territoires et innovations*

Dans le cadre des nouveaux territoires — Bassins et Grandes Régions —, dès 1996 des innovations ont pu se mettre en place dans les domaines de l'emploi et de la scolarité, en phase avec les besoins réels des populations.

Les particularités du chômage français dans les années 90 s'arrêtaient aux frontières de la République, preuve qu'il dépendait largement des institutions nationales et des corporatismes. Les rigidités hexagonales interdisaient d'explorer certaines voies comme l'avait montré le passage aux 39 heures payées 40 ou le recrutement de 200 000 fonctionnaires en 1982. Il a fallu mener des expérimentations locales.

Les situations acquises ont pu être remises en cause sous quatre conditions :

- conformité à la constitution française et aux règlements européens ;

- extension généralisable à l'ensemble des Bassins de vie ;

- base territoriale cohérente ;

- consensus local.

Les pistes à explorer étaient connues et contradictoires : partage du travail, allocation universelle, allocation de libre choix, dérégulation...

La surprise est venue d'un Bassin de vie fortement industrialisé qui a décidé d'allonger la durée du travail à salaire constant. Les bénéfices obtenus ont été intégralement investis en nouveaux postes de travail, la propriété des outils financés ainsi revenant aux travailleurs ayant fourni l'effort, grâce à des actions négociables ultérieurement. Et cela a marché.

L'innovation n'a pas été limitée à la restauration du plein emploi, mais cette innovation a été nécessaire car comment changer quoi que ce soit dans une société où chacun appréhende de perdre sa place ?

La crise générait ses profiteurs ou du moins ses emplois particuliers : gardiens de prison, îlotiers, formateurs bidon ou distributeurs d'allocations ; seul le plein emploi pouvait permettre d'envisager d'autres horizons professionnels.

Une innovation importante a touché la vie scolaire. En effet, si les actifs parisiens battaient en 1993 les records de durée de déplacements pour se rendre à leur travail, le télétravail étant limité, les enfants ruraux, eux aussi, battaient des records de durée pour se rendre à l'école. Le recensement de 1997 ayant permis de prendre la mesure du phénomène, les expérimentations se sont multipliées.

Les cantons montagnards ont ouvert la voie. Un précepteur choisi par un groupe de parents mène les enfants d'un petit territoire jusqu'à leur certificat de fin d'études secondaires. Exigeant seulement des enfants le bon maniement de deux langues et des outils logiques, il les laisse se passionner pour les matières de leur choix, mettant les outils nécessaires à leur disposition. Il aide, motive, entraîne ; c'est le retour à la classe unique, à un enseignement de proximité. La reconversion pédagogique des enseignants suit son cours.

Après le coup de collier nécessaire au retour du plein emploi dans les Bassins de vie, la réduction de la durée du travail a repris son cours.

Quantité d'activités humaines trop coûteuses pour être confiées au marché sont menées individuellement ou collectivement sur le temps ainsi libéré ; c'était depuis longtemps le cas de la chasse et de la pêche en rivière : c'est maintenant le cas de la pêche en mer, car le plus clair du poisson commercialisé provient d'élevages.

Les populations côtières se mobilisaient en 1990 pour reconstruire des vieux gréments. Elles se mobilisent au début du siècle suivant pour restaurer des remparts. On se retrouve entre voisins pour travailler la pierre ou le bois. La France s'embellit comme au Moyen-Age ; sur les scènes, les troupes d'amateurs atteignent à une qualité professionnelle. Le grand menhir de Locmariaquer a été recollé et redressé avec le concours de la population.

Le partage de la redevance radio-télévision entre les grandes régions a démultiplié la présence culturelle française en Europe et dans le monde. L'Alsace-Lorraine, le Nord, la Lyonnaise, la Marseillaise, l'Aquitaine, l'Armorique et l'Île de France ont renouvelé un imaginaire trop conventionnel, réveillant les racines celtiques, latines ou germaniques du peuple français... rapprochant la France du Tiers-Monde...

# *La jeunesse en Europe*

## *A propos du rapport*

### *« Les jeunes dans le monde »*<sup>1</sup>

Olivier Galland, Jérôme Gautié<sup>2</sup>

*En dépit de son titre (« Les jeunes dans le monde »), le rapport dont il est rendu compte ici porte essentiellement sur les « jeunes » en Europe occidentale. Il n'en reste pas moins bien intéressant.*

*D'abord, quant à la définition de la « jeunesse », catégorie sociale qui ne saurait être déterminée par les seuls critères d'âge. Selon MM. Le Bras et Préel, on y entre au moment de la puberté ; on en sort par deux portes : l'une « publique » (la fin des études), l'autre « privée » (lors de la naissance du premier enfant).*

*Ensuite, quant à sa durée qui ne cesse de s'allonger en raison, affirment les auteurs, de l'égalisation des sexes... Mais, à l'évidence, deux modèles apparaissent : le « nordique » dans lequel les jeunes quittent le domicile familial et entrent sur le marché de l'emploi plus tôt ; le « sudiste » au sein duquel ces deux événements interviennent plus tard.*

*O. Galland et J. Gautié font toutefois remarquer que l'analyse, certes séduisante, est quelque peu simplificatrice : l'égalisation des sexes n'est qu'un*

---

1. Etude réalisée à la demande de M. Monory, Président du Sénat, par Bernard Préel et Hervé Le Bras. Cette étude a été présentée au Sénat le 6 octobre 1994 : O. Galland et J. Gautié en étaient les rapporteurs, avec M. Dergatcheff de l'UNESCO. Le rapport (233 pages) est disponible auprès du Service des études économiques du Sénat (M. G. Chevallier).

2. Olivier Galland, Observatoire Sociologique du Changement, CNRS-Fondation Nationale des Sciences Politiques ; auteur de *Sociologie de la jeunesse*. — Paris : Armand Colin, 1991 ; Jérôme Gautié, SET-METIS, CNRS-Université de Paris I et INSEE, Division Croissance et Politiques Macro-économiques.

*aspect d'une égalisation plus générale des conditions d'insertion qui s'accompagne cependant d'une différenciation des modèles de socialisation.*

*En outre, expliquent-ils, définir la jeunesse comme formant un ensemble homogène délimité comme le font H. Le Bras et B. Préel est excessivement réducteur. Le passage de l'adolescence à l'âge adulte s'opère au travers de différentes étapes dont la définition est plus complexe tant s'y mêlent différents attributs qui ne sont plus directement liés à l'âge.*

H.J.

Rédiger un rapport synthétique sur les jeunes dans le monde pouvait sembler une gageure. C'est pourtant l'exercice auquel se sont livrés, à la demande du Sénat, un démographe de l'EHESS, Hervé Le Bras, et un sociologue du BIPE, Bernard Préel. Le résultat est particulièrement stimulant : les auteurs ne se contentent pas d'amasser un ensemble important de données, ils leur donnent forme et sens grâce à une grille de lecture et une thèse à la fois originales et brillantes.

### *Une thèse originale...*

« La jeunesse n'est qu'un mot », a pu dire Pierre Bourdieu<sup>3</sup>. Les deux auteurs s'emploient à lui donner un contenu : ils construisent leur objet en essayant, dans une première partie, de délimiter une période du cycle de vie que l'on pourrait nommer « jeunesse ». Celle-ci ne se réduit évidemment pas à une simple tranche d'âge, comme l'y oblige la nomenclature statistique, qui retient géné-

ralement les 15-24 ans. Reprenant une distinction de la linguistique, les auteurs définissent la jeunesse comme la période qui sépare l'acquisition de la compétence d'adulte du passage à la « performance » d'adulte. Elle doit se repérer par des « portes » d'entrée et de sortie. Pour les premières, les auteurs retiennent l'âge de la puberté. Par contre le repérage des portes de sortie est plus délicat. Les critères généralement retenus sont multiples (entrée dans vie active, départ du foyer parental, fin de scolarité, fondation d'une famille), et convergent de moins en moins : les calendriers de ces différents événements, contrairement à autrefois, ne coïncident plus forcément. En outre, ils sont de plus en plus imprécis. Par souci de simplification et faute de mieux, les auteurs privilégient deux portes de sorties de la jeunesse : une « publique », la fin des études, l'autre « privée », la première maternité ou paternité.

Pourquoi est-ce plus spécifiquement dans les pays occidentaux que l'on a vu apparaître, puis s'allonger, cette période que

3. Bourdieu, Pierre. — *Questions de sociologie*. — Paris : Ed. de Minuit, 1980.

Il est au passage intéressant de noter, comme le font les auteurs, que la part de cette tranche d'âge dans la population totale est, contrairement aux idées reçues, relativement stable dans le temps (16,8 % de la population mondiale en 1960, 19,1 % en 1990) et même dans l'espace (en 1990 de 15 à 22-23 % selon les pays).

l'on peut nommer jeunesse ? Aux explications traditionnelles, nous disent les auteurs, « il manque un ressort : nous pensons qu'il se nomme égalisation de la condition des hommes et des femmes ». Dans les sociétés traditionnelles, l'adolescence, relayant la différenciation biologique découlant de la puberté, instaure la séparation des rôles sociaux selon les sexes. Dans l'Occident moderne, avec la longue marche des femmes pour leur émancipation, la jeunesse se transforme au contraire « en période de refus prolongé de la différenciation des rôles sexuels, ce qui est le contraire de sa fonction primitive ». Ce serait même, selon cette thèse, dans les pays où ce mouvement d'émancipation est engagé mais bute sur des résistances que la jeunesse est la plus longue : l'accès à l'égalité exige pour les femmes des études plus longues, et se traduit par un retard plus important dans la mise en couple et l'enfantement.

La deuxième partie porte plus spécifiquement sur le cas français. Les grandes tendances sont relativement bien connues. Ainsi la part des jeunes diminue dans la population totale (en 1993, pour la première fois, le nombre des plus de 65 ans dépasse celui des 15-24 ans) ; les jeunes expérimentent la sexualité plus tôt, repoussent l'âge du mariage (celui-ci a augmenté de presque 4 ans depuis 1972-1974, date du retournement de la tendance, pour atteindre en moyenne 28 ans pour les hommes, 26 ans pour les femmes) et celui de la première procréation. En même temps, ils prolongent leur scolarité et retardent leur entrée dans la vie active, celle-ci se faisant d'ailleurs de plus en plus sur des emplois précaires. Par contre d'autres phénomènes méritent d'être soulignés : ainsi, par exemple, alors que jusqu'à la fin des années 1970 les

### La jeunesse n'est pas en Europe

Il y avait 1,7 milliard de jeunes de moins de 15 ans dans le monde en 1990 ; 85 % d'entre eux vivaient dans les pays en développement contre 15 % dans les pays industrialisés.

Selon la projection moyenne des Nations-Unies, les effectifs de jeunes de 15 à 24 ans passeront :

— en France, de 4,347 millions en 1990 à 3,671 millions en 2025 (- 15,6 %) ;

— en Algérie, de 2,749 millions en 1990 à 4,752 millions en 2025 (+ 72,8 %).

Les jeunes Européens constituent une infime minorité parmi l'ensemble des jeunes vivant dans le monde...

Mais il est vrai que si l'on compte comme « jeunes » ceux qui poursuivent une scolarité (leur nombre s'accroissant à mesure que celle-ci s'allonge), alors les proportions sont fort différentes. En effet, la durée moyenne de scolarité est de 11 ans dans les pays industrialisés (12,3 aux Etats-Unis, 11,6 en France, 11,1 en Allemagne) alors qu'elle est de... 0,8 an au Sénégal, 1,2 au Nigeria, 2,6 en Algérie, 2,8 au Maroc...

*futuribles*

Source : Nations-Unies, PNUD

jeunes quittaient de plus en plus tôt le foyer parental, la tendance s'est inversée depuis cette date. De fait, avoir un emploi n'entraîne pas *ipso facto* le départ du foyer parental. De même, en ce qui concerne l'école, il est intéressant de noter au passage que, selon une enquête du Gouvernement japonais, en 1980 la France était avec le Japon le pays où l'on dénombrait le plus de jeunes (près des 2/3) « insatisfaits » de leur vie scolaire. Les auteurs approfondissent leur analyse du cas français à travers le repérage du rôle (central selon leur thèse) de la femme, qui serait devenue maîtresse du jeu (« elle a le mari et les enfants qu'elle veut quand elle veut »). Sont aussi repérés les différentes étapes (et leur évolution

depuis une décennie) qui marquent le cheminement vers l'âge adulte (âge moyen de fin d'études, d'accès à l'emploi, de première cohabitation, du premier mariage, du premier enfant...). Tous ces seuils ont été repoussés. Il est notamment frappant de souligner la longue période de latence de nos jours entre le premier rapport sexuel (17 ans pour les hommes, 18 ans pour les filles) et le premier mariage.

Quelle signification donner à cet allongement de la jeunesse ? Comme le soulignent justement les auteurs : « On aurait tort de confondre dans ces évolutions en cours, ce qui résulte du choix et ce qui est subi [...] ». Ils ajoutent prudemment « qu'il est possible que le choix culturel s'exerce d'avantage sur l'axe "privé" (qui concerne en gros la vie familiale) et la contrainte davantage sur l'axe public (c'est-à-dire tout ce qui concerne la vie économique) ».

C'est dans la troisième partie (« la jeunesse en Europe ») que va être mise en lumière la spécificité française. Le croisement des deux axes — « privé » et « public » — retenus par les auteurs débouche sur la distinction de deux modèles dominants :

— le modèle nordique des « autonomes » (incarné le mieux par les Scandinaves) où les jeunes quittent plus tôt leurs parents et entrent plus tôt sur le marché du travail, sans pour autant être plus précoces dans la fondation de la famille, puisqu'ils se marient et ont des enfants aussi tard que dans le sud de l'Europe. L'Allemagne est un peu en retrait par rapport à ce modèle (études plus longues, taux d'activité des femmes plus faible...). Le Royaume-Uni fait figure d'exception puisque, comme dans le modèle ouvrier traditionnel, les jeunes quittent en moyenne beaucoup plus jeune le système

scolaire mais aussi entrent nettement plus tôt qu'ailleurs sur le marché matrimonial.

— Le modèle sudiste des « prolongations », dont se rapprochent l'Irlande et la Belgique, et dont l'exemple type est l'Italie. On y prolonge ses études, on y quitte plus tard ses parents, on y détient un emploi dans une proportion beaucoup moindre que dans le nord.

La France, (comme souvent dans les typologies !) se retrouve dans une position intermédiaire entre les deux modèles, même si elle se rapproche du second. Les taux d'activité des jeunes y sont les plus faibles d'Europe, mais en même temps les jeunes Français quittent aussi tôt leurs parents que les jeunes « nordistes ».

Les auteurs expliquent les différences entre les deux modèles en faisant référence à la place de la femme mais aussi la place de la famille (plus prégnante au sud) et celle de la formation (plus efficace au nord) dans les différents pays.

Enfin, la dernière partie aborde la « jeunesse du monde ». Après un repérage statistique (et notamment le calcul de l'âge de la puberté selon les différents pays), plusieurs cas nationaux sont développés, à titre d'illustration (Soudan, Bangladesh, Egypte, Brésil, Pologne).

Le résultat selon lequel « la jeunesse n'existe pas partout », puisqu'elle est encore absente de la plus grande partie de l'Afrique et que, dans certains pays d'Asie, elle commence seulement à apparaître, pourra surprendre. Il découle simplement du fait que dans certains d'entre eux l'entrée dans la vie active, la différenciation des rôles sexuels et parfois la fondation de la famille coïncident avec la puberté, voire dans certains pays pour les filles, la précèdent. Il est intéressant de noter que, selon les auteurs, en Amérique latine, comme dans l'Europe du Nord, la jeunesse cesse de s'allonger car la femme

y a acquis une quasi-égalité formelle avec l'homme, ce qui ne serait pas encore le cas en Europe du sud.

### ... mais contestable

Face à l'ampleur du sujet et à la qualité du travail accompli, faire des critiques soulignant telle ou telle lacune n'aurait pas beaucoup de sens. Nous préférons ici revenir sur la thèse centrale et les idées forces du rapport pour en souligner les limites.

L'hypothèse de fond qui sous-tend l'ensemble de la démonstration — la jeunesse est l'espace libéré par l'égalisation des sexes — est séduisante et solidement argumentée, mais elle ne représente peut-être qu'un cas particulier au sein d'une tendance plus générale. La jeunesse n'est-elle pas, plus globalement, l'espace libéré par l'égalisation des conditions ?

La jeunesse n'est restée un privilège bourgeois que tant que l'identité adulte se construisait par transmission intergénérationnelle. Dans ce modèle, chacun était à la place qui lui était fixée par son milieu d'origine et personne n'imaginait d'en occuper une autre. Mais la progression spectaculaire de la scolarisation a porté un coup fatal à l'efficacité du mode de transmission de l'identité adulte. Elle a été la cause, ou la conséquence, ou plus probablement les deux à la fois, d'une élévation des ambitions de promotion sociale dans la grande classe moyenne en formation et même dans les milieux sociaux dont le statut n'est pas très éloigné de ces classes moyennes. Et la jeunesse est donc devenue le moment de construction de ces

ambitions, le moment où elles se définissent, se confrontent et s'ajustent à la réalité et aux attentes des institutions.

La nouvelle configuration de la jeunesse est donc étroitement liée à la transformation des formes et des modalités de la socialisation dont d'autres travaux ont montré, dans le domaine professionnel par exemple<sup>4</sup>, la complexification croissante. Il est vrai que cette redéfinition de la socialisation touche particulièrement les filles qui ont été les principales bénéficiaires de la prolongation scolaire et qui, plus encore que les garçons, ne trouvent pas de modèle de référence dans la génération antérieure.

Mais, on peut douter qu'il faille pour autant adhérer à une explication exclusive par l'égalisation des sexes. D'une part, cette transformation des modèles de socialisation est une tendance plus générale dont la progression scolaire est à la fois le ferment et la conséquence ; d'autre part, les traits démographiques de la nouvelle forme de la jeunesse sont beaucoup plus marqués chez les garçons que chez les filles. Une récente enquête de l'INSEE<sup>5</sup> sur les jeunes, qui présente l'intérêt d'être une enquête longitudinale, montre que l'allongement de la jeunesse est beaucoup plus sensible chez les garçons que chez les filles (plus de dix ans séparent chez les premiers la fin de la scolarité de la naissance du premier enfant, contre sept ans chez les secondes), et que la déconnexion des seuils de passage à l'âge adulte est aussi beaucoup plus marquée chez les garçons. C'est surtout chez ces derniers qu'apparaît une phase de vie solitaire qui dure en moyenne trois ans.

4. Cf. Dubar, Claude. — *La socialisation*. — Paris : A. Colin, 1991, et Nicole-Drancourt, C. — *Le labyrinthe de l'insertion*. — Paris : La Documentation Française, 1993.

5. Enquête jeunes 1992.

En fait, l'enquête montre que continue de prévaloir chez les filles de faible niveau de formation un modèle très traditionnel d'entrée dans la vie adulte caractérisé par une mise en couple précoce suivant immédiatement le départ du domicile parental, et par l'effacement de l'étape professionnelle : les jeunes femmes qui quittent l'école sans formation professionnelle adoptent deux fois plus souvent ce modèle que l'ensemble des jeunes et 15 fois plus souvent que les garçons de même niveau de formation.

Une deuxième série de remarques porte sur la définition des âges et des seuils. Le lecteur est un peu gêné par le mélange de considérations physiologiques ou psychologiques et de considérations sociales dans la recherche d'indicateurs pertinents pour définir les frontières de la jeunesse. On peut notamment s'arrêter sur l'exemple de la puberté que les auteurs considèrent comme un seuil d'entrée dans la jeunesse. Pour que cette coupure physiologique devienne une coupure sociale, il a fallu qu'elle soit reconnue, désignée et qu'elle donne lieu à un traitement particulier : c'est l'invention de l'adolescence par les psychologues (notamment Mendousse au début du siècle en France). Il a fallu aussi que cette révolution scientifique s'accompagne d'une évolution sociologique avec la progression de la scolarisation qui faisait apparaître la nouvelle figure sociale du lycéen ou de l'étudiant. Avant cela l'adolescence n'était pas reconnue comme un âge particulier et elle était confondue avec la jeunesse. Pour s'imposer comme une catégorie nouvelle, il a fallu qu'elle devienne un rôle socialement différencié.

Bref, on se demande pourquoi les auteurs n'ont pas eu recours à ces notions simples et robustes de « rôles » et de « statut », établies par les sociologues depuis long-

temps, pour décrire les seuils d'entrée dans la vie adulte. Dans cette perspective, le cycle de vie est caractérisé par une succession de statuts auxquels correspondent des rôles attendus et prescrits. Evidemment, la difficulté est qu'aujourd'hui, dans la portion du cycle de vie qui nous intéresse, les statuts et les rôles du domaine « public » ne correspondent plus tout à fait aux statuts et aux rôles du domaine « privé ». Mais cela ne doit pas nous conduire à renoncer à toute tentative de description longitudinale. Celle-ci est plus complexe, mais elle n'est pas impossible. Les statisticiens et les sociologues ont affiné leurs nomenclatures et ont de plus en plus souvent recours à des enquêtes rétrospectives qui permettent de retracer finement les itinéraires dans leurs différentes dimensions.

En fait, en dehors de l'allongement proprement dit, la principale caractéristique des redéfinitions actuelles est de combiner des éléments de statut adulte et des éléments de statut adolescent. Ceci conduit à distinguer, sur le plan analytique et pratique, l'adolescence, la post-adolescence et la jeunesse elle-même.

L'adolescence concerne essentiellement les lycéens ou la partie des étudiants dont le mode de vie reste proche de celui des lycéens : il s'agit d'individus qui restent sous le contrôle des deux grandes instances de socialisation que sont la famille et l'école. Ce statut adolescent n'est donc pas nouveau si ce n'est qu'il se généralise progressivement à l'ensemble de la classe d'âge.

La post-adolescence est plus nouvelle : elle combine des éléments de statut adolescent et des éléments de statut adulte avec une variante masculine populaire et une variante classes moyennes ; la variante populaire concerne des jeunes garçons qui, bien qu'ayant un emploi et

même un emploi stable, continuent de vivre chez leurs parents : chez les fils d'ouvriers l'âge médian d'accès à l'emploi est de 18,5 ans, l'âge médian d'accès à un emploi stable de 21 ans et l'âge médian d'accès à un logement indépendant de 23 ans.

La variante classes moyennes de la post-adolescence concerne des jeunes étudiants qui, au moins durant la semaine, vivent séparément de leurs parents : en province c'est le mode de vie majoritaire des étudiants qui bénéficient donc d'une autonomie résidentielle même s'ils ne l'ont pas acquise au même titre sur le plan économique.

En quoi la jeunesse se différencie-t-elle de la post-adolescence, sans s'apparenter complètement à l'âge adulte ? Par le fait, historiquement nouveau, que les jeunes, tout en perdant toute attache à un statut adolescent lorsqu'ils quittent définitivement leurs parents, n'entrent pas complètement ni immédiatement dans les rôles adultes, et notamment les rôles familiaux : cela signifie concrètement qu'une proportion importante de jeunes (plus d'un sur cinq à 24 ans) vit seul dans un logement pendant un certain nombre d'années bien qu'ils aient les moyens économiques de former un couple ou même de fonder une famille. Ce comportement est particulièrement marqué chez les garçons qui ont poursuivi des études supérieures : chez eux, près de cinq ans séparent l'âge médian de décohabitation de l'âge médian de mise en couple.

On pourrait d'ailleurs dire qu'apparaît après la jeunesse elle-même une autre étape avant l'âge adulte, constituée par la portion de la vie qui s'étale entre la for-

mation d'un couple stable et la naissance d'un premier enfant : plus de trois ans séparent en moyenne ces deux événements chez les garçons (deux ans et demi chez les filles).

Sur le plan sociologique, une dernière série de remarques concerne les modèles européens de la prolongation. On ne peut qu'être d'accord avec la distinction entre le modèle sudiste et le modèle nordiste et il est important de souligner à quel point la France paraît faire charnière entre ces deux modèles<sup>6</sup>.

Par rapport à ce propos, on peut néanmoins ajouter deux nuances : d'une part il semble que le modèle britannique fasse véritablement exception et que c'est forcer les choses que de l'intégrer sans restrictions dans le groupe des « autonomes » du nord. La principale caractéristique de ce modèle britannique est d'être marqué, dans tous les domaines (sauf l'âge à la première naissance) par la précocité. On a l'impression que s'impose encore en Grande-Bretagne un modèle populaire d'entrée dans la vie adulte fondé sur une norme de précocité qui fait qu'il n'existe pour ainsi dire pas de jeunesse, du moins au sens où on l'entend dans les pays du nord.

Deuxième nuance, le modèle du sud n'est pas seulement celui du maintien d'un familialisme traditionnel. Dans le chapitre qu'il consacre à l'Italie dans *L'allongement de la jeunesse*, A. Cavalli montre parfaitement qu'il y a certes adaptation des modalités de l'allongement à des traditions familiales nationales, mais que celles-ci, à cette occasion, sous l'apparence de leur permanence statistique, ont été profondément bouleversées. En

6. Cette analyse rejoint les propositions de A. Cavalli et O. Galland dans *L'allongement de la jeunesse*. — Editions Actes-Sud, 1994.

dehors de la cohabitation prolongée des générations, il n'y a plus rien de commun entre la famille traditionnelle italienne et la famille moderne au sein de laquelle les jeunes italiens jouissent d'une liberté, y compris sur le plan sexuel, inconcevable autrefois.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'entrée dans la vie active (et donc les problèmes d'emploi et de chômage), l'opposition entre les pays du sud de l'Europe (dont la France) et ceux du nord est certes valide (bien que peut-être moins tranchée qu'une lecture directe des statistiques de l'OCDE pourrait le laisser croire). Mais si la France fait face à de sérieux problèmes en matière d'insertion professionnelle de jeunes, on ne saurait pour autant dramatiser la situation <sup>7</sup>.

Les auteurs dénoncent, après d'autres, la course au diplôme (« la diplômite » si typiquement française) qui serait stérile, et même parfois contre-productive, ne débouchant que sur des frustrations. Si ces effets pervers existent, on ne saurait pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » <sup>8</sup>. Il faut rappeler que l'élévation du niveau de formation générale était et reste pour la France une nécessité, étant donné notamment le retard qui était le

sien au début des années 1980 en la matière. De plus, pour bien comprendre les difficultés d'insertion des jeunes, il faut partir du fonctionnement du marché du travail et du système économique dans son ensemble. La course au diplôme et les effets qu'elle entraîne n'est pas seulement due à une « diplômophilie » propre à la culture française <sup>9</sup> (et japonaise), ou, comme le soulignent les auteurs, sollicitant là peut-être un peu trop leur thèse centrale, un processus enclenché par les filles dans leur quête de l'égalité des conditions, et qui, par ricochet, obligerait les garçons à eux-mêmes se lancer dans cette course. Cette dernière est aussi, et peut-être avant tout, une réponse rationnelle (au niveau individuel, mais pas toujours au niveau collectif) à la pénurie d'emplois, qui est relativement plus importante en France <sup>10</sup> et qui se reporte un peu plus qu'ailleurs sur les âges extrêmes (les jeunes mais aussi les vieux). Ces différentes critiques et remarques ne sauraient entamer l'essentiel : à une période où l'on s'interroge beaucoup sur la jeunesse, la lecture de cette étude s'avèrera d'une grande utilité pour les spécialistes mais aussi pour l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à ce thème.

7. Sur l'ensemble de ces problèmes, nous nous permettons de renvoyer à J. Gautié. — « Le chômage des jeunes : un problème de formation ? ». — *Futuribles*, n° 186, avril 1994.

8. Ce que se gardent de faire les auteurs, même si une certaine ambiguïté subsiste. Ainsi, par exemple, le Royaume-Uni semble presque être présenté comme un modèle pour la France, alors que le fait que les jeunes quittent en moyenne très tôt le système de formation pose de graves problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et a obligé les gouvernements conservateurs à déployer des dispositifs massifs de stage de formation et d'insertion depuis le début des années 1980.

9. Qui serait caractérisée par l'importance du « rang », et la « logique de l'honneur » chère à Ph. d'Iribarne ; de ce dernier, cf. *La logique de l'honneur*. — Paris : Seuil, 1989, et *Le chômage paradoxal*. — Paris : PUF, 1990.

10. Sur les 20 dernières années, la croissance y a été moins riche en emplois que dans la plupart des grands pays occidentaux.

# Actualités prospectives

## Idées et faits porteurs d'avenir

### **La restructuration du service public en France**

Le rapport intitulé « *L'Etat en France : servir une nation ouverte sur le monde* », élaboré par la commission que présidait Jean Picq, ne cherche pas tant à exposer un projet de réforme qu'à offrir un support de réflexion au débat qu'il faut aujourd'hui ouvrir sur les responsabilités de l'Etat et les moyens dont il dispose.

Face aux mutations structurelles engendrées par la mondialisation (autoroutes de l'information, flux financiers, migrations...), la décentralisation et la fragilisation de la cohésion sociale nationale, l'Etat doit en effet s'engager dans un processus d'adaptation permanente. Ses structures datent des années 60 et répondent de manière inadéquate à cette dissociation de l'espace politique de délibération, qui demeure national, et de l'espace d'action économique, sociale et culturelle qui relève davantage de l'échelle locale ou de l'échelle mondiale. L'essor d'une guerre économique et d'un nationalisme industriel (substitut du nationalisme militaire) a favorisé la remise en cause du principe de territorialité, sans que l'administration n'ait simultanément été adaptée pour soutenir les entreprises nationales sur les marchés internationaux. Il faudrait ainsi d'une part, à l'égal du Japon, se doter d'un grand ministère de l'Econo-

mie, distinct du ministère du Budget, qui soit en mesure de davantage soutenir les entreprises et d'autre part, former plus systématiquement les fonctionnaires au droit européen pour qu'ils puissent contrôler les réglementations européennes et s'associer aux groupes privés. Les nombreux cofinancements et chevauchements de compétences engendrés, entre les administrations centrales et les collectivités locales, par la décentralisation intervenue en France doivent, par ailleurs, retrouver une nouvelle transparence. Le partage des pouvoirs doit être redéfini précisément, en commençant notamment au sommet de la hiérarchie par la révision du cumul des mandats, qui induit une certaine négligence des fonctions ministérielles et par là même une inflation du rôle stratégique des cabinets ministériels.

Il s'agit enfin de rapprocher l'Etat du citoyen en visant un Etat moins parisien, dont les services sont adaptés à chaque région. Soit lui redonner une mission de veille prospective et stratégique fondée sur une meilleure évaluation des besoins des citoyens et des réponses apportées par son administration. Simple interface entre un centre décisionnel et des régions qui mettent en œuvre, l'Etat, organisé sur des structures légères, conserverait ainsi son rôle de régulateur tout en octroyant aux fonctionnaires locaux des moyens d'action supplémentaires.

Son rôle d'unificateur national doit ainsi être révisé sur la base d'une plus grande coopération entre les collectivités et les divers acteurs locaux. Contre le développement du clientélisme, une participation accrue des citoyens au travail de définition des objectifs à atteindre (mesures de sécurité adaptées aux problèmes locaux...) favoriserait une meilleure adaptation des services publics à la sociologie locale et renforcerait la cohésion sociale. Ce sont en fin de compte de nouveaux espaces de délibération publiques infranationaux et supra-nationaux qu'il faut créer.

Mais trois points restent en suspens. Le premier concerne la confusion trop fréquente des fonctions administratives et des fonctions politiques de l'Etat. Lorsque l'on traite d'un problème aussi complexe que celui de l'intérêt général, peut-on échapper au politique, ou faudrait-il précisément tenter d'y échapper ? Rappelant que l'administration ne prend pas de décisions publiques mais qu'elle a pour mission de les inspirer et doit nécessairement éclairer le politique, Jean Picq a reconnu qu'il s'agissait d'un point très sensible que le comité a tenté de contourner en partant des grandes missions de l'Etat. Le problème des limites du politique mériterait pourtant, non d'être éludé, mais scrupuleusement étudié car il sous-tend tout le présent débat.

Par ailleurs la rationalisation des choix budgétaires doit être éclairée. Selon le rapport, chaque ministre doit être responsable de son budget et prévoir lui-même le coût d'investissement de ses politiques, au lieu d'en laisser la charge au ministère du Budget. Une meilleure prévision et un contrôle a posteriori favoriseraient un meilleur équilibre des dépenses. Mais ne faudrait-il pas aller

plus loin et être plus attentif au coût financier que des politiques adoptées sans arbitrage peuvent indirectement infliger à d'autres services ? Une plus grande solidarité budgétaire est en effet nécessaire. De même, pour alléger les dépenses publiques, notamment lorsque de nouvelles structures sont créées, peut-être faudrait-il supprimer certaines fonctions.

Il conviendrait enfin d'insister davantage sur la nécessité d'une nouvelle mobilisation du potentiel humain. La révision des structures et des finances du service public ne peut être pertinente que si elle s'appuie sur les leviers humains en incitant les fonctionnaires à prendre plus d'initiative et à développer une connaissance plus concrète des réalités.

Certes, les propositions présentées par ce rapport dérangent certains hauts fonctionnaires, mais l'on ne peut que déplore qu'elles n'aient été plus rapidement publiées. Les rapports se succèdent mais c'est un véritable débat public qui doit être ouvert.

*Elvire Letourneur*

*Source : Table ronde Futuribles international du jeudi 8 décembre 1994 sur l'avenir de l'Etat, autour de Jean Picq, conseiller-maître à la Cour des comptes et président du comité responsable du rapport L'Etat en France : servir une nation ouverte sur le monde. — Paris : la Documentation Française, février 1995.*

---

### **La paix froide : fin d'une lune de miel russo-occidentale**

Une série d'événements récents (mais antérieurs à la répression de la tentative de sécession tchéchène), à savoir le veto russe à deux résolutions du Conseil de Sécurité visant à étendre l'embargo sur les carburants à la Serbie et au Monténé-

gro, et surtout le comportement de la délégation russe lors du Sommet de la CSCE à Budapest en décembre dernier, laisse penser que l'Europe pourrait entrer dans une ère de « paix froide », expression utilisée par B. Eltsine à Budapest. Un scénario du pire déboucherait sur un changement de gouvernement à Moscou, une majorité de l'électorat préférant avoir des dirigeants encore plus chauvins. Même sans aller jusqu'à cet extrême, il n'est pas impossible que les actuels dirigeants russes cherchent à se légitimer par des « succès » à l'extérieur, et à compenser leur carence économique en menant une politique systématique d'intervention (aux frontières) et d'obstruction (face aux Occidentaux). L'ennui est que depuis les dernières élections américaines, le nouveau Congrès, dominé par les Républicains, ne sera pas disposé à faire preuve de modération face à d'éventuelles outrances de la part des Russes, ce qui peut naturellement avoir un effet calmant sur ces derniers... Il est clair en tout cas que le grand rêve d'un ordre mondial pacifique appuyé par toute l'Europe et l'Amérique du Nord a du plomb dans l'aile.

Ce que le journaliste de *Newsweek* qualifie de rêve, Ian Davidson du *Financial Times* l'appelle « l'euphorie d'après la guerre froide », et lui reproche d'avoir contribué à donner aux opérations de maintien de la paix de l'ONU une dimension qui, par rapport aux moyens mobilisables, était excessive, comme l'ont montré la Bosnie, la Somalie et le Rwanda. La présence de la FORPRONU en Bosnie, estime-t-il, touche à sa fin, et ceci doit inciter les Européens à un réexamen critique, non seulement parce qu'ils sont militairement faibles et dépendants des Américains, mais aussi parce que « nous arrivons au terme de la

*lune de miel entre la Russie et l'Occident* ». Les Russes ne sont plus disposés à se montrer coopératifs et se rangent de plus en plus ouvertement du côté des Serbes, tandis que la politique étrangère, d'après les élections, sera plus hostile à la Russie et moins patiente vis-à-vis des alliés européens.

Les Gouvernements ouest-européens, et en particulier ceux de la Grande-Bretagne et de la France, doivent donc regarder la réalité en face : la Russie a peu de chance de les menacer militairement mais elle peut jouer les trouble-fête ; les Etats-Unis, de leur côté, auraient moins de raisons d'agir dans le sens des intérêts européens. Le traité de Maastricht a pu éviter de mettre les pieds dans le plat parce qu'il a été rédigé pendant la période d'euphorie évoquée plus haut, mais maintenant les Européens doivent se préparer à payer le prix de leur indépendance militaire.

Ces mêmes questions réapparaissent dans un article de l'*Economist* intitulé « The International order », mais avec quelques différences d'accentuation par rapport à Davidson.

Il y a convergence sur le fait qu'en Europe occidentale et en Amérique, la majorité de la population a voulu croire que la fin de la guerre froide était « la fin de l'histoire », comme l'avait soutenu Fukuyama dans un article fort controversé.

Il y a divergence car l'hebdomadaire britannique considère que pour affronter les difficultés de la période qui s'annonce, Europe et Amérique doivent rester solidaires, alors que Davidson semble tenir pour inévitable qu'elles divergent sur des points essentiels.

Il y a, sinon divergence, du moins élargissement de la perspective car l'*Economist* ne se limite pas à la seule Russie mais prend en compte trois challengers

potentiels, la Russie, la Chine et une hypothétique présence islamique. Sa connotation, intéressante, est que Russie et Chine ont de bonnes chances d'avoir à long terme les moyens et le désir d'un affrontement avec l'Occident, alors que cette probabilité est faible pour le troisième larron islamique.

Évitons donc de dramatiser les difficultés incontestablement graves que l'on pourra avoir avec les intégristes islamiques, par exemple en Algérie (ceci a été écrit avant le détournement de l'avion d'Air France). Il faut se souvenir également que les relations futures avec la Russie dépendront en bonne part des rapports futurs avec la Chine : plus celle-ci apparaîtra inquiétante, moins Moscou sera enclin à être agressif à l'égard des Occidentaux.

Alors que Davidson plaide pour une indépendance militaire européenne vis-à-vis des USA, l'*Economist* estime que l'Union européenne n'aura pas le désir de dépenser ce qu'il faudrait pour cela et qu'elle doit donc rester solidaire des Américains. L'article n'en conclut pas moins à la nécessité d'un effort militaire accru, mais pour l'ensemble de ce qu'il appelle « the people of the West » et non pour les seuls Européens, encore que la place du Japon dans cet « Occident » ne soit pas explicitée.

*Bernard Cazes*

Sources : *Newsweek* et *Time*, 19 décembre 1994.

*Financial Times*, 14 décembre 1994.

*The Economist*, 24 décembre 1994/6 janvier 1995.

---

### **L'exclusion des femmes**

Les troubles sociaux risquent de s'accroître et la croissance économique de se ralentir si la participation des

femmes aux fonctions publiques nationales et internationales n'augmente pas ! Telle est la thèse du rapport introductif de la quatrième conférence sur les femmes, qui aura lieu en septembre 1995.

Malgré un net accroissement du nombre de femmes à la tête d'entreprises de petites tailles (10 employés), notamment en Allemagne où, depuis dix ans, ce nombre a augmenté de 23 %, les postes de hauts dirigeants restent le quasi-monopole des hommes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les femmes dans le monde en 1994 n'occupaient que 10 % des fonctions de parlementaires (contre 15 % en 1988), ne détenaient que 4 % des portefeuilles ministériels et 5 % des fonctions de « dirigeants » alors que, selon le rapport, elles devraient occuper au moins 40 % des postes de décision !

Ce n'est pas dans les pays développés que l'évolution des mentalités est la plus rapide : le nouveau Parlement Européen de 1994 est certes composé de 25 % de femmes contre 15,9 % en 1979, mais seulement sept des États membres de l'Union européenne font partie des 21 pays du monde dont 20 % des parlementaires sont des femmes !

Pour pallier ce déficit il existe bien la solution américaine des quotas, mais elle soulève de nombreuses objections : il est difficile d'établir les quotas de manière objective, l'intégration risque de n'être qu'artificielle, et surtout, cette amorce de politique multiculturelle peut amener d'autres groupes, constitués en fonction de critères de race, d'âge, de handicap, etc. à revendiquer l'extension de ces droits différenciés à toute la société. Cela met en jeu toute la conception républicaine des droits, alors même que la fré-

quente révision de ces quotas, à la hausse ou à la baisse, aux Etats-Unis, met en cause la légitimité d'une telle solution. Des mesures plus souples (comme les crédits d'impôts, le subventionnement direct des salaires, l'exemption des cotisations de sécurité sociale et une protection spéciale dans l'emploi) déjà adoptées en Suède, pourraient constituer une meilleure solution. Le récent élargissement de l'Union européenne aux pays nordiques, qui sont les plus proches de l'objectif des 30 % fixé par les Nations Unies pour 1995, pourrait d'ailleurs inciter les autres Etats membres à suivre cet exemple.

Sources : CEE/ONU, novembre 1994.  
*The Week in Germany*, 8 juillet 1994.

---

### Aide publique au développement

Globalement, l'aide publique au développement (APD) des membres du CAD (Comité d'aide au développement) a diminué de 10 % en 1993 pour revenir à 54,8 milliards de dollars. Telle est la conclusion décevante à laquelle aboutit l'OCDE.

En termes réels, ce chiffre correspond à une baisse de 7,8 %. Malgré une diminution de 12 % en termes réels de son programme, le Japon est devenu, en 1993, le plus important donneur avec une APD de 11,3 milliards de dollars. Celle des Etats-Unis a chuté de 11,7 à 9 milliards de dollars. Les APD de l'Allemagne et de l'Italie ont également diminué. Celle de la France est restée stable.

En pourcentage du PNB, l'APD qui était de l'ordre de 0,33 % depuis 15 ans retombe à 0,29 %. Les seuls pays qui dépassent l'objectif de 0,70 % fixé par l'ONU sont le Danemark, la Norvège et la Suède. Les grandes puissances sont

loin d'être les plus généreuses. Les Etats-Unis ne dépensent que 0,14 % de leur PNB en aide publique, le Japon 0,26 %, l'Allemagne 0,36 % et la France 0,63 %. Le rapport enregistré par les Etats-Unis est le plus bas qui ait jamais été enregistré et celui du Japon est le même qu'en 1979.

---

### Technologie et emploi

Un travail pour tous ou un chômage de masse ? Tel est le titre du dernier ouvrage de Christopher Freeman et Luc Soete, consacré aux rapports entre le changement technologique et l'emploi à l'aube du vingt-et-unième siècle. Ils démontrent avec érudition et conviction que les technologies de l'information et de la communication ne conduisent pas inéluctablement à entretenir le chômage de masse. Au contraire, les bouleversements structurels qu'elles induisent dans l'économie mondiale peuvent offrir l'opportunité d'un nouveau développement de l'emploi. Pour saisir cette opportunité, il faut cesser de tout attendre du marché et mener des politiques audacieuses d'investissement dans la ressource humaine, les infrastructures de télécommunication, l'environnement, l'éducation et les services non marchands.

Dès le début des années 80, les travaux de C. Freeman, L. Soete et de leurs institutions (SPRU) à Brighton et MERIT à Maastricht ont stimulé la réflexion sur le lien entre technologie et emploi. Sur le plan théorique, Freeman et Soete sont les promoteurs d'une théorie de l'innovation qui est basée sur le concept de *paradigme technico-économique* (voir encadré). Sur le plan empirique, SPRU et MERIT sont les auteurs de nombreuses

études thématiques sur la technologie et l'emploi, notamment pour la Commission européenne. Une de leurs thèses les plus connues est que le potentiel de création d'emplois des technologies de l'information et de la communication se situe *dans leur usage et non dans leur production*, et dans les services plutôt que dans l'industrie. Ceci explique l'évolution négative de l'emploi dans les industries productrices de nouvelles technologies, sa stagnation relative dans les industries utilisatrices et les services producteurs de nouvelles technologies, mais son évolution positive dans les services utilisateurs de ces technologies.

Pour les auteurs de *Work for all or mass unemployment*, nous vivons une phase cruciale de transition entre deux cycles économiques longs, marquée par la difficile émergence d'un nouveau paradigme technico-économique. Les technologies de l'information et de la communication constituent la base technique de ce nouveau paradigme et leur développement est déjà bien avancé. Par contre, les innovations structurelles, institutionnelles et sociales sont à la traîne. Cette discordance bloque le développement du nouveau paradigme et maintient un important chômage structurel. Le déblocage ne viendra ni d'une quelconque fatalité économique ni des seuls mécanismes du marché : il implique des choix politiques. Freeman et Soete mettent à mal quelques idées reçues. Ils contestent l'assertion « néo-classique » selon laquelle la nouvelle configuration de l'économie doit s'accommoder d'un chômage et d'un sous-emploi structurellement importants. Le chômage reste, selon leurs termes, un gaspillage économique et un désastre social. Mais l'objectif « un emploi pour tous » ne doit pas être assimilé au

#### **Schumpeter, Freeman, Soete et l'emploi**

Christopher Freeman a fondé et dirigé pendant près de trente ans la Science Policy Research Unit (SPRU) à l'Université de Brighton et Luc Soete a créé plus récemment, après son passage à SPRU, le Maastricht Economic Research Institute on Technology (MERIT) à l'Université du Limbourg. Leurs travaux prolongent, quarante ans plus tard, ceux de Joseph Schumpeter, qui avait étudié les cycles longs dans l'histoire économique et avait attribué aux « grappes » d'innovations technologiques un rôle-clé dans les phases de transition entre deux cycles longs. Freeman et Soete vont plus loin. En s'inspirant également des travaux du philosophe des sciences Thomas Kuhn sur la structure des révolutions scientifiques, ils caractérisent chaque cycle économique long par un « paradigme technico-économique ». Celui-ci est caractérisé non seulement par des technologies dominantes, mais aussi par des formes typiques d'organisation de la production et de la société : structures économiques, modes d'échange, formes d'emploi, relations sociales. Lors de la phase de transition entre deux cycles longs, le changement de paradigme ne se fait pas de manière automatique ni consensuelle : il provoque une crise profonde et des changements structurels importants. Pour sortir de cette crise, il faut une bonne adéquation entre l'innovation technologique d'une part, l'innovation institutionnelle et sociale d'autre part. Or, leurs rythmes sont différents. Seules des politiques ayant des objectifs à long terme peuvent donc gérer cette « destruction créatrice ».

concept traditionnel de plein-emploi, conçu autrefois comme le plein-emploi des hommes et le sous-emploi des femmes. Un nouveau concept de plein emploi doit s'appuyer sur un schéma flexible combinant travail et formation, pour les hommes et les femmes, jeunes et vieux, à temps plein ou à temps partiel, avec les mêmes droits pour tous.

Freeman et Soete contestent également les analyses qui prônent la flexibilité salariale et l'abaissement des salaires minima, sous prétexte de maintenir la compétitivité et de prévenir les délocalisations vers des pays à main-d'œuvre moins chère, car ceci ne conduirait qu'à importer le sous-développement. Ils considèrent que la part croissante de nos importations de produits manufacturiers, voire de services marchands, en provenance des pays du Sud est une tendance lourde, car l'instauration du nouveau paradigme technico-économique suppose une nouvelle division internationale du travail. La seule parade à la délocalisation consiste, selon eux, à développer et moderniser un secteur « abrité » de la compétition mondiale, comprenant la production en petites séries, la construction et surtout les services personnels, éducatifs, sociaux et environnementaux. Les activités environnementales et les services non marchands, en particulier l'éducation, sont d'ailleurs des domaines privilégiés pour des applications créatives des technologies de l'information et de la communication. Cette proposition rejoint celle qui avait été formulée en 1991 à l'Université de Grenoble par Bernard Réal, à partir d'un cadre théorique pourtant très différent : celui de la modélisation macro-économique des effets du progrès technique. Réal avançait l'idée d'une économie duale mais sociale, organisant la synergie entre un secteur « ouvert », soumis aux impératifs de la compétitivité internationale, et un secteur « abrité », axé sur les besoins locaux et sociaux. Comment envisager, dans ces conditions, la disparition du chômage structurel dans les pays développés ? Freeman et Soete avancent cinq propositions : accélérer l'implantation des technologies de la communication et impulser leur usage à

tous les niveaux ; réinvestir dans l'éducation et la formation, qui sont des « infrastructures sociales » ; favoriser la recherche scientifique et le transfert de technologies ; développer une nouvelle conception de la « vie de travail », combinant travail et formation, temps plein et temps partiel, accessible à tous ; investir dans le secteur abrité pour améliorer la qualité de la vie. Bref, un nouvel équilibre entre progrès technique, impératifs économiques et finalités sociales...

Freeman C., Soete L. — *Work for all or mass unemployment*. — Londres : Pinter Publishers, 1994.

Freeman C., Soete L. — *Technology and employment*. — Maastricht : Maastricht University Press, 1993.

MERIT/SPRU. — « Macro-economic and sectoral analysis of future employment and training perspectives in the ICT ». — Bruxelles : Commission européenne, DG V, 1991.

Réal, B. — *La puce et le chômage*. — Paris : Editions du Seuil, 1991.

Soete, L. ; Arundel A. (Eds.). — « An integrated approach to European innovation and technology diffusion policy ». — Luxembourg : European Commission, SPRINT-DG XIII, 1993.

Source : *La lettre EMERIT*, n° 9, décembre 1994.

---

### L'âge du super-terrorisme

Selon Marvin Cetron et Owen Davies, voici l'âge du super-terrorisme. On connaissait le terrorisme traditionnel, attaché aux idéologies politiques, et il devrait continuer d'augmenter, à raison de 15 % par an, mais l'on appréhende encore assez mal les nouvelles formes de terrorisme motivées par la haine ethnique et la ferveur religieuse qui sont en pleine extension et constituent une menace d'autant plus dangereuse qu'elles bénéficient d'une audience nettement élargie par les moyens de communication et dis-

poseront bientôt de nouvelles armes de destruction (biologiques, chimiques, voire nucléaires).

Ainsi le « terrorisme criminel » de groupuscules isolés, qui connaît une croissance exponentielle dans les « mini-Etats » de l'ex-URSS et en Europe centrale risque, au tournant du siècle, de multiplier par deux ou trois le nombre des attentats terroristes internationaux, alors qu'il n'est pas encore reconnu par la lutte antiterroriste comme une cible légitime.

On peut en effet craindre que la réduction du contrôle de certains gouvernements sur leur arsenal militaire, notamment dans l'ancien bloc de l'Est, ne conduise à une dispersion progressive des armes (avant tout des armes tactiques) entre tous les nouveaux acteurs du jeu de la destruction massive.

De même, les armes chimiques et biologiques sont faciles à acquérir (des neurotoxines peuvent ainsi être dérivées de simples pesticides utilisés pour l'agriculture). Alors que les terroristes politiques avaient besoin de l'approbation populaire pour légitimer leurs actions, ce nouveau terrorisme connaît moins de contraintes. Si les bombes posées dans le World Trade Center avaient été recouvertes de cobalt-60 ou de iode-131, disponibles dans les laboratoires pharmaceutiques et industriels, l'explosion aurait provoqué la mort de 99 % de la population de tout le quartier financier de Manhattan...

Par ailleurs notre dépendance croissante à l'égard des moyens informatiques, offre des cibles idéales à ce qui pourrait devenir, avec des virus informatiques destinés à perturber le commandement militaire, les systèmes bancaires, et tous les nœuds d'interdépendance des systèmes de communication, un nouveau

terrorisme économique. Alors que l'action terroriste est en train de changer de visage, il importe d'identifier ses futures cibles. Ainsi les prospectivistes de Forecasting International (Virginia) estiment qu'une attaque improvisée — nucléaire, biologique ou chimique — sur les Etats-Unis est de plus en plus à craindre.

*Sources* : Cetron, M. ; Davies, O. — « The Future face of Terrorism ». — *The Futurist*, novembre-décembre 1994. Co-auteurs de *Terrorism 2000 : The Future Face of Terrorism*, à paraître.

---

### **Durée du travail en Europe**

Le Royaume-Uni détient le record d'heures de travail par semaine avec 43,4 contre 38,2 en Belgique, à l'autre bout de l'échelle.

En moyenne, la durée hebdomadaire du travail pour l'ensemble des emplois dans l'Union européenne a été en 1992 de 40,3 heures, confirmant la tendance constante à la diminution enregistrée dans la plupart des Etats membres. Seules exceptions : le Royaume-Uni, où elle a augmenté d'une heure depuis 1983, l'Irlande, où elle a augmenté de 0,2 heure et la France, où elle est restée stable. Rien d'étonnant donc à ce que la Grande-Bretagne reste le pays où la semaine de travail est la plus longue (43,4 heures) loin devant le Portugal (41,3), l'Espagne (40,6), la Grèce (40,5) et l'Irlande (40,4). Tous les autres Etats membres sont non seulement au-dessous de la moyenne communautaire, mais aussi du seuil des 40 heures : en 1983, trois pays seulement (Belgique, Italie et France) se situaient déjà au-dessous de ce seuil.

Aujourd'hui la Belgique reste le pays dans lequel on travaille le moins

(38,2 heures), suivie par l'Italie (38,5), mais le Danemark s'est bien rapproché en passant de 40,5 heures à 38,8 heures, ainsi que les Pays-Bas, descendus de 41 à 39,4 heures.

Si l'on considère les hommes isolément, ce sont toujours les Britanniques qui se tuent au travail avec 45,1 heures par semaine, soit 2,3 heures de plus que les Portugais, toujours à la deuxième place. Au troisième rang se trouvent les Irlandais, avec 41,9 heures. Les plus peinaris sont toujours les Belges, devant un trio composé par les Italiens, les Danois et les Néerlandais, tous à 39,5 heures.

Chez les femmes, les Britanniques ne sont pas moins travailleuses que leurs maris et avec 40,2 heures elles sont les seules à dépasser le seuil de 40 heures, suivies par les Espagnoles (39,6) qui dament cette fois le pion aux Portugaises (39,5). Ce sont surtout les Italiennes qui se la coulent douce avec 35,6 heures par semaine, laissant loin derrière les Belges (37) et les Danoises (37,7).

Ces calculs tiennent compte de toutes les heures normalement effectuées par l'employé, y compris les heures supplémentaires, qu'elles soient payées ou non. Le temps de déplacement entre domicile et lieu de travail, de même que les pauses et le repas principal ne sont pas inclus.

---

### **Le coût en France de l'enseignement supérieur**

Les résultats provisoires du compte de l'éducation supérieure pour l'année 1993 viennent d'être publiés par la Direction de l'évaluation et de la prospective de l'Éducation nationale.

Ce sont 83,5 milliards de francs qui ont été dépensés en 1993 pour l'éducation supérieure en France métropolitaine, soit

1,2 % du produit intérieur brut (PIB), ou 1 400 francs par habitant, ou encore 16,4 % de la dépense totale d'éducation. De 1989 à 1993, cette dépense a augmenté plus vite que le PIB (1 % du PIB en 1989) et plus vite que la dépense totale d'éducation : + 25,5 % au cours de cette période contre 15,4 %.

Ce rythme soutenu de croissance est allé de pair avec un fort accroissement des effectifs d'étudiants (+ 27,8 % au cours de la même période). D'où une légère diminution de la dépense moyenne (en francs constants) par étudiant qui est passée de 43 600 francs en 1989 à 42 800 francs en 1993 (- 1,8 %).

Sur ces 83,5 milliards de francs, 71,2 milliards représentent des dépenses pour l'enseignement; le reste représentant des activités annexes (administration, restauration/hébergement, médecine scolaire et universitaire) et des achats de matériel et de livres. Les dépenses d'enseignement se répartissent ainsi :

- 19 % pour les classes post-baccalauréat des lycées : sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles ;
- 76 % pour les universités, grandes écoles, centres de formation des administrations ;
- 5 % pour les autres formes d'enseignement supérieur : enseignement à distance, formation extra-scolaire, etc.

Les dépenses en personnel représentent environ 72 % du total, mais la part des investissements (constructions, grosses réparations, achat d'équipements) a beaucoup augmenté durant les 5 dernières années, passant de 7,1 % à 10,8 %, en raison de l'application du plan « Universités 2000 ».

Le financement initial (avant prise en compte des transferts entre agents) est

assuré essentiellement par l'Etat (77,2 %), loin devant les ménages (10,3 %), les autres collectivités territoriales (5,8 %), les entreprises (4,5 %) et les autres administrations (2,2 %).

*Alain Michel*

Source : Note d'information n° 95-05, février 1995, DEP, ministère de l'Education nationale.

---

### Effet de serre

L'Union européenne, qui s'était fixée pour objectif de stabiliser d'ici à 2000 les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) au niveau de 1990, ne serait pas près d'y parvenir. Selon un rapport publié par le groupe de recherche américain DRI-McGraw Hill, l'Europe connaîtra encore une augmentation de 6,4 % des émissions de CO<sub>2</sub> entre 1990 et 2000, et une nouvelle hausse de 15 % au cours des quinze années suivantes. Principaux responsables : les transports, surtout avant 2000, puis le secteur de production de l'énergie. En revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'industrie et l'habitat devraient rester « plus ou moins stables ».

Sur les dix-huit pays qui ont déjà remis leur programme de lutte contre l'effet de serre aux Nations unies en prévision de la réunion sur les changements climatiques qui doit avoir lieu à Berlin à la fin du mois de mars, cinq d'entre eux seulement (République tchèque, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni et Danemark) affichent une stabilisation de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. En France, le ministre de l'Environnement, Michel Barnier, a admis que ces émissions augmenteront probablement de 7 % d'ici à 2000.

A l'occasion d'une présentation du « programme national de prévention du

changement de climat », M. Barnier s'est défendu en rappelant que, grâce au nucléaire, la France est l'un des pays industrialisés dont les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant et par an sont les plus faibles (1,8 tonne). Ce chiffre atteint 5,6 aux Etats-Unis, 3,1 en Allemagne et 2,8 au Royaume-Uni. Le ministre souligne que, en dépit de l'augmentation prévisible de CO<sub>2</sub>, le rapport ne dépassera pas 1,9 tonne de carbone par an par habitant d'ici à la fin du siècle, ce qui maintiendra la France parmi les meilleurs élèves de la classe, étant entendu que l'on a pris le parti d'être « premier au village plutôt que dernier à la ville » !

Source : *Les Echos*, 13 février 1995.

---

### 16-25 ans : scolarisation croissante

En 1993-1994, plus de 4 millions de jeunes Français, de 16 à 25 ans étaient élèves, étudiants ou apprentis, soit 48,4 % de l'ensemble de ces générations (49,8 % pour les filles et 47 % pour les garçons). Depuis 1982-1983, ce taux de scolarisation a été multiplié par 1,5.

C'est la scolarisation des 18 à 21 ans qui a le plus progressé au cours des années récentes. Sont scolarisés 96,3 % des jeunes de 16 ans et 85,1 % des jeunes de 18 ans. A 21 ans et à 25 ans, ils sont encore respectivement 38,4 % et 8,4 % à poursuivre des études.

A l'âge de 20 ans, 44 % des filles sont dans l'enseignement supérieur, contre seulement 35 % des garçons.

*A.M.*

Source : « La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans en 1993-1994 ». — Note d'information n° 94-48, décembre 1994, DEP, ministère de l'Education.

---

# *Analyses critiques*

---

De BRABANDERE, Luc ; MIKOLAJCZAK, Anne. — *Le plaisir des idées.* — Paris : Dunod, 1994.

---

Les séminaires de créativité existent toujours ! C'est la meilleure nouvelle de ce début d'année, et à ceux qui seraient tentés de sourire il faut rappeler l'ambition qui se cache derrière le projet, à une époque où tout le monde réclame des idées et des projets de société : celle qui consiste à démontrer que l'imagination n'est pas une vertu magique, que la création n'est pas réservée à des êtres d'exception, que « ça s'apprend ». « Tout le monde est créateur », écrivions-nous en 1966, en lançant les premiers séminaires de créativité, qui devaient devenir le must des années 70. Produire des idées, c'est simple, comme faire du pain. Il suffit de suivre une recette, de faire lever la pâte avec quelques tours de main et de chauffer le groupe comme on chauffe un four.

C'est précisément l'objet du livre de L. De Brabandere et A. Mikolajczak que de décrire le mode d'emploi, avec une démarche tranquille de pédagogues, pour bien rassurer les volontaires : n'ayez pas peur, il y a des règles de jeu, des itinéraires, des exemples, il n'y a plus qu'à faire : *do it*.

Et en plus, comme le rappelle le titre, c'est une source de plaisir, ce moment d'excitation joyeuse qui électrise le groupe au moment où « ça vient ».

Comme nous aurions été heureux de disposer de ce manuel à nos débuts, où nous devions fouiner dans tous les sens, comme le bricoleur de Lévy-Strauss : du petit livre rouge de Gordon, où nous découvriions les mécanismes analogiques, au gros bouquin d'Osborn qui décrivait le fourmillement du brainstorming ; du « cri d'Archimède » de Koestler qui nous donnait l'idée du croisement, à la description de la pensée latérale par De Bono, etc.

L'intérêt du *Plaisir des idées*, c'est qu'il regroupe, qu'il synthétise, parcourant pas à pas les chemins familiers de « la créa », comme on le dit familièrement maintenant : l'éloignement, les phrases-tabous, le déplacement analogique, les matrices de recherche d'idées, les angles d'attaque (agrandir, prendre à l'envers, etc.) les associations, etc.

L'intérêt du livre, c'est qu'il « sent le groupe ». On devine qu'il est inspiré par des dizaines et des dizaines de séminaires, dont transpirent les exemples, les anecdotes, les traces vécues. Ce n'est pas un livre sur la créativité, c'est un livre dans la créativité.

Au niveau des critiques (qui constitue l'une des démarches créatives de base à condition de chercher à les traduire en positif), je regrette un peu qu'il soit exclusivement centré sur la branche intellectuelle de la créativité. Je trouve que les auteurs évoquent assez peu la mobilisation affective du groupe, indispensable pour faire chauffer le four, la mise en jeu de la dynamique, et qu'ils oublient la créativité corporelle qui accompagne généralement celle de la tête.

Mais peut-être n'est-ce pas l'objet d'un livre, cela se découvre sur le terrain. Organisez donc un groupe de créativité : le livre en donne l'envie.

*Guy Aznar*

---

**DONNAT, Olivier.** — *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme.* — Paris : Editions La Découverte, mars 1994, 369 pages (Collection Textes à l'appui/série sociologie).

---

La culture aura été sans conteste l'un des thèmes les plus en pointe de la société française dans les années 80. Une volonté politique affirmée et des moyens en conséquence, une médiatisation tous azimuts et l'octroi du label « culturel » à nombre de nouvelles activités et pratiques ont à la fois projeté la culture au premier rang de l'actualité et suscité à la fin de « l'ère Lang » une vive polémique sur le « tout culturel ». Loin des ouvrages brillants mais pamphlétaires d'Alain Finkielkraut<sup>1</sup>, Marc Fumaroli<sup>2</sup> ou Michel Schneider<sup>3</sup>, Olivier Donnat nous livre ici un livre rigoureux et sans complaisance qui n'est sans doute pas appelé à connaître une fortune médiatique mais qui

---

1. Finkielkraut, Alain. — *La défaite de la pensée.* — Paris : Gallimard, 1987.

2. Fumaroli, Marc. — *L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne.* — Paris : Ed. de Fallois, 1991.

3. Schneider, Michel. — *La comédie de la culture.* — Paris : Ed. du Seuil, 1993.

apporte pourtant matière à réflexion dans le cadre d'un débat qui ne s'enflamme que trop facilement.

Le thème de la démocratisation qui a sous-tendu tout le discours politique depuis André Malraux est évidemment ici récurrent et c'est bel et bien à un essai d'analyse sociologique de la formation des goûts et des déterminants de la demande de culture que nous invite O. Donnat. Et, il faut bien l'avouer, même si on ne trouvera pas d'éléments radicalement neufs pour ceux qui se sont déjà penchés sérieusement sur la question, l'ensemble dégage un certain nombre de vérités qui vont à l'encontre d'idées reçues et d'illusions qui demeurent bien vivaces et qui demandent par conséquent, encore, à être démenties. On relèvera ainsi de précieuses remarques méthodologiques concernant l'interprétation des résultats d'enquêtes qui permettent tour à tour aux tenants de chaque camp de justifier leurs affirmations : il est toujours bon de rappeler comme le disait si justement Alfred Sauvy que les chiffres sont des « innocents qui avouent facilement sous la torture ». Et c'est sans doute l'un des premiers apports de cet ouvrage que de rappeler avec force certaines évidences telles que la différence entre nombre de visiteurs et nombre d'entrées, ou encore l'illusoire existence du « public » alors qu'il n'existe que des publics, la première des distinctions à opérer étant entre public occasionnel et public assidu.

Mais c'est à bien plus que nous convie O. Donnat. A partir des résultats de l'enquête Pratiques culturelles des Français du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Francophonie — dont la dernière édition date de 1988/1989<sup>4</sup> — son argumentation est construite en trois temps. Il propose tout d'abord d'analyser non pas les traditionnelles « pratiques » mais le « capital informationnel » des Français à travers un indicateur de connaissances de personnalités du monde culturel. Evidemment, ce « capital informationnel » s'apparente au « capital culturel ». Cette approche cognitive permet alors, à l'aide de plusieurs analyses factorielles, de mettre en évidence les clivages au sein de la société française depuis les « exclus de la culture » (quelque 15 % de la population) jusqu'aux « branchés » (8 %) en passant par les « démunis » (31 %), le « carrefour de la moyenne » (23 %) et les « avertis » (23 %). Dans un deuxième temps, l'analyse des comportements culturels (les « pratiques ») fournit un éclairage complémentaire. La « sortie » culturelle est bien entendue fortement discriminante et segmente les Français des « reclus » (34 % de la population) aux « noctambules » (3 %). De même, les rapports à la musique, la lecture et la télévision font apparaître des fractures. Enfin, en croisant analyse cognitive et analyse comportementale, O. Donnat en vient à

4. *Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989*. — Paris : La documentation française, 1990.

Donnat, Olivier ; Cognot, Denis. — *Les pratiques culturelles des Français 1973-1989*. — Paris : La Découverte, 1990.

dresser une cartographie des « univers culturels » qui sont définis par la convergence ou la divergence du capital culturel et des pratiques.

Au-delà de cette typologie, l'intérêt majeur de ce livre est la démonstration éclatante de la complexité de la formation des goûts. Nul déterminisme mais un jeu complexe de probabilités où se croisent le capital scolaire, l'origine sociale, l'environnement et l'âge. Et ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage que de mettre en exergue l'importance du cycle de vie pour comprendre les aptitudes, les attitudes de chacun à l'égard de la culture et l'existence de fortes solidarités générationnelles. C'est ainsi que le « boom musical » des années 70-80 a largement contribué à l'émergence d'une nouvelle forme de culture « adolescente » tandis qu'apparaît nettement aussi une frange de public éclectique, avide d'expériences diversifiées, qui correspond assez bien au portrait robot du consommateur du tout culturel mais qui ne représente que 7 % de la population.

La clarté du propos fait bien ressortir également les fossés qui existent entre « univers culturels » et entre groupes de consommateurs : des groupes relativement perméables dans le sens favorisé-défavorisé mais redoutablement étanches en sens inverse. Tout ceci va à l'encontre de la pédagogie du « choc esthétique » : il ne suffit pas de donner à voir, à lire ou à entendre pour convaincre. Force est de constater que nombre de pratiques artistiques réclament un apprentissage, un savoir — l'accumulation d'un capital culturel spécifique — pour que l'on dépasse le stade de la rencontre occasionnelle entre un individu et une œuvre. Or cet apprentissage — s'il est aidé par l'extension des cursus scolaires — n'est pas automatique. Il ne suffit pas d'accroître le nombre de diplômés pour s'assurer du public de demain. Plus que jamais l'égalité des chances face à la culture apparaît comme illusoire.

*Xavier Dupuis*

---

**BANQUE MONDIALE.** — « Une infrastructure pour le développement ». *Rapport sur le développement dans le monde 1994.* — Washington : Banque Mondiale, 1994.

---

Un rapport de la Banque Mondiale mérite toujours attention, tant par la qualité intellectuelle de ses expertises que par les moyens dont elle dispose pour en faire appliquer les conclusions par ses assujettis. Celui qui vient de paraître ne faillit pas à cette règle. Et pourtant le titre, « une infrastructure pour le développement », en est banal : le développement est la raison d'être

de la Banque, les infrastructures ont toujours été son moyen d'action privilégié. Mais, si le sujet n'est pas neuf, la manière de le traiter est renouvelée.

On constate d'abord une rupture. L'analyse coût-bénéfice, qui a donné lieu à tant de développements théoriques suscités par la Banque, dont les modalités d'exécution ont été codifiées par elle avec tant de soin, qui constituait le critère essentiel d'attribution des crédits, cette sacro-sainte analyse coût-bénéfice est à peine évoquée juste quelques alinéas perdus au milieu d'un chapitre, à peine marqués par un sous-titre.

En revanche, on retrouve le credo bien connu de la Banque concernant le rôle des infrastructures dans le développement. L'affirmation est étayée d'abord par les arguments traditionnels, les exemples montrant comment tel pays a vu son développement accéléré par un effort sur les publics ou, à l'inverse, comment la croissance de tel autre pays a été ralentie par leur absence. Mais elle est enrichie par de nouveaux arguments, en particulier par les analyses économétriques issues des théories de la croissance endogène et mesurant l'accroissement de productivité privée permis par une amélioration des infrastructures publiques.

Elle est également entourée de considérations qualitatives, et le rapport insiste à nouveau sur un aspect qui retenait l'attention des experts de la Banque depuis déjà plusieurs années, à savoir l'importance d'un entretien correct des infrastructures et d'une bonne exploitation de leur usage. De nombreux exemples sont cités, où par suite d'un mauvais entretien, un investissement coûteux s'est trouvé hors d'usage en un délai très bref.

Le rapport aborde alors la question qui fait la substance de son message, à savoir : « comment tirer le maximum d'efficacité des investissements ? » Et le gros de ses développements est consacré à l'analyse des structures de gestion, tant pour la construction que pour l'exploitation ultérieure, sous les aspects à la fois techniques, financiers et commerciaux. C'est une nouveauté, c'est une progression dans la démarche de la Banque, qu'on est tenté de caractériser — peut-être de caricaturer — de la manière suivante : initialement, c'est-à-dire en fait durant une très longue période après sa création, la Banque sélectionne ses interventions en fonction de leur rapport coût-bénéfice. Puis à travers les analyses ex-post qu'elle mène, elle se rend compte de l'importance d'un bon entretien et d'une exploitation soignée des équipements qu'elle a contribué à réaliser. Et ces facteurs deviennent un de ses soucis. Maintenant, de manière toujours très pragmatique, elle en arrive à la conclusion qu'il faut traiter des structures de gestion des investissements.

Sur ce thème, le rapport est dominé par une mise en garde de méfiance à l'égard des pouvoirs publics, et des couronnes de louanges tressées autour du libéralisme, de l'initiative privée et de leurs vertus. En cela, la Banque ne fait qu'appliquer à son sujet, les investissements, la doctrine libérale prônée depuis toujours par les organisations de Washington, FMI en tête. L'intéres-

sant est que la Banque ne se contente pas d'un panégyrique lyrique ; avec le professionnalisme qui la caractérise, elle analyse les différentes modalités de gestion des infrastructures qu'on peut classer selon la part relative qu'y prennent le secteur public et le secteur privé dans les différentes phases (construction, exploitation) du projet et dans ses divers aspects (technique, financier, commercial). Elle en étudie les avantages et inconvénients en appliquant à son sujet, parfois sans vraiment les expliciter, les concepts et paradigmes qui prennent une place croissante dans l'analyse économique moderne : les incitations, la théorie des contrats et les conflits d'objectifs dans les relations principal-agent, les asymétries d'information, l'incertitude, l'équilibre entre concurrence et coopération, les coûts de transaction. Et tout cela aboutit à un index qu'on peut calculer dans chaque situation concrète, et qui mesure l'intérêt présenté par les différents types d'organisation. C'est en somme une sorte d'analyse coût-avantage appliquée, non pas aux investissements à réaliser, mais à la structure à l'intérieur de laquelle ils seront réalisés. Cette démarche d'ingénierie institutionnelle peut paraître naïve, mais elle sera fort utile pour guider les décideurs dans chaque situation particulière.

En tout cas, elle est bien dans la tradition des méthodes systématiques de la Banque, appliquées ici à des questions qui sont à l'ordre du jour dans tous les pays du monde, en France comme au Chili, aux USA comme en Chine : comment gérer les services publics, comment financer les infrastructures, comment associer à ces tâches les pouvoirs publics et le secteur privé.

Deux questions viennent alors à l'esprit : d'abord, les réponses apportées sont-elles universelles, valent-elles aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement ? Le rapport n'exprime pas de véritable réserve à ce sujet. Il est frappant de constater que de nombreux exemples pris pour argumenter le propos sont issus de pays développés. Les conclusions dans leurs grandes lignes rejoignent bien celles qui sont exprimées ou discutées par les experts pour tel ou tel pays développé. Ensuite, est-ce que le traitement de ce problème ressortit uniquement à l'économie ? Les réponses apportées par la Banque ne se différencient en effet que selon le degré de développement. Les formes d'organisation de la société — combien diverses sur notre planète — ne jouent pas de rôle. Tout se résoudrait donc en termes de structures économiques ; les structures sociologiques, politiques, mentales, culturelles n'interviendraient pas.

Est-ce à dire que l'ère du monde fini a vraiment commencé, que c'est la fin de la géographie, que tous les pays du monde sont maintenant faits sur le même moule et sont tous composés d'« homo economicus ». Ou les experts de la Banque Mondiale auront-ils à analyser une couche encore plus profonde des phénomènes, celle où se trouvent les cultures et les mentalités ?

*Emile Quinet*

---

OCDE. — *Redéfinir le curriculum : un enseignement pour le XXI<sup>e</sup> siècle.*  
— Paris : OCDE, 1994, 274 pages.

---

Ce rapport a un double objectif. D'une part, il présente les principaux résultats des études menées par le Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (CERI), au cours des dix dernières années, sur les stratégies de réforme des programmes scolaires. D'autre part, il rassemble les contributions de divers experts au colloque tenu à Paris en avril 1993 sur la redéfinition des programmes scolaires. Il traite donc aussi des politiques futures, impliquées par l'application de l'engagement pris en 1990 par les ministres de l'Education des pays membres de l'OCDE en faveur d'une « éducation de qualité pour tous ».

Le respect d'un tel engagement suppose à la fois une évolution des contenus d'enseignements et des changements de la pédagogie, de la vie des établissements scolaires, de la formation des enseignants et de l'implication de tous les partenaires de la communauté éducative. Le rapport ne vise pas à des prescriptions générales, peu adaptées à la diversité des systèmes éducatifs, mais à recenser les principaux problèmes à résoudre ainsi que les exigences qui s'imposent à tous les pays, puis à proposer quelques pistes possibles de solutions. Le rapport s'organise en cinq parties.

Une première partie, intitulée « continuité et changement », rappelle les principales transformations liées aux nouvelles attentes vis-à-vis de l'école, qui sont largement communes à l'ensemble des pays de l'OCDE. De la même manière, les méthodes de réponse sont très largement semblables, dans la mesure où elles participent presque exclusivement d'une démarche « descendante », c'est-à-dire de processus de réforme décidés depuis le sommet, même si la tendance générale est d'accorder davantage d'autonomie à l'établissement scolaire. Les nouveaux défis imposent des révisions radicales. Mais il ne peut être question de faire table rase et de ne pas s'appuyer sur les leçons du passé. C'est le sens de cette tension à gérer entre la continuité et le changement, que développent Phillips Hughes et Malcolm Skilbeck (OCDE).

Une deuxième partie analyse le contexte et les objectifs du changement, avec notamment des contributions de Marshall Smith (alors professeur à l'Université de Stanford, aujourd'hui Sous-secrétaire d'Etat à l'Education des Etats-Unis) et de Sir Claus Moser (professeur à Oxford et l'un des principaux auteurs du rapport « Learning to succeed » de la National Commission On Education du Royaume-Uni en décembre 1993).

Une troisième partie traite des méthodes de réforme et de la question cruciale de la participation effective de tous les partenaires concernés. Tandis que Judith Chapman (Australie) analyse l'impact des études relatives à l'efficacité des établissements scolaires sur les stratégies de réforme, Takashi

Yamagiwa (Japon) tire des enseignements du processus de réforme au Japon et Monique Claude (principal du collège Raymond Queneau à Paris) décrit rapidement les attentes souvent contradictoires au sein d'un établissement, pour conclure à l'énoncé de trois questions prioritaires : 1) l'aide aux élèves en difficulté, 2) la modernisation de l'évaluation des élèves, 3) les moyens de constituer de véritables équipes pédagogiques concernant l'ensemble des enseignants.

Une quatrième partie concerne les contenus des programmes scolaires. Malcom Skilbeck (OCDE) et Didier Dacunha-Castelle (France, président du CNP) approfondissent la question de la définition d'un « tronc commun » (core curriculum) en termes de connaissances, compétences et valeurs, en montrant notamment comment elle est liée à l'enjeu d'une réelle démocratie. Myron Atkin (Stanford University, Etats-Unis) présente ensuite les principaux résultats de l'activité du CERI sur les innovations dans l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie, activité qui se poursuit en 1994-1995 et à laquelle participe la France (IGEN et DEP). Paul Black (Université de Londres) montre les diverses façons d'appréhender l'enseignement de la technologie et les contradictions à résoudre, liées au problème plus général de la maîtrise de l'évolution technologique par nos sociétés. Robert Moon (The Open University, R-U) aborde les enjeux de l'enseignement des lettres et des sciences humaines en liaison avec la question fondamentale des valeurs et de l'éducation à la citoyenneté. Cette question est reprise par Birgitte Tufte (Danemark) par une autre approche : celle de l'éducation aux et par les médias.

Ce panorama est complété par une synthèse des résultats d'activités de l'OCDE qui peuvent contribuer à la réflexion sur le curriculum et qui traitent des élèves à risques ou ayant des besoins particuliers, de l'éducation à l'environnement, de la formation professionnelle, de l'éducation permanente.

La question de l'évaluation, directement liée à celle du curriculum, est traitée par John Nisbet (R-U), par Claude Thélot (France) et par Tjeerd Plomp et William Loxley (IEA).

Enfin, une cinquième partie explore les perspectives de ce que pourrait être « un curriculum pour le XXI<sup>e</sup> siècle », à partir d'une communication de Roberto Carneiro (ancien ministre de l'Education du Portugal) et des commentaires de six experts. L'enjeu majeur est de « concevoir l'éducation au cœur du processus de changement dans un monde en mutation rapide, qui implique une éducation permanente tout au long de la vie de chacun, ce qui nécessite notamment de donner à tous un bagage suffisant lors de la formation initiale (car, dans nos sociétés modernes, plus que jamais la vie est un voyage). Le problème se pose surtout pour les élèves en difficulté. Il faut repenser la notion de curriculum de base (ou tronc commun), culture générale de base (en termes de savoirs, compétences et valeurs) dont l'acquisition

est indispensable pour ne pas être marginalisé dans la société future. Selon la formule judicieuse du communiqué des ministres de l'Éducation de 1990, « ce n'est pas en offrant davantage de la même chose que l'on pourra relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle ». Roberto Carneiro prône notamment un processus de changement davantage fondé sur l'innovation au niveau du terrain et un meilleur usage des nouvelles technologies de la communication. Parmi ses observations, on retiendra particulièrement celle qui souligne la nécessité pour l'école de trouver un équilibre entre deux tendances contradictoires : celle de la place de la science et de la technologie qui tendent à unifier et celle de la culture qui tend à diversifier. On pourrait suggérer une conception élargie de la culture englobant ces deux dimensions et réconciliant unité et diversité en référence à une conception humaniste et universaliste, porteuse d'un véritable projet social. On est ici au cœur du problème : la redéfinition du curriculum n'est pas limitée à l'école. Elle doit s'intégrer au sein d'un projet de société, donc d'une vision claire de l'avenir souhaitable.

Alain Michel

---

**GAZIER, Bernard.** — *Emploi, nouvelles donnes.* — Paris : Economica, 1993.

**LALLEMENT, Michel.** — *Travail et emploi : le temps des métamorphoses.* — Paris : L'Harmattan, 1994.

---

Ces deux ouvrages collectifs récents méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du travail et de l'emploi. Le premier, coordonné par Bernard Gazier, a inauguré la collection « *Grands Débats* » chez Economica, qui a pour objectif, selon les termes de ses promoteurs « de mettre à la portée de tous (étudiants, enseignants, chercheurs, acteurs de la vie politique et économique, responsables administratifs...) les avancées les plus récentes des meilleurs spécialistes français et étrangers en sciences économiques et juridiques ». Le pari est ici tenu. Les thèmes abordés sont très divers, depuis les modèles de relation professionnelle jusqu'aux politiques macro-économiques et de l'emploi, en passant par des aspects plus micro-économiques, comme les itinéraires des chômeurs de longue durée et les carrières salariales en France ou au Japon. Parmi la quinzaine de contributions toutes intéressantes, on remarquera plus particulièrement celle de Hiroatsu Nohara, auscultant le contrat social qui fonde l'entreprise japonaise, et celle de Dominique Anxo, s'interrogeant sur la fin du modèle suédois. Dans une optique plus théorique, la contribution de Pierre Cahuc et André Zylberberg permet de faire le point avec clarté sur la question des relations entre le

niveau des négociations salariales (plus ou moins centralisées) et les performances économiques des différents pays, question qui a beaucoup mobilisé les macro-économistes ces dernières années.

L'ouvrage dirigé par Michel Lallement est, pour sa part, un remarquable outil pédagogique. Les différentes contributions, s'efforcent de retracer les mutations du travail et de l'emploi au cours des 15 dernières années, ainsi que celle des analyses théoriques aussi bien sociologiques qu'économiques qui permettent de les analyser. La première partie évoque l'évolution globale du marché du travail depuis la crise (montée du chômage, précarisation, révolution tertiaire) ; elle aborde aussi les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre, à travers les mutations de l'organisation du travail (« l'après-taylorisme ») et ses répercussions en matière de qualification (assiste-t-on à une reprofessionnalisation des emplois, après une période où la thèse de la déqualification a assez largement dominé ?) ainsi que la transformation des relations professionnelles. La deuxième partie est plus théorique (« économie et sociologie du travail en quête de nouveaux paradigmes »), et le lecteur, spécialiste ou non, y trouvera de pénétrantes synthèses sur les points de vue des sociologues et des économistes. Pour les premiers, on peut notamment souligner l'intérêt de l'article de Michel Lallement sur l'interactionnisme, qui, de l'Ecole de Chicago du début du siècle à E. Goffman et aux ethno-méthodologues contemporains, retrace l'apport fondamental de toute une tradition de la sociologie américaine souvent négligée. Pour les seconds, les articles de François Michon, Michel Lallement et Muriel Maillfert permettent d'avoir une vision à la fois complète et critique des théories aussi bien « orthodoxes » qu'« hétérodoxes » (à cette réserve près que les développements les plus récents de la macro-économie de l'emploi ne sont pas évoqués). Au total, une très bonne synthèse, où le lecteur trouvera aussi, dans un langage toujours accessible, des développements absents des meilleurs manuels.

*Jérôme Gautié*

---

**FALGA, Bernard ; WIHTOL de WENDEN, Catherine ; LEGGEVIE Claus (sous la direction de).** — *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne.* — Paris : Cerf, 1994, 431 pages.

---

Le colloque de Francfort-sur-le-Main des 15 et 16 mai 1993 comparait les mouvements migratoires en France et en Allemagne. Il a réuni une trentaine de spécialistes de ces questions.

Les actes, publiés par les éditions du Cerf, s'organisent autour de quatre thèmes : présentation dynamique des deux modèles, la place de l'immigration

dans l'économie et la société de chacun des deux pays, la spécificité des politiques migratoires, l'éventualité de la mise en place d'une politique migratoire franco-allemande.

La France et l'Allemagne semblent s'opposer en matière d'immigration et d'intégration. La France, pays d'immigration, se présente comme un pays assimilationniste, où le droit du sol a tendance à primer. L'Allemagne serait le pays du droit du sang. Pourtant, ces deux modèles ont tendance à converger. L'Allemagne introduit progressivement des éléments du droit du sol, afin d'intégrer la minorité turque dont la plupart des enfants sont nés en Allemagne et dont les parents y vivent parfois depuis plus de dix ans (se reporter aux conditions d'intégration des Turcs de la 3<sup>e</sup> génération, programme gouvernemental de novembre 1994). La France, pour sa part, a réformé le droit de la nationalité le 25 juin 1993 dans le sens d'un rétrécissement du droit du sol et paraît, de ce fait, moins intégratrice par le droit et la politique.

Aussi, l'économique reste le principal facteur d'intégration des immigrés en France comme en Allemagne. Les retours vers le pays d'origine sont moins importants que les installations définitives, preuve en est donnée par les flux financiers du pays hôte vers le pays de recrutement qui décroissent en trois décennies. Toutefois, comme l'a bien montré Dietrich Thränhardt, se posent les questions des retraites pour les travailleurs immigrés et de l'avenir des jeunes des deuxième et troisième générations (formation professionnelle, scolarisation plus longue, droits politiques). Et comme le souligne Yann Moulier Boutang, l'intégration des immigrés se fait en Europe parce que le migrant se présente comme travailleur. En période de difficultés économiques, le migrant redevient l'étranger.

« Les politiques de main-d'œuvre ont-elles servi les objectifs d'intégration en Europe ? En régime de plein emploi, elles ont paru faciliter l'absorption de flux importants de nouveaux entrants. Il s'agissait toutefois d'une intégration dans l'inégalité de statut et dans des niches largement séparées dans le marché du travail : au prix d'une dérogation permanente aux principes généraux du droit du travail (le système de carte de travail et de séjour), les travaux inférieurs, les plus manuels, les plus pénibles, les moins valorisés socialement ont été durablement épargnés aux blancs nationaux, hommes essentiellement. A partir du moment où la situation de l'emploi s'est dégradée, on a vu se développer les formes particulières d'emploi, dérogatoires elles aussi par rapport au statut canonique du droit du travail. Elles faisaient passer une nouvelle ligne de partage, essentiellement celle du travail précaire et de l'emploi garanti à l'intérieur des divisions déjà existantes » (page 133).

Si on trace un tableau de l'intégration, il apparaît que la population immigrée turque en Allemagne trouve son équivalent dans la population maghrébine en France : l'allégeance aux solidarités internes du pays d'origine tend à s'estomper, la culture dominante de l'immigration devient, dès la seconde

génération, celle du pays d'accueil. Si, de façon normative, l'islamisme est régi en France par la séparation des Eglises et de l'Etat, tandis qu'en Allemagne les communautés religieuses sont protégées par la constitution, en réalité, il est mené en France une politique plus interventionniste à l'égard de l'islamisme par rapport à une Allemagne, globalement, plus libérale.

De telles analyses conduisent les chercheurs réunis lors de ce colloque à formuler des propositions sur les politiques publiques, notamment en matière de logement, de scolarisation, de formation. Car de part et d'autre du Rhin, les questions à poser et les problèmes à résoudre sont fondamentalement semblables :

- améliorer la connaissance du phénomène sous ses aspects temporels et spatiaux en le débarrassant des thèmes sur la xénophobie et le racisme ;
- faire preuve d'imagination, en s'appuyant sur des expériences concrètes, dans la recherche de réponses aux problèmes que posent le logement, la scolarisation, la formation des immigrés, notamment dans les agglomérations où ils vivent en proportion forte ;
- lutter contre l'immigration frauduleuse sous ses diverses formes, qui n'affecte pas seulement les étrangers clandestins mais aussi les populations auxquelles ils se mélangent.

De telles analyses tentent aussi nécessairement de réévaluer la nécessité d'une évaluation des politiques publiques d'intégration et d'immigration et, parfois, elles les remettent en question au nom des effets secondaires qu'elles peuvent avoir.

*Catherine de Montlibert*

---

**PREEL, Bernard ; LE BRAS, Hervé.** — « Les jeunes dans le monde ». Etude réalisée à la demande de M. Monory. — Paris : Service des études économiques du Sénat, 1994 (document non publié).

---

Voir l'analyse de ce rapport par Olivier Galland et Jérôme Gautié en page 65 de ce numéro.

# Comptes rendus

- BICHOT, Jacques. — *Plein emploi. Les grands moyens.* — Paris : éd. L'Hermès, 1995, 300 pages.

Dans la morosité ambiante, domine une idée reçue : il n'y aura plus de croissance forte, il faut rationner le travail. Jacques Bichot montre que ce pessimisme n'est pas fondé. Après la crise des années 1930, sont venues les « 30 glorieuses » 1945-1974. Après les 20 « calamiteuses » 1975-1994, si nous nous en donnons les moyens, une nouvelle ère de plein-emploi et de progression rapide du pouvoir d'achat des ménages est à notre portée. Comment faire ?

Nous traversons une période de mutations économiques et sociales accélérées. Nos mentalités, nos institutions, l'organisation de notre société, ont pris du retard. Le chômage en est la conséquence. Pour en sortir, il faut accepter des réformes fondamentales.

Le salariat classique, notamment, a fait son temps. Jacques Bichot montre comment la rémunération-partage, adaptée des travaux d'un économiste américain, conduirait à créer des emplois en grand nombre, et dynamiserait nos exportations. Ce dernier point est essentiel, car la contrainte extérieure brise impitoyablement les tentatives de relance qui ne développent pas efficacement les exportations.

La protection sociale, telle qu'elle fonctionne, pèse sur l'emploi : tous les experts en sont d'accord. Mais la diminuer serait un recul social inacceptable et inutile : spécialiste de la sécurité sociale, J. Bichot montre qu'on peut la réformer pour la rendre compatible avec l'économie de marché et propice aux créations d'emplois. Sans sacrifier la solidarité, bien au contraire.

Simplifications juridiques et administratives, diminution de l'interventionnisme des pouvoirs publics, transfert de certaines activités au secteur privé pour pouvoir créer ou développer de nouveaux services publics sans augmenter les prélèvements obligatoires ; la liste serait longue des habitudes que Jacques Bichot nous invite à bousculer. Le plein-emploi est à ce prix. Nous sommes à la croisée des chemins : ou bien nous choisissons le statu quo, c'est plus confortable dans l'immédiat pour ceux qui ont un emploi, mais combien de temps le garderont-ils ? ; ou bien nous optons pour les « grands moyens ».

Le livre de Jacques Bichot est dérangeant. Il expose de façon si simple les analyses les plus rigoureuses qu'après l'avoir lu, chacun est mis face à ses responsabilités. Il pose les problèmes qui devraient être au cœur de la campagne présidentielle française. Le débat démocratique avait besoin de cette clarification.

- CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS. — *Construire le travail de demain. 5 tabous au cœur de l'actualité.* — Paris : Les éditions d'organisation, 1995, 192 pages.

Cet ouvrage fait écho au colloque organisé par le CJD (Centre des jeunes dirigeants) le 21 janvier 1994 à la Mutualité et confrontant nombre d'experts aux propositions du CJD, selon lesquelles la logique du plein-emploi doit céder la place à celle de la pleine activité. Plusieurs « tabous » de l'emploi sont ici traités et analysés, parmi lesquels :

Comment exploiter les nouveaux gisements d'emplois et faire en sorte que toute initiative profitable à la collectivité soit reconnue au même titre qu'un emploi salarié ? Quelles sont les implications du « temps choisi » en terme de régulation sociale ? Comment faire évoluer le système fiscal français afin d'inciter les individus à de nouvelles formes d'activité ?

- **CHAUVEL, Louis.** — « **La désertification du territoire (français) : 1954-1990** » — in *Revue de l'OFCE Observations et diagnostics économiques*, n° 51, octobre 1994, pp. 89-121.

La thématique de la « désertification » représente un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire français même si elle est utilisée de façon indue, souvent, comme argument propre à dramatiser le débat. Si toutefois la « désertification » est définie comme dépopulation des espaces peu denses, cet argument n'est pas, pour autant, dénué de réalité : une dizaine de départements faiblement peuplés — la Creuse en est l'exemple le plus flagrant — sont en effet en état de déclin rapide de population depuis 1918.

Cette dépopulation est liée, le plus souvent, à la conjonction de caractéristiques telles que la ruralité profonde, un système productif où l'agriculture représente une proportion importante de l'emploi, un excédent naturel faible et une émigration élevée.

L'élément mis en évidence, ici, est le lien durable — sur plus de trente ans — entre emploi et population. Un modèle, illustrant l'interaction entre emploi, migration et accroissement naturel de 1962 à 1990, met en évidence le cercle vicieux dans lequel les espaces en déclin sont enfermés : un département en perte d'emploi perd sa population (qui émigre), et la perte de population se solde (à moyen terme) par une situation de l'emploi moins favorable encore.

L'évaluation du nombre d'emplois à créer dans les départements en difficulté pour briser la boucle du cercle vicieux permet de penser que le maintien à flot des départements en difficulté exigerait — si réellement il est vu comme un objectif prioritaire de l'aménagement du territoire — des efforts bien modestes.

- **GROUPE DE LISBONNE.** — *Limites à la compétitivité : pour un nouveau contrat social.* — Paris : La Découverte/Essais, 1995, 227 p.

Cet ouvrage collectif est issu de la réflexion des 19 membres du Groupe de Lisbonne créé en 1992 à l'initiative de Riccardo Petrella, ancien directeur du programme Fast de l'Union européenne et actuel directeur de la division « Recherche sociale ». Il s'agit d'une dénonciation des limites de la compétitivité qui de simple principe économique serait devenu une véritable idéologie.

Alors que nous sommes passés d'un capitalisme national de type industriel à un capitalisme mondial de type financier, dont les principaux acteurs ne sont autres que les grands groupes privés, il est inquiétant de constater que nous n'obéissons plus qu'à une logique partielle, celle du marché. La grande entreprise privée a en effet su franchir le seuil de l'internationalisation, de la compétitivité et de la technologie moderne et tend à se substituer aux pouvoirs publics pour gouverner. La libéralisation des marchés nationaux, le retrait de l'Etat et de la politique et les privatisations successives sont autant de catalyseurs qui stimulent la compétitivité, tandis qu'ils trouvent dans le respect de ce même principe leur propre légitimité.

Mais nous ne pouvons nous résigner à la compétitivité comme seul principe de gouvernement, car le phénomène de mondialisation qui se produit actuellement ne concerne en réalité que les Etats les plus riches, tandis que les inégalités ne cessent par ailleurs de s'accroître.

Les limites de la compétitivité sont en effet réelles dès qu'elle aborde des questions telles que la culture ou la souveraineté monétaire, car ses choix n'obéissent qu'à des critères économiques et financiers, et échappent à tout contrôle démocratique. La disparition progressive des procédés d'arbitrage, d'élection et de coopération sont alarmants pour le sort de la démocratie. Les progrès technologiques, ne l'oublions pas, sont faits pour nous permettre d'accéder à des biens supérieurs plus essentiels.

Il est urgent de délégitimer ce principe de compétitivité qui détruit l'humanité des hommes. Le groupe de Lisbonne propose ainsi un nouveau contrat mondial comportant quatre volets :

- le contrat mondial : suppression des inégalités les moins supportables,
- le contrat culturel : lutte contre les phénomènes d'incompréhension et de confrontation,
- le contrat pour la démocratie : restaurer les mécanismes démocratiques de prise de décisions,
- le contrat de la terre : mettre en œuvre toutes les modalités qui peuvent contribuer au développement durable.

*Elvire Letourneur*

---

# *Pourquoi futuribles ?*

**N**ous traversons une période de turbulence résultant de mutations profondes aux plans géopolitique, technologique, économique, écologique, social, culturel et politique ; le plus difficile aujourd'hui étant sans doute de dégager d'une information pléthorique les éléments pertinents pour une meilleure compréhension d'un monde contemporain en plein bouleversement.

**Bouleversement géopolitique** avec la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, la transition amorcée à l'est, les épreuves qu'affronte le sud, et l'émergence peut-être d'un monde multipolaire tout différent de celui d'hier.

**Bouleversement par la technologie**, le jaillissement de l'informatique dans les usines et les bureaux, l'apparition de nouveaux matériaux et d'une capacité révolutionnaire à manipuler les gènes. Pour le meilleur comme pour le pire.

**Bouleversement dans le fondement même de nos économies** de plus en plus tertiaires, de moins en moins dépendantes des richesses du sol et du sous-sol et donc de l'énergie, mais de plus en plus tributaires d'investissements immatériels (y compris humains), ignorant ô combien les frontières. D'où l'avènement d'une économie planétaire, l'explosion de la finance, la dissociation de la croissance et de son traditionnel corollaire, l'emploi.

**Bouleversement de nos modes de vie** du fait d'une durée de vie plus longue, d'une activité professionnelle plus courte et plus précaire, de l'explosion du marché des loisirs et de la communication, de la transformation radicale des valeurs et des comportements.

Sans parler ici des rapports de l'homme avec la biosphère, de l'effet de serre, de la crise de nos systèmes de protection sociale pris en étau entre les impératifs de la compétitivité internationale et l'accroissement des besoins sociaux liés au vieillissement démographique, à la santé, au chômage...

L'accélération du changement conduit à une multiplication des urgences mais exige, de notre part, un peu de **recul et de réflexion**, seuls garants aujourd'hui de notre **liberté de penser** et de notre **volonté d'agir** hors de la stricte contrainte des événements.

**D'où la nécessité de la réflexion prospective**, d'une fonction de veille et d'évaluation permanente vis-à-vis des tendances et des enjeux vraiment importants pour notre avenir. Cette réflexion, conduite avec le concours des meilleurs spécialistes mondiaux, se trouve chaque mois dans la revue *Futuribles*, une revue pour comprendre, une revue pour agir.

# futuribles

*analyse et prospective*

**NUMÉRO 196**

**MARS 1995**

*Réconcilier la sécurité sociale et le marché* 5  
*Jacques Bichot*

*La protection sociale en Europe. Données statistiques 1980-1992* 21  
*Eurostat*

*L'Europe et la montée en puissance de l'Asie. Faux débats et vrais problèmes* 35  
*Jean-Raphaël Chaponnière*

*L'aménagement du territoire en 2015* 59  
*Groupe de recherches prospectives breton*

## **FORUM**

*La réforme des retraites étatiques au Japon* 29  
*Jean-François Estienne*

*La jeunesse en Europe. A propos du rapport « les jeunes dans le monde »* 65  
*Olivier Galland, Jérôme Gautié*

## **ACTUALITÉS PROSPECTIVES** 73

La restructuration du service public. La paix froide : fin d'une lune de miel russo-occidentale. L'exclusion des femmes. Aide publique au développement. Technologie et emploi. L'âge du super-terrorisme. Durée du travail en Europe. Le coût en France de l'enseignement supérieur. Effet de serre. 16-25 ans : scolarisation croissante.

## **BIBLIOGRAPHIE**

*Analyses critiques* 83

*Comptes rendus* 95

